VENDREDI 15 MARS 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1774
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Après la colère, comment construire



La Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne Franche-Comté a organisé un événement permettant de revenir sur la colère agricole de ces derniers mois. Pour réfléchir aux suites possibles à lui donner, elle avait invité les présidents des Chambres départementales d'agriculture de la région, l'ancien ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, le vice-président du Conseil régional Nicolas Soret et le politologue Jérôme Fourquet (notre photo). Une approche globale et des solutions locales des problèmes : voilà ce qui est principalement attendu. *PAGE 11*


Réussir

P.14
PRODUCTIONS
Cultures en avance // Comment adapter sa fertilisation ?

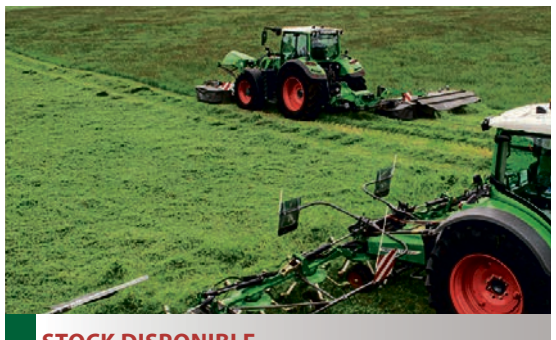

GL Events

P.18
DOSSIER
Spécial vigne // VinEquip : le salon immanquable !



P.26
RURALITÉ
Emplois en milieu rural // L'agriculture recrute et le fait savoir

Encarts : De Bruin/Delta Force (sur certains cantons) ; Bazolles Motoculture/Terra Pole (sur certains cantons)

fendt.fr
FENDT

STOCK DISPONIBLE
Gamme fenaison Fendt :
Rentabilité déclinée, récolte en Vert assurée !
Prolongement naturel de nos tracteurs, notre gamme de fenaison comprend un large panel de matériels de récolte des fourrages qui vous assurera une efficacité et une rentabilité d'utilisation égales à celles des tracteurs. Des faucheuses à disques Slicer avec ou sans conditionneur et faucheuses à tambours Cutter aux andaineurs de 1 à 4 rotors Former en passant par les faneuses Lotus et Twister, la gamme fenaison Fendt vous garantira une récolte en toute tranquillité !
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

abeille ASSURANCES
AGENCE DE CHABLIS
Spécialiste professions agricoles et viticoles
ASSURANCE RÉCOLTE Interlocuteur Agréé
EIRL Myriam MADELIN
Myriam et Valérie
3 Rue Auxerroise - 89800 Chablis
06 03 59 69 45
chablis@abeille-assurances.com
N° Orias : 15000626 - www.orias.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SALON DE L'AGRICULTURE : *« UNE EXPÉRIENCE MÉMORABLE »*

.05 SALON DE L'AGRICULTURE : BIEN JOUÉ MON LAPIN

.06 FILIÈRE CBD : UNE PISTE DE DIVERSIFICATION ?

.07 CONDITIONS MÉTÉO : LE ROBINET VA-T-IL SE FERMER ?

.08 JEUNES AGRICULTEURS : DÉFI RÉUSSI POUR LES JA DE L'YONNE

.09 CHAMBRE D'AGRICULTURE 58 :RÉCOLTER, ANALYSER, AGIR

.10 CHAMBRE D'AGRICULTURE 89 : DES ATTENTES TRÈS PRÉSENTES

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE // EUROPE

.11 COLÈRE AGRICOLE : ET MAINTENANT, QUE FAIT-ON ?

.12 INNOVATION : LE VILLAGE BY CA EN QUÊTE DE PÉPITES

.13 INTERVIEW : *« L'EUROPE EST DEVENUE UN ESPACE DE RIVALITÉS CONCURRENTIELLES »*

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 CULTURES EN AVANCE : COMMENT ADAPTER SA FERTILISATION ?

.15 GRANDES CULTURES : DANS UNE CERTAINE « MOUISE »

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.16 GESTION DES RISQUES SANITAIRES : PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

.17 OVINS : UN CHAMPION NÉ DANS L'AUXOIS

DOSSIER // VIGNE

.18 VINEQUIP: LE SALON IMMANQUABLE!

.19 NODIMAT-GRANDAY: ON TRAVAILLE MIEUX QUAND ON SE CONNAÎT BIEN

.20 ENVIRONNEMENT : UN OUTIL D'ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

.21 INNOVATION : AGRAFES VITI 4.0 NOMMÉE À AGREEN START-UP

.22 ÉQUIPEMENTS : ET SI VOUS LOUIEZ VOTRE SÉCATEUR ÉLECTRIQUE?

.23 MATÉRIELS : LES NOUVEAUTÉS 2024

RURALITÉ // TERRITOIRES // ÉCONOMIE

.26 COMMERCE RURAL : *« IL N'EST JAMAIS TROP TARD »*

.27 PORTRAIT : DES VIGNES AU CAMION DE POMPIER

.28 TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LANCEMENT DU RÉSEAU « ÉLUS POUR AGIR »

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.38 RECONVERSION : LE GÉNÉRAL QUI VOULAIT DEVENIR AGRICULTEUR

.39 YONNE TOURISME : C'EST (RE)PARTI POUR LA FAMILY'WEEK

.40 RÉTROSPECTIVE : LE SALON DE L'AGRICULTURE EN AFFICHES



// LE DESSIN

// EN BREF

Aide alimentaire Solaal réclame la suppression du prélèvement MSA sur les dons

L'association Solaal (don agricole) demande, dans le cadre de la réforme de la fiscalité des dons alimentaires annoncée par le gouvernement, que les agriculteurs ne soient plus soumis au paiement de charges sociales sur les produits donnés aux associations d'aide alimentaire, indique un livre blanc présenté fin février. *« Lorsqu'un agriculteur effectue un don en nature (produit agricole), il est tenu d'intégrer le montant de ce don dans son résultat fiscal. Ce même résultat fiscal sert de base de calcul aux cotisations sociales et prélèvements sociaux. Il paye donc des cotisations MSA sur son don »*, explique Solaal. Cette situation n'incite pas aux dons de produits frais, déplore l'association. Elle demande également qu'un travail soit engagé sur la complexité du dispositif permettant à des organisations de producteurs de bénéficier d'une compensation financière pour retirer les produits du marché et les donner, en cas de *« difficulté à vendre la production »*. Enfin, l'association insiste pour que l'information des bénéficiaires sur la provenance des produits devienne *« une priorité »*. Elle veut travailler avec les associations d'aide alimentaire sur la *« traçabilité »* des produits distribués.

Climat L'agence européenne de l'environnement pointe des risques critiques pour l'agriculture

L'Agence européenne de l'environnement (AEE) a publié, le 11 mars, sa première Évaluation européenne des risques climatiques pour l'UE, qui identifie 36 risques à plus ou moins long terme *« auxquels notre société n'est pas suffisamment préparée »*, notamment pour l'agriculture et l'alimentation. L'Europe est décrite comme le continent qui se réchauffe le plus rapidement avec des risques pour sa sécurité énergétique et alimentaire, ses écosystèmes, ainsi que ses ressources en eau. Pour les cultures, le rapport pointe un risque critique pour les régions du sud de l'Europe, où est attendue une augmentation considérable des températures et de la sécheresse. *« Les limites de l'adaptation seront atteintes et certains systèmes agricoles actuels ne seront plus viables »*, préviennent les auteurs. Et de prévenir que les pays d'Europe centrale sont eux aussi menacés. *« Une solution consisterait à adopter une transition, même partielle, des protéines d'origine animale vers des protéines d'origine végétale cultivées de manière durable. Cela réduirait la consommation d'eau dans l'agriculture et la dépendance envers les importations d'aliments pour animaux »*, conclut, entre autres, ce travail.

PLOA: le projet de loi d'orientation agricole examiné dès le 13 mai à l'Assemblée

Deux mois après la nomination de Gabriel Attal, les parlementaires s'impatientaient : le gouvernement a dévoilé le 11 mars son agenda législatif des prochains mois, avec en point d'orgue notamment son projet de loi (PJL) sur l'agriculture en mai à l'Assemblée nationale. Les députés devraient se saisir à compter du 13 mai du projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture. Il *« a été retravaillé [à la suite de] la crise agricole, à la mobilisation des filières et à l'engagement »* de l'exécutif *« pour que ce soit un texte complet, consolidé et qui réponde aux attentes des agriculteurs »*, a souligné devant des journalistes la ministre des Relations avec le Parlement, Marie Lebec. *« Au vu des enjeux, on veut laisser tout le temps nécessaire au déroulé des débats »*, a-t-elle ajouté. Le PJL doit être présenté en Conseil des ministres le 27 mars, a indiqué *La Tribune* dimanche. Son examen, à l'Assemblée puis au Sénat, pourrait occuper deux semaines de travail, selon nos confrères. En l'absence de majorité absolue, le gouvernement sera de nouveau contraint de chercher des majorités.

// EN IMAGE

Le domicile de François Patriat ciblé

Une vingtaine d'agriculteurs de Côte-d'Or se sont rendus devant le domicile du sénateur François Patriat, dans la nuit de lundi à mardi. Du fumier, de la laine et d'autres déchets ont été déversés devant sa résidence près de Pouilly-en-Auxois. Deux cadavres de sangliers ont aussi été pendus au portail. Le message *« N'oublie pas tes racines »*, était inscrit sur une bâche, un tag sur la route portait les mots *« Cette fois passe le message à Macron »*.

AG



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SOCIÉTÉ

La place des femmes dans l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté

Selon le dernier recensement agricole de 2020, près de 13 000 femmes travaillaient de façon permanente dans l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté. Une étude du service de statistiques agricoles Agreste dresse le « paysage » de la féminisation de l'agriculture régionale.

En Bourgogne-Franche-Comté (BFC), le taux de féminisation des emplois, tous secteurs d'activité confondus, est proche de la parité. L'agriculture est le secteur économique le moins féminisé. Les femmes y représentent 26 % des actifs, contre 29 % sur le plan national. En BFC, près de 13 000 femmes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles. Leur part, parmi les chefs d'exploitations ou coexploitant, est de 22 %. Depuis les années soixante-dix, le statut des femmes en agriculture a fortement évolué. Elles sont passées d'un statut précaire d'aide familiale ou de conjointe collaboratrice à celui, plus protecteur, d'exploitantes ou de salariée. Le poids de la main-d'œuvre familiale a fortement diminué depuis 40 ans. En 1979, cette dernière regroupait près de 70 000 personnes, dont 70 % de femmes et concentrait près de la moitié des actifs agricoles. Parmi les femmes ayant une activité permanente dans les exploitations agricoles près de neuf sur dix étaient alors aidantes familiales. En 2020, ce statut ne concernait plus que 11 % des effectifs. On compte désormais seulement 18 % des actives agricoles dans cette situation. La moitié de cette main-d'œuvre féminine est salariée. Le repli le plus significatif s'observe parmi les conjointes non-salariées. Leur nombre passe de 5 200 en 2010 à moins de 1 000 en 2020, principalement en raison de la possibilité de constituer un Gaec entre conjoints seuls, instaurée en 2010.

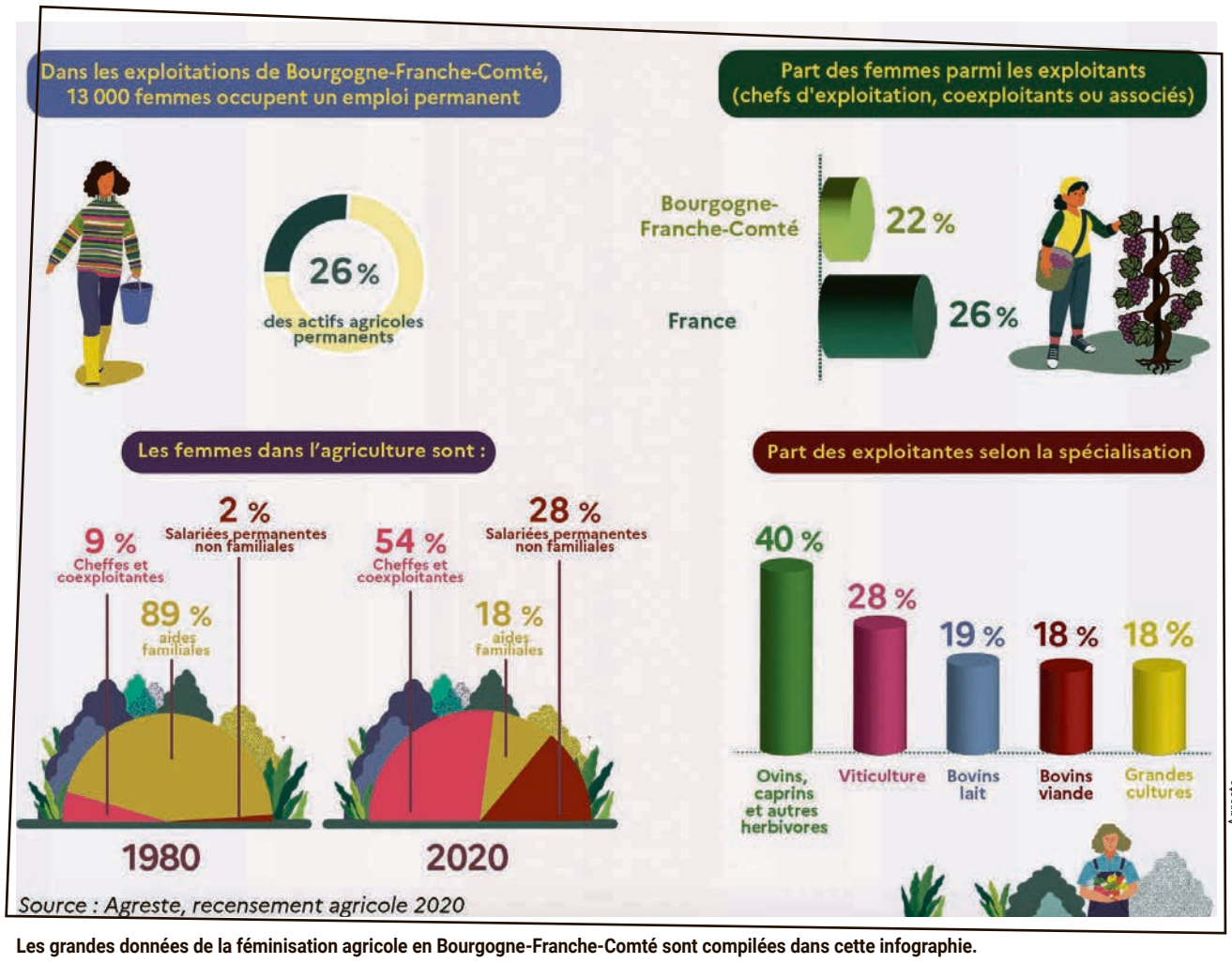
Féminisation en croissance

La part des cheffes d'exploitation ou exploitantes a progressivement augmenté, passant de 9 % en 1979 à 54 % en 2020. En parallèle, le développement du salariat hors famille se poursuit. Cela concerne 28 % des actives agricoles en 2020, contre 8 % en 2000. Comme les hommes, plus de la moitié est employée dans une exploitation spécialisée en viticulture. La part des femmes parmi les exploitants agricoles a fortement augmenté entre 1979 et 2000. Le taux de féminisation des exploitants agricoles en BFC (22 %) est néanmoins le plus bas de France métropolitaine, 4 points en dessous de la moyenne nationale. Dans la région, trois femmes exploitantes sur dix exercent dans des Gaec, contre 16 % en 2010. Les femmes sont néanmoins encore majoritairement à la tête d'exploitations individuelles (34 % contre 46 % en 2010). Parmi les 23 700 exploitations de BFC, 71 % sont exploitées ou coexploitées exclusivement par des hommes, 14 % exclusivement par des femmes et 15 % en mixte. Les exploitations en codirection féminine sont beaucoup plus rares. On en trouve un peu moins d'une centaine en BFC. Dans les formes sociétaires, les femmes sont plus souvent déclarées coexploitantes que cheffe d'exploitation. Elles ne sont que 18 % dans ce dernier cas. La part des femmes est de 37 % parmi les coexploitants et de seulement 11 % parmi les chefs d'exploitation. Pourtant, leur temps de travail est très proche de celui des hommes : 80 % des exploitantes sont à temps complet contre 90 % pour leurs homologues masculins.

Relativement jeunes

Lorsque des femmes sont à la tête d'une exploitation individuelle, elles sont installées sur des surfaces de taille plus modestes que leurs homologues masculins. En moyenne, 30 ha de SAU contre 67 ha. Le potentiel économique moyen est aussi plus faible : 54 000 euros contre 99 000 euros. Seules 15 % de femmes dirigent, en tant que cheffe d'exploitation, une structure dont le potentiel de production dépasse 250 000 euros, contre 25 % des hommes. De manière générale, les cheffes et coexploitantes sont bien représentées en viticulture, en équidés, ovins, caprins et en maraîchage. Elles sont aussi plus souvent engagées dans l'agriculture biologique (14 % contre 11 % chez les hommes). En maraîchage ou horticulture, la part des exploitantes bio atteint 36 %. En BFC, l'âge moyen des exploitantes est proche de 52 ans (trois ans de plus que les hommes, mais moins que la moyenne nationale qui est de 54 ans). Les exploitantes de la région sont relativement jeunes, comparées à d'autres régions de France. La part d'exploitantes de plus de 55 ans est l'une des plus basses de France (45 %, contre 51 % sur le plan national). 20 % des femmes prennent la fonction de cheffe d'exploitation pour la première fois après 50 ans, contre seulement 2 % des hommes. Si près de trois quarts des hommes s'installent avant 30 ans, c'est seulement le cas pour 30 % des cheffes d'exploitation. Un peu plus de 50 % des femmes exploitantes n'ont pas suivi de formation agricole contre seulement 17 % des hommes. En revanche, un tiers des jeunes agricultrices ont une formation agricole post-bac. Un niveau identique à celui des hommes.

D'après Agreste



Les grandes données de la féminisation agricole en Bourgogne-Franche-Comté sont compilées dans cette infographie.





// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

58 « Une expérience mémorable »

Louise Lahaye, 16 ans, a participé pour la première fois au Salon international de l'agriculture pour le jugement des jeunes pour les équins. Elle revient sur cet événement.



Sylvia Lahaye

Louise et Kalina.



Sylvia Lahaye

Louise lors du jugement à Paris.

« Je suis arrivée 8e sur 43 participants » détaille Louise Lahaye, nivernaise de 16 ans en 1re générale au Legta de Challuy, pour sa participation au jugement des jeunes dans la catégorie équins qui s'est déroulé dans le cadre du Salon international de l'Agriculture. Même si elle se dit *« un peu triste du classement »*, elle en retient des souvenirs inoubliables.

« Si je devais conserver un moment du Salon, cela serait sûrement le passage des Percherons lors du jugement, car c'est une chance inouïe de pouvoir voir des animaux d'une telle qualité. En plus, je garderais précieusement les échanges que j'ai eu avec les professionnels ; des moments toujours privilégiés et enrichissants ». Sélectionnée lors de la départementale à Saint-Saulge pour représenter la Nièvre, elle explique son rang de 8e lors du Salon : *« Je suis tombée sur les Mérens et les Percherons. Malheureusement, je ne connais pas bien les premiers, je n'étais donc pas très à l'aise. Ceci dit, pour les seconds, je n'ai eu aucun souci, car je suis passionnée par les Percherons depuis longtemps »*.

Adoption de la passion

Pour comprendre cette passion qui l'anime, elle raconte : *« depuis toute petite je suis entourée par les chevaux. Et, il y a quatre ans, on m'a proposé d'assister au poulinage d'une Percheronne… Cela fut une révélation. Malheureusement, la mère est décédée cinq jours plus tard, laissant la pouliche orpheline »*. Si cet événement aurait pu abattre son amour de l'animal, Louise ne s'est pas découragée : *« J'ai décidé d'élever et d'éduquer la pouliche… Je l'ai nommée Kalina ! »*. Cette adoption a alors fait basculer sa passion : *« Avant elle était plus axée sur le loisir, avec l'équitation en centre équestre. Mais, depuis que j'ai Kalina, comme je ne peux pas encore la monter, je me suis tournée vers d'autres intérêts plus professionnels de compréhension de la race via l'étude de leur comportement ou encore les bases de l'éducation à pied. On voit alors le cheval d'une autre manière »*.

Tout à y gagner

Pour elle, la présence des Percherons, et plus largement des équins au Salon international de l'agriculture est indispensable, notamment face aux enjeux environnementaux : *« Ils offrent une alternative intéressante à la mécanisation pour certains travaux agricoles, comme pour les cultures maraîchères, la viticulture ou encore pour la sylviculture. Certes, ils ne remplacent pas les machines dans toutes les tâches, mais force est de constater qu'avec eux, c'est une autre vision de l'agriculture qui se dessine : plus respectueuse de l'environnement, plus lente, plus simple et peut-être plus humaine »*. Pour ce dernier point, elle développe : *« Travailler avec un cheval se fait en équipe. Il faut respecter l'animal pour arriver à quelque chose. Et, si la confiance règne entre l'Homme et le cheval, ce dernier, et particulièrement les Percherons, feront les travaux avec bon cœur »*. Elle conclut : *« Je pense que nous avons tout à gagner à remettre les équins dans notre quotidien car ils apportent une autre appréciation du temps »*. Pour l'avenir, Louise souhaiterait devenir vétérinaire, mais elle ne se ferme pas la porte d'une éventuelle installation en élevage de Percherons, bien évidemment. En tout cas, une chose est sûre, cette 60e édition du Salon restera marquée dans sa mémoire.

Chloé Monget

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2024

58 Les prix de la Nièvre

La Nièvre s'est distinguée lors du Concours général Agricole, que ce soit en bovins ou en ovins, mais également dans d'autres catégories.

Depuis quelques jours, le Salon international de l'agriculture a fermé ses portes et avec lui éleveurs et producteurs sont repartis avec des médailles (voir notre dernière édition). Afin de compléter ce palmarès des éleveurs bovins et ovins, d'autres nivernais ont été récompensés, en voici la liste, par catégories.

Produits laitiers

Or pour le crottin de Chavignol (Bio / AOP : Matière grasse à 25 %) de l'EARL De Montriveau (Arquian).

Miels et hydromels

Argent pour le Miel d'acacia et pour le Miel de Sarrasin du Rucher de l'École (Saint-Léger-de-Fougeret), bronze pour le Miel de Fleurs du Rucher de l'École (Saint-Léger-de-Fougeret).

Concours des Vins Val-de-Loire et Centre

Pouilly-Fumé AOC 2023 Blanc :
Or : Génetin du Domaine Tinel Blondelet (Pouilly-sur-Loire), La Rambarde de l' EARL Domaine Landrat-Guyollot (Saint-Andelain), Saget la Perrière de SA Saget la Perrière (Pouilly-sur-Loire), Pouilly-Fumé Gilles Blanchet de l'EARL Blanchet Gilles (Saint-Andelain), Benoit Chauveau La Charmette de la SARL Benoit Chauveau (Saint-Andelain).
Argent : Cuvée des Bernadats de l'EARL Cédrick Bardin (Pouilly-sur-Loire), Benoit Chauveau CroqSilex de la SARL Benoit Chauveau.
Bronze : les Origines et pour XXL du Domaine Figeat André et Edmond (Pouilly-sur-Loire),
Kriotine de l'EARL Francis Blanchet (Pouilly-sur-Loire), Pouilly-Fumé « Les Champs des plantes » de l'EARL Blanchet Gilles.

Pouilly-Fumé AOC 2022 Blanc :
Or pour Kimeride de la SCEA Jean Pabiot et Fils (Pouilly-sur-Loire).

Coteaux du Giennois :

Coteaux du Giennois AOC 2023 Blanc: Argent pour Saget la Perrière de SA Saget la Perrière.

Coteaux du Giennois AOC 2022 Blanc: Argent pour Les Charmes de Michel Langlois (Pougny).

IGP du Val de Loire :

IGP du Val de Loire 2022 Blanc : Bronze pour Saget la Perrière de SA Saget la Perrière.

Pouilly-sur-Loire :

Pouilly-sur-Loire AOC 2023 Blanc : Argent : Domaine de Riaux de la SCEA Jeannot Père et Fils (Saint-Andelain), Pouilly-sur-Loire de l'EARL Blanchet Gilles.

Sancerre :

Sancerre AOC 2023 Blanc : Or pour Domaine Cédrick Bardin de l'EARL Cédrick Bardin.

Chiens

Groupe 6, CACS Femelle multirace: 2. Saccageuse de Maxcecan (éleveur: Bismuth-Bos Liza à Saint-Malo-en- Donziois) et premier prix pour le Groupe 6, lot de reproducteurs.
Groupe 10 : CACS Mâle multirace : 2. Shalimar Black du Domaine de Chanteloup (Laveyssière Fabienne à Cosne-Cours-sur-Loire).
Groupe 10 : Lot D'affixe Multi-race : 3. Shalimar Black du Domaine de Chanteloup (Laveyssière Fabienne à Cosne-Cours-sur-Loire) et One Million Du Domaine de Chanteloup (Laveyssière Fabienne à Cosne-Cours-sur-Loire).

Sia 2024

Le concours général agricole se déroule durant le Salon International de l'Agriculture à Paris.

Chloé Monget

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 Bien joué mon lapin

Dorian Verdot, fils d'agriculteur en Côte-d'Or, vient de participer à son troisième salon de l'agriculture consécutif avec ses Géants des Flandres.

Les éleveurs d'Aviculture 2000 Châtillon-sur-Seine étaient encore une fois nombreux au dernier Sia. *« Sept des quatorze adhérents de notre association étaient présents et ont exposé des lapins »*, relaye Dorian Verdot, lui-même impliqué dans cette édition avec la présentation de trois Géants des Flandres, ses animaux favoris. Le jeune homme de 17 ans, fils d'agriculteur à Vaugimois sur la commune de Villaines-en-Duesmois, n'en était pas à son premier coup d'essai au Sia : *« il s'agissait de ma troisième participation consécutive après celles de 2022 et 2023. Ces deux dernières années, j'avais déjà participé au concours avicole. Cette fois, en plus des lapins, j'ai également pris part au TIEA, le trophée international de l'enseignement agricole, avec des camarades de classe de la Barotte »*.



Le jeune étudiant du lycée de Châtillon-sur-Seine, avec l'un de ses animaux.

Une grande passion

Dorian Verdot est revenu chez lui avec deux deuxièmes prix et un troisième prix : *« les lapins sont notés sur différents critères : aspect général, masse, fourrure, tête et yeux, oreilles, coloration, présentation et soins ! Chacun reçoit une note sur 100, mes trois Géants des Flandres ont obtenu respectivement 93,5, 94 et 94,5. L'an passé, j'avais fait mieux en remportant un prix d'excellence »*. L'exposition de lapins à la porte de Versailles n'est *« pas très importante mais prestigieuse »*, comme l'explique Dorian Verdot : *« ce concours est emblématique, avec notamment la visite du Président de la République et de plusieurs ministres. C'est un honneur de participer »*. Le Côte-d'orien, plus jeune adhérent de son association, élève ses propres lapins depuis l'âge de 10 ans : *« j'ai eu envie de me lancer en me rendant sur des salons avicoles. Aimé Raulain, éleveur dans le village voisin de Savoisy, m'a transmis sa grande passion pour les lapins ! Un peu comme tout le monde, j'ai commencé par un couple et l'élevage s'est vite développé. Une année, je suis même monté à une quarantaine d'individus ! On m'avait conseillé le Géant des Flandres, qui est une race en voie d'extinction. Ce gros animal pèse entre 8 et 10 kg et demande beaucoup de place, d'entretien et de nourriture, il se plaît bien dans le cadre d'une exploitation agricole. Depuis quelques jours, j'ai fait le choix de me lancer dans le lapin feu feh, qui est beaucoup plus petit »*. Dorian Verdot vit pleinement sa passion en participant à différents salons, comme ceux de Port-sur-Saône, Saulieu, Ciel, Nevers, Bar-sur-Seine, Montbard ou encore Besançon, en plus de Paris : *« il y a aussi et surtout notre rendez-vous local de Châtillon-sur-Seine, la prochaine édition aura lieu samedi 30 et dimanche 31 mars ! J'y serai, bien évidemment. Ces salons permettent d'échanger avec d'autres éleveurs, c'est très enrichissant, j'apprends beaucoup de choses sur la sélection et la façon de travailler de chacun. Être évalué par différents juges permet aussi de progresser »*.

AG

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 Un Louis d'argent

Le Côte-d'orien Louis Samour, de Torcy-et-Pouligny près d'Époisses (21), a terminé à la deuxième place de la finale nationale du jugement charolais, à Paris.



Le jeune de 17 ans, ici à gauche, est monté sur la deuxième marche du podium du Sia.

L'information a mis un peu de temps à nous parvenir car il n'est pas scolarisé en Côte-d'Or. Élève en classe de Terminale STAV au lycée de Fontaines (71), Louis Samour a réalisé une performance XXL en terminant à la seconde place du jugement national charolais, organisé dans le cadre du salon de l'agriculture. En comptant l'intégralité des postulants en France, dès les phases qualificatives, pas moins de 1 150 jeunes étaient en lice dans ce concours ! *« Il y avait 44 finalistes à Paris. Pour me qualifier, j'avais terminé dans les 20 premiers dans une première épreuve organisée dans mon lycée. Par la suite, je m'étais classé second, lors de la finale départementale à Charolles »*, indique Louis Samour, qui n'a été devancé à Paris que par un concurrent de la Meuse. Quatre vaches étaient à pointer sur place, le 27 février : *« il fallait se rapprocher le plus possible des notes d'Éric Lamalle, expert racial. J'étais assez confiant car j'ai rendu mon travail au bout d'un quart d'heure, alors que nous avions une heure… Terminer à la seconde place me fait plaisir, c'est sûr ! Je ne sais pas combien de points me séparent du premier : c'est un petit regret, j'aurais bien voulu savoir si j'étais loin ou non »*. *« Né »*, selon ses dires, dans la ferme de son oncle Jean-Philippe Benoist, Louis Samour souhaite s'installer dans cette structure dans un peu plus de deux ans, après un BTS *« productions animales »* qu'il suivra dans son actuel lycée. En attendant, ce grand passionné de l'élevage charolais est revenu chez lui avec beaucoup de cadeaux et un très joli chèque de 300 euros.

AG



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

La filière CBD comme diversification ?

Le jeudi 29 février, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une formation « produire du CBD », à Auxerre. L'occasion pour la dizaine d'agriculteurs présents de prendre des informations pour un éventuel projet de diversification sur leur ferme.

Selon Louise Nurdin, conseillère technique à Astredhor Est, « *10 % des Français consomment du CBD régulièrement. Mais la majeure partie de la consommation vient de l'étranger, notamment de la Suisse et de l'Italie* ». Une information transmise par cette dernière à la dizaine d'agriculteurs présents lors de la formation « produire du CBD », mise en place par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le 29 février.

Alors que la production de CBD est légale en France depuis quelques années, cela offre une possibilité en termes de diversification pour les agriculteurs.

Le CBD, que l'on peut consommer en tisane ou en huile, n'est pas classé comme stupéfiant ou psychotrope, « *bien qu'il présente aussi des effets psychoactifs via une interaction avec le système sérotoninergique qui explique son effet apaisant. La sérotonine est un neurotransmetteur cérébral intervenant notamment dans la régulation de l'humeur, du sommeil, de la douleur* », détaille Louise Nurdin.

Une récolte à l'automne

Afin de produire du CBD, il est nécessaire de ne planter que des graines femelles. La plantation se fait fin avril/début mai, pour une récolte allant de fin septembre à fin octobre selon les variétés. « *La plante a besoin de beaucoup d'espace pour produire une grande quantité de fleurs. L'espacement permet une bonne circulation de l'air et limite le développement de maladie fongique* », ajoute Louise Nurdin. « *A contrario du chanvre pour la production de textiles ou autres, les plantes pour la production de CBD ont un besoin en eau important. Il faut compter environ 20 mm par semaine en période chaude, jusqu'à la récolte* ».

Aussi, l'implantation est possible sur une grande variété de sols différents, avec des sols aérés et non hydromorphes, profonds et frais, une structure grumeleuse, une sensibilité des racines aux défauts de structure et à la submersion, un pH entre 6 et 8 (optimal à 6,5). Aussi, il est préférable d'implanter les cultures à au moins 15 km d'un champ de chanvres. « *Un labour peut être effectué avant la plantation et un travail du sol au début du printemps pour éliminer les adventices levées* ».

Quant au rendement potentiel moyen ? Il est de 50 g de CBD par pied. Pour environ 4 000 pieds par ha, la récolte est estimée à 200 kg de CBD, avec un prix indicatif de 200 euros le kg, soit un chiffre d'affaires potentiel de 40 000 euros par ha (+ le prix pour l'huile).

Des agriculteurs en « réflexion »

Parmi les agriculteurs présents à cette journée de formation, Samuel Legrand, agriculteur à Charbuy. S'il confie n'avoir encore rien décidé quant au fait de se lancer, ou non, dans la production de cette culture, il assure être « *en réflexion* ». « *J'ai souvent fait des formations pour regarder les opportunités qu'il y avait en termes de diversification. Ce que je m'aperçois, pour la production de CBD, c'est que cela devient vite un temps plein, alors il est nécessaire d'avoir de la main-d'œuvre pour mener à bien le projet, notamment en ce qui concerne la récolte, le séchage et la commercialisation. Avec mon associé, on a pris des informations et on va réfléchir. Cette formation m'a permis d'avoir des informations concrètes, avec quelques chiffres, et ne pas avoir à me baser sur des « on-dit ». C'est un projet qui mérite encore réflexion* ». Toujours durant cette journée de formation, Louise Nurdin a laissé sa place à un second intervenant : Thomas Benredjem, formateur producteur de chanvre CBD et membre de l'association française de producteurs de cannabinoïdes, qui a notamment mis l'accent sur les débouchés des produits à base de CBD en termes de commercialisation.

Christopher Levé



Louise Nurdin, conseillère technique à Astredhor Est, est intervenue lors de la formation « produire du CBD ».

// VIE DU SOL

58

Vision d'ensemble obligatoire

Le 23 février, une formation sur le thème « Optimiser sa nutrition en agriculture de conservation des sols » était organisée par Symbiotik Agroécologie chez Olivier Cadiot, à Chaulgnes.



Les effets de l'application de Lifofer sur le sol ont aussi été abordés durant la formation par Benjamin Pierru (ici en photo).

Afin de donner quelques pistes aux exploitants engagés dans l'agriculture de conservation, une formation organisée par Symbiotik Agroécologie et porté par Vers de terre production a eu lieu le 23 février chez Olivier Cadiot (Chaulgnes) sur le thème « optimiser sa nutrition en ACS (agriculture de conservation des sols) ».

Pour décliner cela, Benjamin Pierru, consultant et formateur en nutrition des cultures pour Symbiotik Agroécologie et animant la rencontre, pointe : « *il faut comprendre les principes de l'approche nutritionnelle ainsi que la physiologie végétale pour réussir le pilotage de ses cultures et utiliser les bons outils d'analyses pour intervenir de façon raisonnée au sol ou directement sur la culture* ».

Fondamentaux

Ainsi, certains fondamentaux théoriques sur la nutrition foliaire ont été rappelés à la dizaine d'exploitants réunis pour l'occasion. Benjamin Pierru souligne : « *Si une plante n'a pas de bons équilibres en minéraux elle est beaucoup plus sensible aux maladies et ravageurs et les rendements sont impactés. Les produits phytosanitaires peuvent sauver une culture en déséquilibre mais ne permettent pas de les nourrir voir ils peuvent avoir des effets délétères, ils ne font que masquer le problème qui est souvent d'ordre nutritionnel. Il faut regarder plus loin et cela commence par avoir une photosynthèse efficace* ». Après avoir détaillé les minéraux clef pour une photosynthèse complète et efficace comme le magnésium, le manganèse, le zinc, Benjamin Pierru indique que la seconde étape est d'avoir une synthèse des protéines efficace (protéosynthèse) en améliorant l'efficacité de l'utilisation de l'azote dans la plante, là encore des éléments clef comme le molybdène, le souffre ou encore le magnésium sont indispensables pour transformer les nitrates ou l'ammonium en acides aminés puis en protéines : « *En ciblant les bons nutriments il est possible d'améliorer rapidement la santé de ses cultures et de réduire sa dépendance aux intrants* ».

Les bons outils pour un bon diagnostique

Pour les cibler les facteurs limitants, il indique : « *l'analyse de terre est une base, et certaines analyses peuvent être utiles comme l'analyse Harney test (1) car elle permet de connaître la biodisponibilité des minéraux dans le sol ainsi que son état de santé grâce à différents indicateurs comme la respiration. En parallèle, des analyses de sèves sont pertinentes. Mais, il est indispensable de faire des corrélations entre les deux afin de choisir la meilleure stratégie de nutrition* ». S'en est suivi un détail sur l'analyse Kinsey/Albrecht (2), permettant de concevoir un plan d'amendement basique de précision, les exploitants présents insistent sur l'aide précieuse que cela peut apporter dans la gestion de la fertilité de leurs sols. Puis, les échanges se sont poursuivis sur les couverts végétaux et l'importance de leurs exsudats racinaires notamment pour les interactions avec les micro-organismes présents dans le sol ou encore l'infiltration de l'eau. « *Encore une fois, en réalisant un diagnostic avec des outils performant, nous pouvons en tirer des informations pour améliorer la santé et la performance des cultures* ».

Après des échanges avec les exploitants, Benjamin Pierru conclut : « *Tout est une question d'équilibre et il faut avoir une connaissance pointue de son environnement pour avoir une idée plus précise de ce qu'il est nécessaire de mettre en place* ».

Chloé Monget

1. https://symbiotik-agroecologie.fr/produit/analyse-de-sol-haney-test/
2. https://symbiotik-agroecologie.fr/produit/analyse-de-sol-kinsey/#:~ : text = L'analyse % 20Kinsey % 2FAlbrecht % 20est, le % 20monde % 20sauf % 20en % 20Antartique % 20.

// CONDITIONS MÉTÉO

21

Le robinet va-t-il se fermer ?

Le temps pluvieux des dernières semaines va-t-il laisser place à un autre « extrême », ressemblant à une sécheresse ? Quatre agriculteurs interrogés sur le sujet le redoutent fortement.

Vincent Fretel (Saint-Anthot) : *« C'est certain »*

« Nous allons y avoir droit, c'est quasi-certain ! Le cumul des précipitations ne varie pas beaucoup d'une année sur l'autre : si cela se vérifie encore une fois, nous pouvons redouter une longue période sans eau. Ces pluies, nous allons sans doute les regretter… J'ai déjà les yeux rivés sur mai, mois critique sur nos plateaux calcaires où les quintaux s'envolent au soleil. Les animaux sont aussi concernés, nous amenons de l'eau aux vaches de plus en plus tôt chaque année : j'espère que ce ne sera pas encore le cas cette fois-ci… En attendant, nous tentons de prendre les devants en aménageant des points d'eau dans les prés, c'est toujours ça ».

Thomas Cotiby (Villy-en-Auxois) : *« C'est à craindre… »*

« De l'eau, il en fallait, mais là, c'est bon… Si nous avions la main, il faudrait en garder un peu pour plus tard ! Avant de m'inquiéter d'une éventuelle sécheresse, je me pose bien des questions pour mes ensilages de méteils et de ray-grass, qui ont lieu généralement autour du 10 avril. Si les précipitations persistent, ces récoltes pourraient être perturbées, avec en plus une mauvaise qualité à la clé. À l'heure où je vous parle, les parcelles sont gorgées d'eau. Le comble serait de ne pas avoir assez de précipitations par la suite. C'est à craindre, avec tous ces aléas à répétition ».

Jean-Luc Lecour (Grenant-lès-Sombernon) : *« De plus en plus d'extrêmes »*

« Nous ne sommes pas trop mal au niveau des réserves, toute cette eau a fait du bien. Les puits sont pleins, du moins, vers chez moi, je ne connais pas la situation dans le reste de la région. Que va-t-il se passer ces prochaines semaines ? Personne ne sait, mais il n'est pas impossible que nous regrettions assez vite cette eau. Je l'ai déjà vu plusieurs fois dans le passé : des hivers pluvieux sont souvent suivis de périodes très sèches. Les extrêmes sont très fréquents avec le changement climatique, cela ne facilite pas la tâche des agriculteurs ».

Rémy Cornet (Gomméville) : *« Aucun doute »*

« Le bon temps du paysan, c'est tous les temps, mais pas trop longtemps ! Nous ne sommes pas dans ce cas de figure car il pleut en continu, depuis un certain temps. C'était déjà problématique pour les semis d'automne, et là, ça le devient pour les semis de printemps. Dans mon cas, j'arrive en période limite pour semer l'orge. Le maïs et le tournesol seront vite arrivés mais aucune parcelle n'est préparée aujourd'hui, c'est trop mouillé. Nous alternons souvent les grandes quantités d'eau puis de sec : la suite ne fait malheureusement aucun doute pour moi ».

Propos recueillis par AG



Vincent Fretel (Saint-Anthot) : *« C'est certain »*



Jean-Luc Lecour (Grenant-lès-Sombernon) : *« De plus en plus d'extrêmes »*



Thomas Cotiby (Villy-en-Auxois) : *« C'est à craindre... »*



Rémy Cornet (Gomméville) : « Aucun doute »

// PORTES OUVERTES

89

Les 70 ans de la famille Soccard à la ferme

Le samedi 23 mars, le Gaec Soccard (Les Délices du Metz) organise une journée portes ouvertes à la ferme, pour fêter les 70 ans de l'arrivée de la famille Soccard sur l'exploitation. Un marché de producteurs et des visites guidées de la ferme sont au programme de la journée.

Le Gaec Soccard (Les Délices du Metz), à Domats (lieu-dit Le Metz), ouvre les portes de son exploitation, le samedi 23 mars, de 12 heures à 17 h 30. *« C'est la deuxième année que l'on organise une journée portes ouvertes sur l'exploitation. Cette année, on voulait mettre en avant le fait que cela fait 70 ans que mon grand-père et ses neuf frères et sœurs sont arrivés (depuis l'Aube) sur cette exploitation, en mars 1954. À l'époque, la ferme était en friche. Tous les enfants se sont mis au travail pour faire de cette ferme ce qu'elle est aujourd'hui »*, raconte Bérénice Soccard, l'une des trois associés, avec son père et son frère, du Gaec. *« L'objectif pour nous est de montrer que 70 ans après, les générations qui suivent continuent de faire tourner l'exploitation, de la mettre en valeur, de la valoriser et de la développer ».*

Pour cette journée portes ouvertes, deux visites guidées sont programmées, *« à 14 heures et à 16 heures, pour présenter tout ce qui se fait, ici, à la ferme »*, poursuit-elle. *« On est en polyculture élevage. On cultive du maïs, pour faire de l'ensilage pour nourrir les vaches, ainsi que du blé et de l'orge, pour avoir de la paille pour nos 100 vaches laitières. On fait en moyenne 870 000 litres de lait à l'année, que l'on vend à la laiterie Eurial à Jouy ».*

Depuis janvier 2023, le Gaec Soccard transforme une partie de son lait (33 000 litres en 2023), qu'il transforme en fromage frais, yaourts, fromage blanc, faisselle, crème dessert, lait cru pasteurisé, crème fraîche épaisse et liquide… *« On a une trentaine de produits différents au total, vendus en vente directe, au niveau de la fromagerie ».*

Un marché de producteurs locaux

Outre ces visites guidées, un marché de producteurs locaux est également organisé. *« Vingt producteurs différents seront présents. Il y aura une large variété de produits : du pain, des légumes, de la viande bovine et porcine, des chocolats, des fromages de chèvre, des savons, des huiles cosmétiques, des huiles alimentaires, du miel, du cresson… Et les produits de notre ferme »*, liste Bérénice Soccard.

Les visiteurs pourront également se restaurer sur place, le midi. *« On proposera un poulet/frites, de Jean-Pierre Mollet, producteur de volailles à Domats, et des pizzas, de Walter à Montacher-Villegardin, aux légumes marinés, aux 4 fromages ou à la charcuterie ».*

À noter que des jeunes du canton des Jeunes agriculteurs de l'Yonne de Villeneuve-sur-Yonne seront présents pour aider à tenir la buvette.

Selon le souhait de Bérénice Soccard, cette deuxième édition des portes ouvertes du Gaec pourrait en appeler d'autres. *« On espère réussir à mettre en place cet événement chaque année, pour le troisième week-end de mars ».* Et avec le succès de la première édition, cela pourrait vite devenir un événement incontournable du mois de mars dans le nord du département.

Christopher Levé

Réservations pour le repas du midi au 06 47 72 29 45.

DIJON CÉRÉALES AGRO-ÉQUIPEMENT

CONSEIL, EXPERTISE ET SOLUTIONS POUR VOS EXPLOITATIONS

AGRO-ÉQUIPEMENT

Journée Commerciale Dijon Céréales

NOS MEILLEURES OFFRES !

Jeudi 21 mars 2024

POUILLY-EN-AUXOIS

Accueil de 9h à 17h

Déjeuner sur place sur inscription au 03.80.69.21.21

AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE ET CONTENTION
STOCKAGE, DISTRIBUTION ET HYGIÉNISATION DE L'EAU ET DES BÂTIMENTS
SURVEILLANCE DES ANIMAUX ET DES EXPLOITATIONS
PLEIN AIR ET CLÔTURES

NOS PARTENAIRES PRÉSENTS

kersia SOFAR métanor AGRIEST DISTRIBUTION ARMOSA écosolaire PBS SECURAMA SÉCURITÉ UKAL IRISOLARIS LIPHATECH SILOTITE AgriNovatex LA BUVETTE Agritubel CREB ANDRIEU RENSON ORELA CABI Group GALLAGHER MAZERON Sâtene VELITEX PCY

// JEUNES AGRICULTEURS

Défi réussi pour les JA

Les assemblées générales cantonales viennent de se terminer pour le syndicat des Jeunes agriculteurs de l'Yonne. Si l'objectif principal pour les JA était d'intégrer de nouveaux adhérents pour dynamiser le réseau, celui-ci a été atteint avec une hausse de 68 % des adhésions depuis 2020.



JA 89

Les assemblées générales cantonales viennent de se terminer pour le syndicat des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, avec une belle participation constatée partout dans le département.

Les assemblées générales cantonales des JA 89 viennent tout juste de se terminer. Et cette année était marquée par le renouvellement des bureaux pour chaque canton (voir liste des présidents par ailleurs).

C'était aussi l'occasion de faire un bilan des objectifs lancés sur les deux derniers mandats. En 2020, le constat a été fait d'un manque de dynamisme et d'investissement de la part de jeunes au sein du réseau JA local. Un constat devenu l'objectif prioritaire (à savoir redynamiser le syndicat en intégrant de nouveaux adhérents) en 2022, lors de la nomination de Charles Baracco comme président des JA 89.

Alors, qu'en est-il aujourd'hui ? Avec une augmentation de 68 % des adhésions depuis 2020, le défi est réussi pour les JA. Cela se traduit notamment par la forte mobilisation des différents cantons du département, qui ont mis en place des projets locaux qui ont entraîné l'investissement des jeunes : des rallyes de 4x4 à Villeneuve-l'Archevêque, des journées portes ouvertes avec des partenaires dans le Tonnerrois, des visites de coopératives à Villeneuve-sur-Yonne, un événement « cochon à la broche » à Saint-Sauveur-en-Puisaye, les concours du jugement de bétails à Avallon, Toucy et Saint-Sauveur-en-Puisaye, l'événement « beau marché » à Toucy, ainsi que les deux dernières fêtes de l'agriculture (en Puisaye et dans l'Avallonnais) qui ont mis en avant les JA, avec une belle mobilisation de bénévoles qui ont ensuite adhéré, pour certains.

Un nouveau canton dans le Migennois

Ces assemblées générales cantonales étaient une nouveauté pour l'un des cantons. En effet, en fin d'année dernière, un nouveau canton, celui du Migennois, a vu le jour au sein du réseau JA. Pour le plus grand bonheur d'Antoine Vax, le président de ce canton, qui raconte comment celui-ci est né. « *Je me désolais de voir qu'on était beaucoup de jeunes du milieu agricole dans le secteur et qu'on ne se connaissait pas tous, qu'on ne faisait rien ensemble. Je trouvais cela dommage. Alors, j'ai pris l'initiative au printemps dernier d'aller voir tous les jeunes agriculteurs du coin pour leur exposer l'idée de faire quelque chose ensemble, en recréant une entité JA. L'idée a plu à beaucoup de monde, je ne m'attendais d'ailleurs pas à ce qu'autant de personnes soient intéressées* », confie-t-il. « *J'ai pris, par la suite, contact avec les JA 89. De fil en aiguille, après des réunions, notamment, avec le président des JA, Charles Baracco, cela s'est concrétisé par l'élection d'un bureau pour le canton de Migennes, en septembre dernier. On est aujourd'hui 33 adhérents pour ce canton* ».

Pour Antoine Vax, « *la volonté était de créer un groupe avec de jeunes paysans. On n'est pas dans des moments simples, je pense que c'est important de bien se connaître entre nous, pour se soutenir. On est une génération avec beaucoup de solidarité et une bonne entente* ».

Le canton du Migennois organisera d'ailleurs son premier événement le 31 mai prochain. « *Ce sera un apéro concert, à Laroche-Saint-Cydroine. C'est un événement qu'on aimerait réussir à mettre en place chaque année, si tout cela se passe comme prévu* », conclut-il.

Christopher Levé

La fête de l'agriculture fixée les 31 août et 1er septembre

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu le samedi 31 août et le dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur.

Les présidents des cantons

Suite aux assemblées générales cantonales électives, les bureaux des cantons des JA 89 ont été élus. Voici les présidents et coprésidents cantons par cantons.
Canton du Tonnerrois : Alexis Moine et Quentin Petit.
Canton de l'Avallonnais : Jean-Charles Peschers.
Canton de Toucy : Dorian Marteau et Guillaume Walravens.
Canton de Saint-Sauveur : Florine Delos et Bastien Merlot (seuls réélus).
Canton de Villeneuve-sur-Yonne : Pierre Gonnet.
Canton de Villeneuve-l'Archevêque : Vincent Lavillette.
Canton du Migennois : Antoine Vax.

Assemblée générale le 21 mars, à Venoy

L'assemblée générale des JA 89 aura lieu le jeudi 21 mars, à La Brosse, à Venoy. Celle-ci sera notamment marquée par l'élection du conseil d'administration, qui élira le nouveau président courant avril. À noter que le thème de l'assemblée générale sera l'agrivoltaïsme. Édith Foucher, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, interviendra sur le sujet, où sera abordée l'installation avec un projet agrivoltaïque, ainsi que les différentes réglementations, nouveautés et actualités concernant le sujet.

// JA DE TANNAY

Assemblée cantonale



JA de Tannay

De gauche à droite : Clément Perdriat, Emma Laguinier, Rémi Freincard, Maxence Latrasse, Chloé Pannetier, Charles Rousset, Marine Simon, Romain Hénard, Mélanie Pierdet, Solène Rousseau.

Les JA de Tannay se sont réunis le 23 février pour leur assemblée cantonale. Voici la composition du nouveau bureau : Mélanie Pierdet, présidente ; Marine Simon, vice-présidente ; Chloé Pannetier, secrétaire générale ; Solène Rousseau, secrétaire adjointe ; Romain Hénard, trésorier ; Clément Perdriat, trésorier adjoint ; Maxence Latrasse, administrateur ; administrateurs stagiaires : Charles Rousset, Rémi Fraincard, Emma Laguigner.

À 23 ans, Mélanie Pierdet prend ainsi ses fonctions de présidente de canton pour la première fois : « *Je fais partie des JA depuis 2017 environ, et je pense que l'engagement des jeunes est nécessaire pour continuer à promouvoir les métiers de l'agriculture et le monde agricole de manière générale. Il faut montrer toutes les beautés qui le composent via l'animation du territoire qui est notre cœur d'activité. Aujourd'hui, le monde agricole est complexe et il est parfois difficile de réunir les divers acteurs de ce dernier. Mais, grâce à la symbiose insufflée par les JA, nos rendez-vous sont souvent très suivis. Il est d'ailleurs toujours agréable de voir que toutes les générations et toutes les personnes habitant ou non dans les cantons répondent présentes à ces événements ; preuve que l'agriculture et les JA sont fédérateurs* ». Pour ce mandat, elle détaille : « *nous allons rester simples pour la première année, en reconduisant les rendez-vous existants (concours de labour et jugement de bétail) et en participant à l'organisation de la Sainte-Catherine. Notre planning étant déjà chargé avec ces événements – avec en plus le travail que nous réalisons pour les Feux de la Saint-Jean, et nous avons quelques nouveautés en cours de réflexion pour 2025* ». Elle conclut : « *Pour moi, les JA de Tannay sont une grande famille, regroupant tous les jeunes liés au milieu agricole (agriculteurs, commercial, étudiants, etc.). Nos bras sont grands ouverts pour vous accueillir, alors n'hésitez pas à nous rejoindre* ».

Chloé Monget

Renseignements : ccjatannay@gmail.com ou au 06 47 29 49 32 (Romain Hénard).

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Récolter, analyser, agir

La session Chambre du 22 février, qui s'est déroulée à l'Agropole du Marault, fut notamment l'occasion de rappeler les divers documents technico-économiques mis à disposition de tous.

« Nous avons des mines d'informations et de renseignements qui peuvent servir à tous. Alors autant rappeler qu'ils sont là à disposition » insiste Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, en préambule de la session Chambre du 22 février à l'Agropole du Marault. Ainsi, outre les comptes du budget prévisionnel, les diverses publications, internes et externes, réalisées par le réseau des Chambres d'agriculture – dont celle du département – ont été présentées.



L'actualité des manifestations a aussi été abordée durant les échanges de la session Chambre qui s'est déroulée le 22 février à l'Agropole du Marault.

Analyse indispensable

Didier Ramet développe : *« Ces documents, outre leurs aspects de conseils auprès des fermes suivies, peuvent également être utiles pour les autres exploitants, en leur donnant des pistes de travail ou des repères intéressants. Bien évidemment, les chiffres ne sont rien sans une véritable analyse et les conseillers spécialisés sont là pour les réaliser. Nous avons des réflexions constantes sur les ajustements à apporter à ces analyses face aux nouveaux enjeux qui peuvent survenir sur notre territoire »*. Sur ce point, Martin Bloch, responsable du service économie-entreprise au sein de la Chambre, rebondit : *« Pour les installations, nous avons revu la maîtrise des charges lors de l'établissement des dossiers, afin que les porteurs de projet aient une vision non idéalisée de l'avenir. C'est un point indispensable pour avoir une marge de sécurité et leur éviter ainsi les difficultés. À mon sens, les documents qui peuvent être établis par la Chambre d'agriculture de la Nièvre forment un ensemble d'indicateurs, tous liés les uns aux autres, dont l'interprétation individuelle est à éviter. S'il y a un problème, des solutions peuvent être mises en place en s'adaptant à la spécificité de chaque exploitation »*.

Des données pour avancer

Dans cette veine d'adaptation et de volonté de répondre à des problématiques spécifiques, Amaury Fichot, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture, martèle : *« Le volume de données permet d'avoir une vision solide et affinée du panorama de la situation des fermes nivernaises. De ce fait, nous n'avons jamais assez de chiffres et j'invite donc tous les exploitants (Bio ou conventionnels) à nous communiquer leurs données »*. Didier Ramet justifie cela en indiquant : *« Cultiver ces données et les analyses offre une base indéniable de conseil de viabilité lorsque certains projets agricoles émergent. Ainsi, avec ces éléments nous pourrons dire si oui ou non un dossier est viable »*. Il conclut : *« notre but est de répondre aux interrogations, de ne pas rester statique. Nous essayons d'innover en proposant de nouvelles prestations. L'actualité mouvementée nous a montré que l'agriculture était en mouvement et les Chambres d'agriculture sont, elles aussi, dans la même dynamique d'innovation »*.

Chloé Monget

Retrouvez les documents sur : https://bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/

// JA DE DONZY-POUILLY-COSNE-LA CHARITÉ

58 Assemblée cantonale

Le 23 février à Suilly-la-Tour, les JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité tenaient, comme les autres cantons, leur assemblée cantonale. Ainsi, le bureau a été élu comme suit : Thibault Coutant et Bastien Ravery, coprésidents ; Élie Rousseau, vice-président ; Morgane Ravery, secrétaire générale ; Fanny Cadoux, secrétaire adjointe ; Nicolas Cantin, trésorier ; Yohan Aurembout, trésorier adjoint ; Mathieu Lelu, administrateur. Pour leur second mandat comme coprésidents, Thibault Coutant et Bastien Ravery pointent : *« Au bout d'un an, nous avons vu la formation d'un noyau solidaire, qui s'est renforcé avec certains évènements comme une soirée au Bloom ou encore la fête de l'agriculture l'an dernier au Musée de Saint-Loup. Pour nous, cette cohésion permet d'avoir une bonne dynamique pour envisager l'avenir notamment par l'organisation de rendez-vous festifs »*. Parmi eux, ils annoncent la foire de Pâques à Donzy (le 31 mars et 1er avril) ainsi que le comice de La Charité qui se déroulera fin août : *« Nous réfléchissons ensemble à organiser d'autres manifestations, afin de faire vivre encore un peu plus nos cantons »*. Pour eux, être JA c'est avant tout : *« partager des moments conviviaux et particulièrement en ce moment. En effet, l'agriculture aujourd'hui passe une période complexe avec parfois des changements difficiles avec comme témoins les manifestations de ces dernières semaines. Pour nous, cela est la preuve qu'il est nécessaire d'être plus que jamais solidaires au sein de la profession afin de surmonter les problématiques qui s'imposent à nous »*. Ils développent : *« les JA sont le deuxième syndicat majoritaire agricole dans notre département ; offrant un point de levier auprès des politiques car notre parole est écoutée – même si nous n'espérons plus grand-chose de nos politiques français et européens »*. Ils concluent : *« Malgré le contexte actuel, au sein des JA de Donzy-Pouilly-Cosne-La Charité nous sommes environ 20 jeunes d'horizons différents (agricoles ou non) animés par une envie commune : passer de bons moments »*.

Chloé Monget

Renseignements : 06 34 08 65 93 (Thibault Coutant) ou 06 59 75 47 03 (Bastien Ravery).



JA 58

De gauche à droite (rang du haut) : Mathieu Lelu, Morgane Ravery, Bastien Ravery, Thibault Coutant. De gauche à droite (rang du bas) : Nicolas Cantin et Yohan Aurembout.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// SESSION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Des attentes très présentes

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Yonne se sont réunis en session jeudi 7 mars à Auxerre. Parmi les nombreux sujets d'actualité abordés, il en est un qui reste fort présent dans les esprits… celui des suites à donner aux manifestations du début d'année.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a tenu sa dernière session jeudi 7 mars. Réunis à Auxerre, les membres de la Chambre, ont dressé un panorama complet de l'actualité agricole. Passés en revue par Arnaud Delestre (président), les sujets étaient nombreux. Contexte économique, conditions météo, état des cultures, situation de l'élevage, du lait, de l'agriculture biologique… tous ont été abordés de manière exhaustive. Mais tout cela sur fond d'un contexte plus global qui fait suite aux manifestations de janvier et février. *« L'agriculture a été mise sur le devant de la scène politique française et européenne comme peu de fois au cours des dernières décennies »* a rappelé Arnaud Delestre. Et même si *« les réponses gouvernementales à la crise se dessinent progressivement […], les élus et les équipes de la Chambre d'agriculture de l'Yonne suivent avec attention les évolutions à venir »*. De ce point de vue, les attentes sont nombreuses du côté des agriculteurs, et se font attendre. Et certains membres de la Chambre n'ont pas manqué de les rappeler, a fortiori en la présence de préfet à la tribune. Parmi eux, Damien Brayotel, président de la FDSEA, a rappelé l'importance de *« changer de logiciel »*, en France comme en Europe. Et, selon lui, *« beaucoup de mesures annoncées ne concernent pas le département de l'Yonne »*.



Lors de la dernière session, le président de la Chambre d'agriculture, Arnaud Delestre, a abordé les nombreux sujets agricoles du moment.



Malgré un agenda bien rempli, le préfet de l'Yonne a répondu présent à l'invitation de la Chambre d'agriculture.

Pause et refonte du CSP

Suite aux récentes manifestations et pour répondre aux attentes de la profession, l'État a décidé de *« mettre en pause »* le Conseil stratégique phytosanitaire, dit CSP. Dans cette optique, un dispositif simplifié serait prochainement proposé, associant sur un même temps la réalisation du nouveau CSP et le renouvellement du Certiphyto tous les 5 ans. Sur ce sujet, Arnaud Delestre a par ailleurs souligné que depuis l'instauration de cette réglementation, plus de 760 exploitations de l'Yonne avaient réalisé un CSP. *« Nous demandons que l'effort produit par ces exploitants soit reconnu dans le cadre du dispositif à venir et qu'ils soient ainsi dispensés de réaliser ce nouveau CSP à l'occasion de leur prochain renouvellement de Certiphyto »* a insisté le président de la Chambre d'agriculture.

Toujours suite aux actions syndicales récentes, la Chambre d'agriculture, à l'instar des organisations syndicales, a été sollicitée par les services de l'État pour mettre en évidence les mesures de simplifications administratives à mettre en œuvre. *« Plusieurs centaines de contributions ont été recensées »*, précise Arnaud Delestre. *« Celles-ci concernent notamment la Pac, les réglementations sociales, environnementales, les dispositifs d'aides… Ces remontées doivent maintenant se concrétiser. Même si nous sommes conscients que la mise en œuvre de certaines d'entre elles nécessitera du temps »*. Pour le président de la Chambre d'agriculture, l'enjeu est clair : *« les réglementations qui s'imposent aux agriculteurs doivent être construites et mises en œuvre en rapport avec la réalité de nos entreprises »*.

publié par FD

// PRODUCTION LAITIÈRE

21

On prend du bon temps

Le syndicat de la race Montbéliarde prépare son concours départemental du 7 avril. Ce rendez-vous fait suite à une récente soirée bowling organisée avec les éleveurs Prim'Holstein.

Un peu de légèreté dans ce monde de brutes ! Le syndicat départemental de la race Montbéliarde, réuni en assemblée le 7 mars à Saint-Seine-l'Abbaye, a évoqué ses nombreuses sorties, passées et à venir. *« Ces rendez-vous sont le fruit de notre dynamisme. Nous sommes fiers de ce dernier et nous voulons le conserver »*, souligne Michel Payot, tout heureux d'accueillir de jeunes éleveurs dans l'effectif malgré les difficultés du métier. Le président du syndicat montbéliard a donné rendez-vous à ses adhérents pour le concours départemental de Créancey, programmé dimanche 7 avril à partir de 10 heures : *« ce n'est qu'un simple rappel car tout le monde est désormais au courant. À cette heure, nous avons plus de vaches inscrites que de places disponibles… Nous allons devoir trier, c'est exceptionnel ! Il y a un très bel engouement pour ce grand week-end qui réunira les quatre races laitières de Côte-d'Or, dès le samedi »*. Nicolas Maugey, éleveur à Blancey, fait partie des inscrits. Il s'agira du tout premier concours de ce jeune homme de 34 ans, rejoint par sa compagne Karen Prommer sur l'exploitation familiale, depuis le début de l'année : *« Nous présenterons deux jeunes vaches à cette occasion, Roberta et Ramoune ! Emmener des animaux à un concours, j'y pensais depuis un petit moment. Créancey, c'était l'occasion idéale pour se lancer »*.



Karen Prommer et Nicolas Maugey, éleveurs à Blancey, présenteront deux vaches à Créancey, pour leur tout premier concours.

Des remerciements

Le syndicat Montbéliard n'organisera pas de voyage *« amical »* comme à ses habitudes cette année, comme le précise Michel Payot : *« ce rendez-vous se tient en avril, le même mois que les journées laitières de Créancey. Nous faisons l'impasse cette fois, mais une soirée conviviale s'est récemment tenue à Dijon. Du bowling était au programme avec nos amis du syndicat Prim'Holstein, c'était très sympa, nous étions une soixantaine de participants »*. D'autres points ont bien sûr été abordés lors de cette assemblée. Lucas Barczynski, nouveau directeur de Montbéliarde association, s'est présenté avant d'évoquer l'actualité génétique de la race. Michel Payot a une nouvelle fois remercié le Conseil départemental de Côte-d'Or pour son inconditionnel soutien en direction des éleveurs. Un mot a également adressé à Laurette Millot, salariée d'Alysé, pour toutes les actions menées avec brio au sein du syndicat et même au-delà.

AG

Brice Minot, nouveau président



Une réunion des membres du bureau s'est tenue à la suite de cette assemblée. Brice Minot, éleveur à Cussey-les-Forges, a été élu nouveau président du syndicat et succède donc à Michel Payot, unanimement salué après de nombreuses années de bons et loyaux services au sein de l'association.

Programme des journées laitières

Créancey
Samedi 6 avril • 14 heures : concours Brune, 15 h 30 : concours Prim'Holstein, 17 heures : concours meneurs, 18 h 30 : inauguration.
Dimanche 7 avril • 10 heures : concours Montbéliarde, 11 h 30 : défilé des veaux, 13 h 30 : concours et vente Simmental.

// COLÈRE AGRICOLE

Et maintenant, que fait-on ?

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté avait convié les présidents des Chambres départementales, le politologue Jérôme Fourquet, l'ancien ministre de l'Agriculture Didier Guillaume et le vice-président du Conseil régional Nicolas Soret, à débattre et analyser la colère agricole de ces derniers mois.

Que fait-on d'une colère ? On la laisse s'exprimer en espérant qu'elle va s'éteindre d'elle-même ? On la réprime ? On l'instrumentalise ? On l'entend et on la prend en compte ?… Toutes ces questions traversaient l'évènement organisé, le 12 mars dans les locaux de Dijon Céréales, par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). L'organisme présidé par Christian Decerle souhaitait rebondir sur les semaines de manifestations agricoles afin d'en comprendre l'origine, voir comment, aujourd'hui, les annonces gouvernementales se concrétisent et quel rôle les Chambres d'agriculture peuvent assumer pour accélérer la traduction dans les faits des réponses apportées aux revendications. L'analyse livrée par le politologue Jérôme Fourquet avait le grand mérite d'éclairer sur les origines de la crise et sur la perception, par la société française, de son agriculture. Une perception pas exempte de contradictions… La table ronde qui suivait rassemblait Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture de 2018 à 2020, Nicolas Soret, vice-président du Conseil régional de BFC en charge de l'économie *(voir encadré)* et les présidents des Chambres d'agriculture départementales de BFC [1].



La table-ronde réunissait les sept présidents des Chambres d'agriculture départementales de BFC ainsi que l'ancien ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, et le vice-président du Conseil régional, Nicolas Soret.

« Le revers de la montée en gamme »

Invoquée sans toujours reposer sur une réalité tangible, la souveraineté alimentaire inspirait les participants : *« La colère qui s'est exprimée,* souligne Vincent Lavier (Chambre d'agriculture 21) *caractérise une chose : l'absence de boussole. Après la Seconde guerre mondiale, le cap était clair pour l'agriculture française, il fallait produire pour nourrir. Les choses ont dérapé au début des années quatre-vingt avec les premières crises de surproduction. À partir de 1992, on s'est livrés au marché mondial, le système a dérivé et, aujourd'hui, les contraintes qu'on met sur le dos des agriculteurs font que la souveraineté nous échappe. On a cru que la montée en gamme serait la planche de salut de notre agriculture, finalement, elle ouvre la porte à des importations bas de gamme ».* Les périls qui guettent la souveraineté alimentaire, Philippe Monnet (Chambre 25-90), les voit bien dans les contraintes nouvelles qui se posent à l'élevage, en matière de transport des animaux et avec la prédation du loup : *« Il faut des projets qui soient réalisables. La société réclame des animaux élevés à l'herbe, on pratique cela et on importe le loup ! On mérite mieux ! L'énergie perdue pour des choses qui ne sont pas cohérentes n'est pas mise là où elle serait utile ». « On a l'impression qu'en mettant des contraintes croissantes au transport des animaux,* reprend Didier Guillaume, *on affaiblit, de manière indirecte mais constante, les pratiques d'élevage ».* Et comment, dans ces conditions, attirer les jeunes ? *« Il faudrait,* poursuit Philippe Monnet, *mettre en place un système qui permette à un jeune installé d'avoir au moins 50 % de sa production vendue sur la base des coûts de production, pendant au moins ses cinq premières années d'activité. Ce serait une manière de sécuriser ce jeune ».*

« Ne plus travailler en silos »

Autre point abordé : le sentiment qu'après les annonces gouvernementales, le soufflé est retombé et que les résultats tardent à se faire sentir. *« On sent une colère toujours présente et une grande déception,* constate Arnaud Delestre (Chambre 89) *on est conscient que le grand nombre de revendications ne simplifie pas les réponses. Néanmoins, le travail que l'on fait avec les DDT et les Préfets permet, pour des points minimes, d'avoir quelques avancées rapides, notamment sur la simplification, mais cela ne change rien au problème du revenu des agriculteurs. Il y a de la colère et de la déception. On a l'impression que les dossiers, au niveau national, sont traités avec la même approche qu'avant la crise. On continue à travailler en « silos », alors qu'on a besoin de globalité ». « Par rapport au panel de revendications exprimées,* ajoute François Lavrut (Chambre 39), *ce qui se concrétise aujourd'hui reste de la « bricole » pour les agriculteurs. Sur les barrages, on sentait vraiment que l'interrogation de celles et ceux qui étaient là était de savoir ce qu'ils allaient devenir ».* Pour Thierry Chalmin (Chambre 70), *« si la commande est passée, la livraison tarde à arriver. Ajouter de la déception au désarroi, il n'y a rien de pire. On n'y est peut-être pas encore et on espère sincèrement que les choses vont se mettre en place. Mais il y a beaucoup de contradictions, par exemple avec la décision récente d'Élisabeth Borne de supprimer le crédit d'impôts qui avait été instauré pour les agriculteurs n'utilisant plus de glyphosate. Cette suppression est en contradiction totale avec la volonté de préservation de l'environnement ! Je ne pense pas que l'on soit sur le bon chemin avec de telles décisions… »*

Importance du collectif

Le président de la Chambre de la Haute-Saône témoignait aussi de la situation difficile des agriculteurs bio, très nombreux dans ce département. Plus largement, que dit la crise actuelle de la capacité du monde agricole à agir collectivement ? Bernard Lacour (Chambre 71) avoue avoir été frappé par cette dimension lors des manifestations : *« J'ai été marqué par la forte présence des jeunes sur les barrages et dans les manifestations. C'est la preuve qu'ils croient encore en l'avenir, sinon, ils ne se battraient pas pour lui. En Saône-et-Loire, j'ai ressenti un vrai plaisir des agriculteurs à se retrouver ensemble sur les barrages. On a un modèle agricole français spécifique, quasi unique au monde, durable et performant. Mais, confronté à l'économie mondiale, ce modèle est très malmené. Alors qu'on a des élevages de poulets ukrainiens avec 2 millions de poulets, chez nous, on est obligés de monter au créneau pour défendre un projet d'élevage de… 700 poulets ! Il faut se poser la question de la redynamisation d'une vraie approche collective, alors que nous ne sommes plus que 400 000 agriculteurs en France. Il faut recréer des projets collectifs porteurs de perspectives pour les jeunes ».* Cette approche collective n'est pas simple à mettre en œuvre face au constat de l'hétérogénéité du monde agricole avec des exploitations qui vont bien et d'autres, beaucoup plus en difficultés. Cela, Didier Ramet (Chambre 58) le confirme : *« Les Chambres doivent aller plus dans les fermes. Les agriculteurs doivent accepter d'être expertisés pour voir là où ça ne va pas. Nous donnons des conseils qui peuvent être discutés avec les agriculteurs. Les stages à l'installation permettent aussi de sécuriser les jeunes. Nous, Chambres, jouons un grand rôle dans ce domaine ».* Au terme de cette table ronde, et avant que Marie-Jeanne Fotré Muller, (Draaf BFC) conclue les travaux pour l'État, quel message les différents intervenants pouvaient-ils délivrer aux générations qui arrivent ? *« Pour que les agriculteurs soient heureux,* souligne François Lavrut, *ils doivent pouvoir vivre comme tout le monde, avec une charge de travail acceptable et un revenu correct ».* *« Engagez-vous et remplacez-nous ! »* lance Didier Ramet. Quant à Thierry Chalmin, son constat est simple : *« la crise d'aujourd'hui va faire que demain les jeunes auront un métier plus facile à embrasser que celui que nous avons eu ». « Notre agriculture a toujours su faire face aux crises,* conclut Vincent Lavier, *celle-ci est aussi potentiellement porteuse d'opportunités pour ceux qui nous suivront ».*

Berty Robert

(1) Thierry Chalmin (70), Arnaud Delestre (89), Bernard Lacour (71), Vincent Lavier (21), François Lavrut (39), Philippe Monnet (25-90), Didier Ramet (58).

Le rôle des élus locaux

En plus d'être vice-président du Conseil régional, Nicolas Soret est maire de Joigny et président de la Communauté de communes du Jovinien. Dans ce cadre il a mis en place un partenariat avec la ville de Paris, qui illustre ce que les élus locaux peuvent mettre en œuvre pour soutenir leur tissu agricole. Lors d'une rencontre avec Anne Hidalgo, il propose que l'agriculture de l'Yonne fournisse une partie des produits consommés par ce gros acheteur public qui fournit 50 millions de repas par an. L'élu a travaillé ce dossier avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Il peut aujourd'hui mettre en avant le fait que, sur les 20 arrondissements parisiens, 17 servent dans leurs restaurations collectives des lentilles vertes de l'Yonne alors qu'auparavant, ces lentilles étaient Canadiennes. *« La ville de Paris,* explique Nicolas Soret, *garantit des volumes et des prix de manière pluriannuelle. Cette demande de perspectives était une attente du monde agricole ».*



// INNOVATION

Le Village by CA en quête de pépites

Le Village by CA Champagne-Bourgogne, 14 villages du réseau Village by CA, leurs caisses régionales et 31 partenaires lancent un appel à candidatures pour dessiner le monde agricole et agroalimentaire de demain.



Vous êtes porteur d'un projet innovant en agriculture ou agroalimentaire : lancez-vous auprès du Village by CA !

Le Village by CA Champagne-Bourgogne s'unit aux Villages by CA Alsace-Vosges, Aquitaine, Brie-Picardie, Centre France, Côtes-d'Armor, Finistère, Normandie, Languedoc, Food Val de Loire, Morbihan, Nord-Est, Nord de France et Agreen Lab'O pour lancer un appel à candidatures commun afin d'impulser les transitions du monde de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il s'agit d'une occasion, pour les start-up lauréates, d'intégrer un écosystème d'innovation unique et de bénéficier d'un accompagnement dédié dans une logique de promotion. Le Crédit Agricole a investi le champ de l'innovation et s'est érigé en accélérateur de start-up via le réseau des Villages by CA. Le 4 mars, 14 Villages by CA aux quatre coins de la France ont lancé un appel à candidatures visant à soutenir l'agriculture et l'agroalimentaire en transition. *« Ce programme offre une opportunité unique aux start-up de bénéficier d'un écosystème dynamique, de ressources spécialisées et d'un réseau de partenaires stratégiques. Ce dispositif vient compléter les appels à projets que nous menons déjà en région, plusieurs fois par an »*, souligne Florence Imbert, responsable du Village by CA Champagne-Bourgogne, à Dijon. Aux côtés de ces 14 Villages, 31 partenaires (1) industriels, scientifiques et académiques des secteurs agricoles et agroalimentaires s'unissent pour dénicher les pépites qui viendront accompagner leur transformation. Leur objectif : sourcer des solutions qui accéléreront leurs propres transitions mais aussi partager et faire profiter les start-up de leur expertise de grands acteurs de la filière agri agro, ainsi que leurs réseaux.

Accompagnement personnalisé

Peuvent candidater toutes les start-up qui portent un projet qui :

- à vocation à sensibiliser la population et le monde agricole aux enjeux d'une agriculture durable et à favoriser la connaissance des innovations existantes dans ce domaine et permet de renforcer le dialogue entre ses acteurs ;
- favorise et encourage la production et la consommation responsable de la fourche à la fourchette ;
- propose une innovation pour mieux adresser les risques agri/agro liés aux changements climatiques et aux évolutions de la réglementation ;
- met les nouvelles technologies et les données numériques au service d'une agriculture durable et rentable.

Le dépôt du projet doit se faire d'ici le 12 avril sur la plateforme dédiée : https://lnkd.in/e7B4VMnG

Les candidats sélectionnés bénéficieront, sur une période de deux ans, d'un accompagnement personnalisé et collectif, grâce au réseau de partenaires qui constitue chaque village. Ils auront accès, en contrepartie d'une participation financière, à :

- un diagnostic 360 ;
- des temps d'échanges avec des experts dédiés ;
- de la visibilité, notamment sur des salons spécialisés en agriculture et en agroalimentaire ;
- la possibilité d'échanger avec des grands groupes et d'envisager une collaboration ;
- des mises en relations avec de potentiels clients et investisseurs.

D'après communiqué

(1) Les partenaires : Advitam, Agrial, AgroParisTech, Ambruster, Bioeconomy for change, Bonduelle, Cérésia, Cooperl, Cristal Union, Dijon Céréales, EDF, Eureden, Evel'Up, Groupe Even, GRDF, INRAE, Junia, Le Gouessant, Limagrain, Loudéac communauté, Natup, Reitzel, SICA Saint-Pol de Léon, Sencrop, Suez, Terres du Sud, Unilasalle, Valfrance, Vegepolys Valley, Vitalac et les Caisses Régionales de Crédit Agricole des 14 Villages by CA engagés dans cette initiative.

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

// INTERVIEW

« L'Europe est devenue un espace de rivalités concurrentielles »

L'économiste Thierry Pouch revient sur le contexte international qui illustre un fonctionnement fait d'injonctions contradictoires, au détriment de l'agriculture française, y compris au sein de l'Union européenne.



Académie de l'agriculture

Thierry Pouch est chef du service Etudes économiques et prospectives à Chambres d'agriculture France et chercheur associé à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne.

L'Union européenne (UE) a récemment conclu des accords de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande, le Chili, le Kenya et négocie actuellement avec le Mercosur. Lesquels inquiètent le plus le secteur agricole et pourquoi ?

Thierry Pouch : *«L'accord conclu avec la Nouvelle-Zélande fin 2022 a soulevé beaucoup de questions, car il s'agit du premier exportateur mondial de produits laitiers. Mais il s'agit d'un accord novateur, puisqu'il contient des clauses sur l'environnement et les conditions de travail. Quant à l'accord avec le Mercosur, il date d'un accord politique de juin 2019 avec l'ancienne Commission européenne Juncker. La ratification n'a pas eu lieu, puisque nous sommes encore dans une phase de négociations et de modalités techniques sur des sujets tels que la déforestation, le bien-être animal ou encore l'utilisation d'OGM de soja. Nous connaîtrons la composition du nouveau Parlement européen après les élections de juin. Mais pour ce qui est du Parlement sortant, les clivages sont importants. L'Allemagne est en faveur de ce traité, puisqu'il comporte un enjeu important pour ses entreprises industrielles, automobiles et pharmaceutiques notamment, avec certaines filiales présentes au Brésil ; tandis que la Belgique, l'Espagne et la France se positionnent contre».*

Pourquoi le sujet des exportations ukrainiennes au sein de l'UE fait-il autant parler de lui ?

Th P : *«Lorsque le conflit avec la Russie a démarré, l'Ukraine souhaitait trouver une voie alternative à la Mer Noire, afin d'exporter sa production de blé, de céréales et d'oléagineux. De grandes quantités de céréales se sont donc retrouvées sur les marchés roumains et polonais, pour atteindre les ports de Constanta (Roumanie) ou de Gdansk (Pologne) et partir vers des pays importateurs. Le transit de ces marchandises au sein des pays de l'UE a suffi à faire baisser les prix des productions hongroises, polonaises et roumaines et à provoquer la colère des producteurs. Parallèlement, la Commission européenne a décidé de démanteler les droits de douane, conclus lors de l'accord de libre-échange avec Kiev en 2015, sur le poulet, les œufs et le sucre. Résultat : l'Europe a importé plus de 400 000 t de sucres ukrainiens, contre 20 000 t habituellement. De quoi déclencher la colère des agriculteurs européens et notamment celle des betteraviers du nord de la France. Pour eux, il était tout bonnement impossible de leur interdire l'usage de néonicotinoïdes dans un contexte d'importations de sucre ukrainien qui ne respecte pas cette norme. La Commission fait face à une question complexe : jusqu'à quel point l'Ukraine peut-elle être un partenaire à la fois géopolitique, qui ne doit pas tomber dans le giron de la Russie, et dans le même temps faire d'elle un rival agricole ? L'agriculture ukrainienne représente 12 à 15 % du PIB. Mais d'un autre côté, l'Ukraine est un éventuel futur État membre de l'UE qu'il faut aider à reconstituer ses outils de productions agricoles endommagés par la guerre. Sans oublier que, si elle vient à adhérer à l'UE, ses places de 1re exportatrice mondiale d'huile de tournesol et de 4e exportatrice mondiale de céréales, de blé et de maïs, remettraient en question les positions des autres pays membres et la Politique agricole commune (Pac)».*

> *« L'ancien directeur général de l'OMC a déclaré, au sujet du Mercosur, que l'accès à des produits industriels et aux marchés publics valait bien quelques kilos de viande de bœuf… »*

Ces accords de libre-échange ne sont-ils pas également un enjeu majeur pour les balances commerciales extérieures excédentaires de la France et de l'UE ?

Th P : *«10 pays dans le monde font 90 % des exportations mondiales de céréales. La France en fait partie. Elle n'est donc pas menacée par l'accord avec le Mercosur concernant cette filière. En revanche, si je prends le cas de l'accord avec le Chili, la Commission européenne fait courir un risque pour des filières comme les fruits ou la viande bovine, afin d'accéder à d'autres produits comme le cuivre et le nickel, qui sont incorporés dans les batteries électriques. Il y a quelques mois, l'ancien directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avait même déclaré, au sujet du Mercosur, que* « l'accès à des produits industriels et aux marchés publics valait bien quelques kilos de viande de bœuf ». *En définitive, les contingents que nous accordons à nos partenaires commerciaux sont toujours supérieurs à ceux que nous obtenons. L'UE a, par exemple, accordé au Canada 80 000 t de viande porcine sans droits de douane, contre 15 000 t de produits laitiers européens. Tandis plusieurs régions de France connaissent une décapitalisation de son cheptel bovin et ovin, la Commission négocie ces types d'accords commerciaux. Aurait-elle fait le choix de se satisfaire de cette décapitalisation et d'importer de la viande en provenance de ces pays à un coût compétitif, afin que cela coûte moins cher dans l'assiette du consommateur ? Il est temps de mettre en parallèle l'affiche écologique de la Commission et le choix qu'elle fait de multiplier les accords de libre-échange».*

Selon vous, est-il plus urgent de traiter d'abord la concurrence au sein même de l'Europe ?

Th P : *«Depuis les années 1970, jusqu'à il y a trois ans, trois quarts des excédents de la France provenaient d'échanges avec nos partenaires européens. La France est dorénavant déficitaire. L'Europe est devenue un espace de rivalités concurrentielles, ce n'est plus une Europe communautaire. L'interdiction du S-métolachlore en France pour la cerise, tandis qu'il est toujours utilisé en Italie, en est l'exemple. Tout comme l'utilisation des néonicotinoïdes, en Allemagne, qui est un grand concurrent de la France sur la production et l'exportation de sucre. Pourquoi ne pas envisager d'intégrer des quotas d'exportations à ne pas dépasser à l'intérieur de l'UE ?»*

Propos recueillis par Léa Rochon

// GESTION DE L'EAU

Appel à projets pour sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles

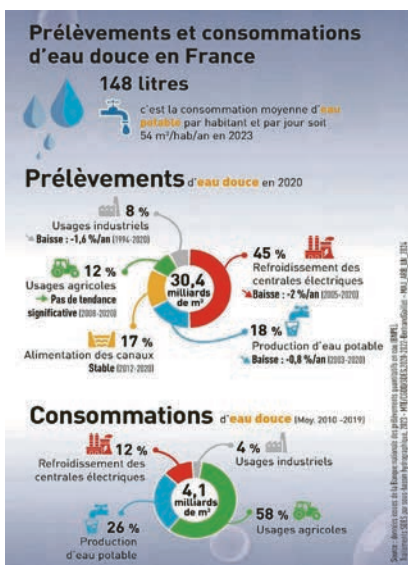
Le 1er mars, dans le cadre du Salon de l'Agriculture, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, et celui de la Transition écologique, Christophe Béchu, ont annoncé le lancement d'un premier appel à projets du fonds d'investissement en hydraulique agricole.

Le fonds d'investissement en hydraulique agricole, abondé à hauteur de 20 millions d'euros pour 2024, s'inscrit dans le cadre plus large du Plan Eau lancé par le Président de la République, il y a un an. Il a pour objectif d'accompagner les efforts d'adaptation de l'agriculture aux conséquences du changement climatique et de contribuer à sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles.

Le fonds doit permettre de remobiliser et de moderniser les ouvrages hydrauliques existants et de développer de nouveaux projets. Il concourt ainsi à l'objectif de sobriété à l'hectare, fixé dans le Plan Eau. Le premier appel à projets, lancé le 1er mars, est intitulé *« Aide aux investissements portant sur des infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau »*. Cet appel à projets est valable jusqu'au 15 mai. Les demandes d'aide sont à adresser à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

D'après communiqué

L'appel à projets est publié sur le site BO-Agri au lien suivant : https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-153/telechargement.



Cette infographie liste les prélèvements et les consommations d'eau douce, par grands secteurs, en 2020.

// EN BREF

Émissions industrielles Le Parlement européen adopte l'accord sans amendements

Le Parlement européen a validé le 12 mars l'accord conclu, fin novembre entre les institutions européennes, sur la directive Émissions industrielles qui prévoit le maintien de l'élevage bovin en dehors du champ d'application du texte mais révise à la baisse les seuils d'entrée dans le dispositif pour les élevages de porcs et de volaille. Malgré les appels du Copa-Cogeca et de la FNSEA qui manifestaient devant le Parlement de Strasbourg, les amendements déposés par la droite visant à revenir sur l'accord en maintenant le statu quo pour l'ensemble du secteur de l'élevage ont été rejetés à une très courte majorité (293 contre 306 et 16 abstentions). Mais le commissaire européen à l'Environnement, Virginijus Sinkevicius, a assuré que les spécificités de l'agriculture seraient prises en compte dans le cadre de la clause de revoyure prévue d'ici au 31 décembre 2026. La Commission européenne évaluera aussi, dans ce cadre, s'il est nécessaire d'inclure le secteur de l'élevage bovin, de consacrer des soutiens spécifiques aux agriculteurs pour les aider à se mettre aux normes ou de prévoir une clause de réciprocité pour garantir que les producteurs en dehors de l'UE respectent des exigences similaires aux Européens.

Pesticides Une circulaire pour débloquer la délivrance des certiphyto

Lors d'une réunion de travail entre les syndicats agricoles et le Premier ministre Gabriel Attal dans la soirée du 11 mars, la ministre déléguée à l'Agriculture Agnès Pannier-Runacher a annoncé qu'elle enverrait le lendemain une circulaire aux Draaf (services agricoles des préfectures régionales) leur intimant de ne plus bloquer les délivrances de Certiphyto pour des problématiques liées au conseil stratégique phytosanitaire (CSP). *«Un mois pour envoyer une circulaire, ce n'est pas tenable»*, a réagi le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, qui regrette plus généralement une trop lente application des annonces gouvernementales.

// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES

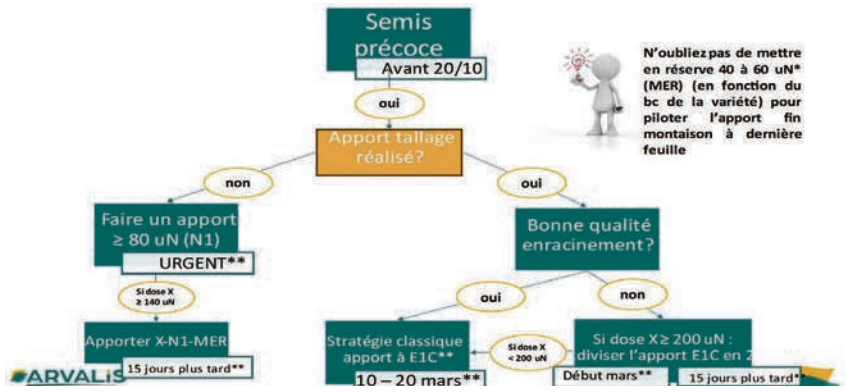
Cultures en avance : comment adapter sa fertilisation ?

Dans un début de campagne 2023-2024 marqué par un climat particulièrement doux et humide, ce bulletin Blé orge objectif protéines (Boop) d'Arvalis fournit d'utiles pistes d'adaptation de la fertilisation.

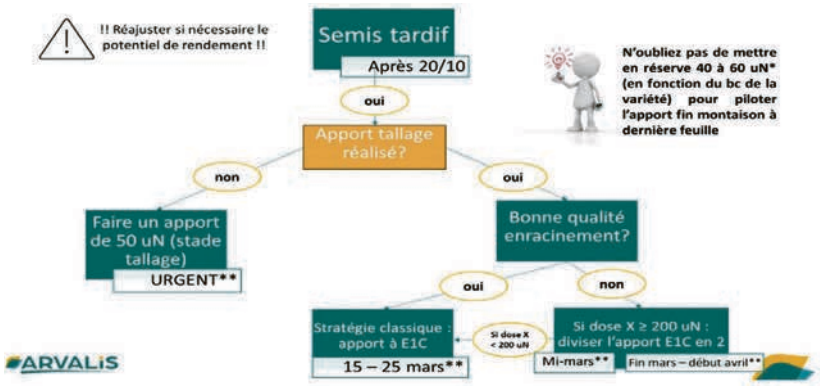
Ce début de campagne est marqué par des conditions douces et humides. Les températures sont au-dessus de la moyenne de ces 20 dernières années pour toutes les stations et le cumul de pluie du 1er octobre au 15 février s'étend d'environ 400 mm à plus de 600 mm, soit toujours au niveau du maximum des 20 dernières années. La majorité des semis réalisée avant le 20 octobre capitalise une offre climatique importante tandis que les semis postérieurs ont été réalisés sur une période très étalée dans des conditions humides. Cela a pour conséquences des différences de développement (et de densité). Toutefois, les délais entre le semis et le stade épi 1 cm sont toujours plus courts pour des semis tardifs que pour des semis précoces (tallage moindre). La trajectoire actuelle oriente d'ores et déjà vers un stade épi 1 cm anticipé d'une dizaine de jours cette année par rapport aux normales sur 20 ans. Des anomalies de températures cumulées ont été constatées depuis le 1er octobre sur la région BFC (en écart à la moyenne 20 ans). Cet excès de température se situe entre plus 200 et plus 260 degrés base 0, il est même supérieur à 260 degrés dans le Jura et au sud de la Saône-et-Loire. Au niveau physiologique, cet excès de température enregistré peut correspondre, pour des semis précoces en bonnes conditions, à environ 2 talles supplémentaires par rapport à la moyenne historique. Sans surprise, le reliquat moyen d'azote disponible dans les sols est légèrement plus faible que l'an passé sur les résultats issus des synthèses d'analyse réalisées par Auréa sur 1 ou 2 horizons (0-30 cm et 30-60 cm) entre le 1er janvier et le 14 février. Ces évolutions du reliquat d'azote sont à mettre en corrélation avec l'important cumul de précipitations enregistré depuis cet automne avec un gradient ouest-est sur la région BFC. En parallèle, l'hiver 2023/2024 est globalement doux, ce qui implique des reprises précoces de la minéralisation de la matière organique des sols. L'année 2024 s'annonce précoce, voire très précoce comme 2007 et 2020. Cette précocité va très probablement impacter les semis tardifs (moindre tallage). Les dates prévisionnelles du stade épi 1 cm sur notre région s'étalent sur le mois de mars en se situant entre :

- début mars pour les semis précoces et les variétés à reprise précoce (ex : KWS Ultim semée le 15/10 à Sens) ;
- fin mars pour une variété tardive semée tard (ex : Chevignon semée le 5/11 à Châtillon-sur-Seine).

Cela correspond à une dizaine de jours d'avance par rapport à la médiane des 20 dernières années. Il est important, par conséquent, d'adapter la stratégie d'apport en fonction de la diversité des stades de chacune des parcelles. Compte tenu des pluies importantes, l'enracinement des céréales sera moins efficace (moins profond et moins dense). Cela sera d'autant plus important sur des semis tardifs et pourra être aggravé dans les mouillères. Dans ce contexte de semis tardifs, il est conseillé de se limiter à des apports de 60 à 70 kg N/ha pour diminuer les risques de mauvaise valorisation. Voici dans les arbres de décisions (illustrations n° 2 et n° 3) quelques exemples de fractionnement. Pour le pilotage de l'apport fin montaison avec la pince HNTester, pensez à faire une zone surfertilisée pour les mélanges de variétés et les blés améliorants. Le choix de la forme d'azote impacte le rendement mais aussi la qualité de la récolte. De nombreux résultats d'essais montrent que sur le plan de l'efficience de l'absorption de l'azote, l'ammonitrate sort gagnant devant l'urée et surtout devant les solutions azotées lorsque ces deux dernières formes sont sans adjuvant ni enrobage. En blé, il n'y a pas d'écart de rendement significatif entre une fertilisation à base d'urée ou d'ammonitrate, mais l'urée est moins efficace pour gagner des protéines. Les solutions azotées sont moins efficientes tant sur les plans du rendement que des protéines avec, en moyenne, 3,3 q/ha de rendement en moins qu'avec l'ammonitrate, et plus d'un demi-point de protéines en moins.



Exemple de fractionnement des apports d'azote pour un semis précoce.



Exemple de fractionnement des apports d'azote pour un semis tardif.

Et pour les orges ?

Orges d'hivers : Tout comme en blé, il est indispensable de réajuster le potentiel de la parcelle si nécessaire (JNO, anoxies racinaires…) Jusqu'au stade épi 1 cm, apporter la dose d'azote calculée avec la méthode du bilan. À ce stade sur-fertiliser une zone adjacente avec environ 80 kg N/ha supplémentaires pour piloter un apport courant montaison. La taille de la zone doit être suffisante pour pouvoir réaliser les mesures N-Tester (mini 20 m x 20 m pour des engrais solides et 10 m x 10 m pour des formes liquides). Éviter les tournières ou les zones hydromorphes afin d'être le plus représentatif de la parcelle. Entre les stades 1 et 2 nœuds, sous réserve que l'apport épi 1 cm ait été valorisé par au moins 15 mm de pluie, établir un diagnostic avec la pince N-Tester d'une part sur la parcelle, d'autre part sur la zone adjacente sur-fertilisée. Puis se rendre sur https://www.at.farm/fr/n-tester/ afin d'interpréter les mesures et télécharger votre conseil.

Orges de printemps en semis de printemps : Le débouché des orges de printemps est brassicole, ce qui implique de faire attention à la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale d'azote apportée et, dans une moindre mesure, son fractionnement. La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre une bonne valorisation de l'azote (apports pas trop précoces, en cohérence avec les besoins) et une teneur en protéines compatible avec les exigences brassicoles (9,5 à 11,5 % protéines). En semis tardif, le fractionnement avec un apport dès le semis (1/2 à 2/3 de la dose totale, si possible enfoui) est conseillé pour accompagner une levée rapide. Nos essais démontrent que le fractionnement 1/3 de la dose au semis et 2/3 à tallage est une stratégie robuste car elle permet de répartir les risques entre année sèche et année humide. En 2024, on s'oriente vers des semis de mi-mars comme en 2020, en fonction des conditions et de la date de semis, le rendement devrait probablement être revu à la baisse et la fertilisation adaptée pour ne pas craindre un déclassement.

Arvalis

Article rédigé par les partenaires de « Blé Orge Objectifs Protéines » (BOOP) Bourgogne-Franche-Comté :
Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Jérémie Blas (CA21), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Benjamin Foltier (Axereal), Patrick Chopard (CA39), Emeric Courbet (CA70), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Philippe Koehl (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Marie-Agnès Loiseau (CA89), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Antoine Villard (CA71) et Cédric Zambotto (CA58).

AB Paulownia

Gagnez entre
63 000 € et 84 000 €
tous les 7 ans et par hectare !
(récurrence 5 fois sans avoir à replanter)

Une conférence au lieu dans votre département
• 28 Mars - Côte-d'Or
• 29 Mars - Yonne

N'attendez plus, contactez-nous !

www.abpaulownia.fr

Ou

02 33 15 31 02
contact@abpaulownia.fr

Venez découvrir cet arbre magique et ses bienfaits pour notre planète.



Pensez à la fertilisation soufrée cette année !

Dans les situations les plus à risques, sur sols superficiels, pauvres en matière organique et ne recevant pas d'apport de produits organiques, ayant reçu de forts abats d'eau depuis l'automne, un apport de 30 à 50 kg de SO3/ha et recommandé selon le potentiel de rendement. La date d'apport optimale est de fin tallage à épi 1 cm. Si l'apport est réalisé avec des engrais azote-soufre, il convient de le positionner au plus près des besoins, plutôt juste avant le stade épi 1 cm.

// GRANDES CULTURES

21 Dans une certaine « mouise »

Le secrétaire général de la FDSEA de Côte-d'Or retrace les difficultés des grandes cultures.



Le contexte est « très particulier » avec une météo et des cours très défavorables, s'inquiète Antoine Carré.

C'est pas du joli, joli. Les cours céréaliers ont encore baissé, le blé pointe désormais le bout de son nez à un timide 155 euros/tonne. *« Ça se complique de plus en plus »*, peste Antoine Carré, agriculteur à Verrey-sous-Salmaise et secrétaire général adjoint de la FDSEA de Côte-d'Or. Une année très compliquée se profile et ce, sur plusieurs points. Concernant les ventes de céréales, le Côte-d'orien liste trois situations bien différentes chez ses collègues agriculteurs : *« ceux qui s'en sortent le moins mal sont ceux qui ont réalisé des ventes anticipées. Les prix n'étaient pas aussi bas il y a quelques semaines. Ce sera un moindre mal pour eux, même si les ventes concernées ne représentent jamais l'intégralité de la récolte… Ensuite, il y a ceux qui assurent leur propre stockage et qui ont encore leur récolte sous les bras : si leur trésorerie leur permet, bien sûr, ils préféreront attendre une remontée des cours pour vendre. Le troisième cas de figure est le plus pénalisant : je pense aux agriculteurs qui ont un dépôt chez leur organisme stockeur et qui arrivent incessamment sous peu à la date butoir… Ils vont être obligés de vendre au plus bas. Ils n'auront pas le choix avec, en plus, différents frais à la clé… »*.

Pas grand-chose à faire

Antoine Carré prend comme référence la campagne 2014 pour illustrer les difficultés de l'année en cours, comme il l'avait déjà fait lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture : *« rappelez-vous, il y a dix ans, tout avait germé, même le colza. Trois semaines de pluie en juillet avaient anéanti la récolte. Rien n'allait, les prix étaient déjà très bas, similaires à ceux d'aujourd'hui… Sauf que je me rappelle avoir acheté de la solution azotée à 165 euros/tonne, alors que le même produit en ce moment est aux alentours de 300 euros/tonne ! Ajoutez à cela l'inflation qu'il y a eu depuis sur tout le reste… Le pouvoir d'achat actuel n'est plus le même que celui de l'époque ! Pour toutes ces raisons, il faut s'attendre, excusez-moi l'expression, à bouffer beaucoup d'argent cette année. Ce sera pire qu'en 2014 »*. Les pistes pour *« limiter la casse »* sont plus que limitées selon le responsable syndical : *« chacun peut tenter des choses à son échelle, à ses risques et périls. Personnellement, je suis déjà très bas en intrants. En désherbage, je suis très élevé mais il m'est difficile d'agir sur ce poste : les petites terres ici désherbent très mal avec des zones assez humides qui favorisent le développement du vulpin. Une facture de 100 euros/ha en désherbage est assez courante chez nous, ça nous met forcément dedans… C'est le seul poste que je ne souhaite pas négliger car couper une année engendrerait au moins cinq campagnes de salissement par la suite »*. L'exploitant déplore la perte d'un certain nombre de pieds dans ses parcelles : *« en plus des marchés, la météo n'est pas favorable non plus. Cette composante du rendement est déjà impactée. Les cultures de printemps, elles, ne vont pas être implantées dans des conditions optimales, loin de là. Que faire, dans ce cas ? Je vais tout faire pour limiter les doses d'azote. Les fongicides et les insecticides, je suis déjà bas, mais je tenterai d'aviser en fonction de la météo »*.

AG

// COUVERTS VÉGÉTAUX

21 Une multitude de facteurs à prendre en compte

On peut parler des couverts végétaux dans bien des contextes : ainsi, Claas Bourgogne avait invité un ingénieur de Terres Inovia pour traiter du sujet, dans le cadre d'un événement marquant le nouveau partenariat entre le distributeur de tracteurs de Varois-et-Chaignot, en Côte-d'Or, et la marque Väderstad spécialisés dans les semoirs et le travail du sol.

La question du travail du sol, on la connaît bien chez Claas Bourgogne, concessionnaire de tracteurs de Varois-et-Chaignot, à l'est de Dijon. On va même en parler de plus en plus puisque l'entreprise est désormais partenaire de la marque suédoise Väderstad, spécialisée dans les matériels de travail du sol et les semoirs. Le développement de la pratique des couverts végétaux en intercultures fournissait à l'entreprise un excellent prétexte pour, à la fois, informer ses agriculteurs clients, et présenter les nouveaux matériels. Ce fut fait à l'occasion d'une soirée organisée le 6 mars. Claas Bourgogne avait, à cette occasion, invité Michael Geloen, ingénieur de développement chez Terres Inovia. Il tentait de répondre à la question : *« Comment maximiser les bénéfices agronomiques des couverts végétaux dans la gestion des adventices et des ravageurs ? »* Bien évidemment, la réponse n'est pas simple. Elle dépend d'un grand nombre de facteurs. Michael Geloen décrit pourtant l'intérêt de couverts avec un fort système racinaire, favorable au stockage de carbone et au relargage d'azote, même si ce dernier point reste dans des proportions relativement limitées. *« Néanmoins,* soulignait-il, *des variétés de couverts avec un système racinaire bien développé permettent de lutter contre l'érosion liée à la pluie. De plus, un couvert bien en place par les racines participe à la restructuration du sol »*.

Attention à la profondeur du semis

Beaucoup reposent sur le choix des variétés de couverts. Il existe par exemple des variétés adaptées aux conditions sèches et plus chaudes (millet, tournesol, sarrasin). *« Quels que soient les mélanges d'espèces que vous choisirez,* poursuivait l'ingénieur de Terres Inovia, *il faut prêter attention aux profondeurs de semis nécessaire pour chacune. En général, la profondeur optimale de semis est égale à trois fois le diamètre de la graine »*. Réussir un couvert végétal pour en tirer le meilleur parti relève d'une alchimie subtile et d'un sens profond du dosage : *« Des couverts pas trop développés permettront de ne pas trop consommer d'azote, au détriment de la culture qui va suivre, lors de leur désagrégation. De plus, des couverts jeunes se décomposent plus facilement. De manière générale, il faut prendre garde à ne pas « gaver » le sol »*. Le soin apporté à l'implantation des couverts est aussi primordial : il importe de prendre en compte la ressource en eau, mais on doit aussi apporter à ces couverts le même soin qu'à une culture classique. On prend donc garde à la structure du sol, à la gestion des pailles et au salissement. *« S'il fait sec à la récolte de la culture principale,* précise Michael Geloen, *on ne sème pas son couvert tout de suite, il ne lèvera pas. Il vaut mieux attendre de bonnes conditions pour le faire, avec de la pluie »*.

Mélange bien dosé

L'ultime opération - la destruction du couvert – demande elle aussi un soin particulier. *« Il faut être vigilant sur les conditions de passage, qui impactent la structure du sol pour la culture suivante, choisir le mode de destruction selon les espèces et observer attentivement le rapport carbone/azote (C/N) afin de ne pas pénaliser la culture suivant le couvert »*. Enfin, les couverts peuvent produire du bénéfice dans la gestion des adventices : *« dans ce cadre,* conclut Michael Geloen, *il n'est pas nécessaire de multiplier à l'excès le nombre d'espèces dans vos mélanges : un mélange à 6 espèces est suffisant. En mettre plus ne donne pas de résultats significatifs en termes d'efficience contre les adventices. Et contre ces dernières, l'efficacité ne se vérifie qu'au moment du couvert, pas sur la culture suivante »*.

Berty Robert



Michael Geloen, ingénieur chez Terres Inovia, a dressé les grandes lignes d'une utilisation optimale des couverts végétaux.



// GESTION DES RISQUES SANITAIRES

58

Prévenir plutôt que guérir

Le Gaec Laudet à Chiddes travaille depuis de longues années sur la prévention des risques sanitaires, afin de réduire l'apparition de problématiques. Explications avec Jean-Loup Laudet, un des trois associés.

Nadine, Pierre et Jean-Loup Laudet (associés du Gaec Laudet à Chiddes) mettent un point d'honneur à anticiper : *« nous préférons prévenir que guérir, car traiter des problèmes sanitaires une fois qu'ils sont installés dans les exploitations peut être très compliqué et chronophage »* détaille Jean-Loup Laudet. Pour lui, cette anticipation passe par différents points.

Leviers activés

Ainsi côté vaccinations, il précise : *« Nous vaccinons nos animaux sur les maladies historiques notamment sur la FCO (4 et 8) ou l'entérotoxémie. Cela nous permet d'éviter un maximum les actions curatives, qui parfois retardent la croissance de l'animal – et donc peuvent engendrer des pertes économiques. Cela offre aussi un gain de temps, car si les animaux vont bien, la surveillance n'a pas besoin d'être extrêmement rapprochée »*. Il explique également que les pratiques du Gaec en matière de vaccination s'adaptent en fonction des données récoltées : *« Il faut aussi savoir être un peu souple »* pointe Jean-Loup Laudet avant d'ajouter : *« Côté BVD, nous avons été dans les fermes pilotes de l'opération, et aujourd'hui nous n'avons aucun cas – et les voisins non plus. De ce fait, nous prévoyons de ne pas réaliser cette injection cette année. Si par malheur, nous constatons une souche à la naissance sur un animal, nous réglerons le problème rapidement par l'élimination et une nouvelle vague de vaccination. Pour la pasteurellose, nous ne vaccinons pas non plus, car nous n'avons jamais eu de cas. Mais, cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas vigilants. En effet, pour éviter les pertes, nous mettons en place de nombreux leviers dans les 15 premiers jours de vie, afin que les animaux développent une bonne résistance dès le départ. Avec cette vision, nos pertes sont minimes »*.

Outre les vaccinations, Jean-Loup Laudet insiste sur le nettoyage. En effet, une des particularités du Gaec est de partager une bétaillère avec un voisin, et d'avoir nombre d'outils en Cuma. Si cette mise en commun offre des avantages *« notamment sur l'investissement que ce genre de matériel requière »*, ils peuvent être des vecteurs d'introduction de pathogènes. Conscient de cela, Jean-Loup Laudet précise : *« nous mettons un point d'honneur à nettoyer de fond en comble le matériel après utilisation que ce soit nous ou les autres utilisateurs. Il n'est pas envisageable de partager des outils sans faire cela, pour des raisons évidentes. Nous prévoyons d'ailleurs d'aller un peu plus loin en désinfectant à chaque fois le matériel. Cela étant dit, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de souci »*.

Communiquer est la clé

Il poursuit : *« Dans l'hypothèse où il y aurait un problème, je pense que nous nous faisons assez confiance pour en parler. La communication auprès des voisins sur les soucis sanitaires qu'une exploitation peut avoir est une base pour peut-être éviter une propagation et donc des conséquences pour tous »*. Pour lui, cette communication est donc indispensable dans la prévention des risques sanitaires, car : *« nous avons toujours à apprendre des uns et des autres. Par exemple, je trouve que discuter avec son vétérinaire est toujours une très bonne idée afin de confirmer un doute sur la santé d'un animal.*



Jean-Loup Laudet (Gaec Laudet), s'est installé en 2017.

Dans mon cas, cela m'a permis de reconnaître les symptômes de la septicémie foudroyante et d'agir rapidement pour éviter des complications. Lorsque l'on a ce genre d'information, autant les partager avec ses collègues ». Il conclut : *« avec l'émergence de nouvelles maladies, qui n'ont pas forcément de vaccins ou de médicaments curatifs, je pense que la formation sur la reconnaissance des symptômes et la prévention sont les deux pans indispensables que nous devons activer si nous souhaitons être un minimum serein »*. Dans cette veine, les associés du Gaec envisagent de mettre en place un pédiluve pour toutes les personnes entrant ou sortant de leur exploitation : *« ça ne coûte pas grand-chose, et cela peut éviter de sacrés ennuis. Alors, autant ne pas s'en priver »*.

Chloé Monget

Protéger son troupeau contre l'introduction d'agents pathogènes

Le matériel utilisé collectivement, y compris les véhicules, peut constituer une voie d'entrée des agents pathogènes au sein de l'élevage. Il est recommandé de nettoyer, voire désinfecter (un nettoyage efficace, même sans désinfection, permet d'éliminer 80 à 99 % des germes), le matériel mis en commun avant et après utilisation ou au minimum les parties en contact avec les animaux, leurs excréments ou le sol. Ce nettoyage ne doit pas, dans la mesure du possible, être effectué dans la zone d'élevage (zone de vie et de circulation des animaux). Pour certains matériels spécifiques l'utilisation commune n'est pas recommandée, comme les mouchettes et les cordes de vêlages qui doivent préférablement être propres à l'élevage. Cette précaution ne dispense pas du nettoyage de ces matériels entre chaque utilisation, afin de limiter la transmission de pathogènes entre les animaux d'un même troupeau.

Le GDS 58



Les trois associés du Gaec Laudet sont à la tête d'environ 300 ha (20 ha environ de prairies temporaires, 8 ha approximativement de méteil et le reste en herbe) et de 190 vêlages (Charolais).

// GDS

21

L'excellence sanitaire a un coût

L'assemblée du GDS de Côte-d'Or s'est intéressée aux « efforts sanitaires » des éleveurs, non valorisés à ce jour.

Il profite à tous, y compris aux consommateurs. Malgré cela, le sanitaire avec ses charges financières, physiques et même mentales n'est *« porté »* que par les éleveurs ou presque… N'y aurait-il pas *« moyen »* de partager ces efforts et/ou valoriser une partie du travail ? La question a été posée le 5 mars à Sombernon. Jean-Luc Chevalier, président du GDS de Côte-d'Or, est convaincu que la population *« n'a pas conscience de tout ce qui est fait pour obtenir une alimentation sûre. La valorisation du sanitaire pourrait s'aborder au niveau de la filière amont/aval et pourquoi pas au niveau du consommateur »*. La *« facture »* ne risque pas de diminuer avec la *« mondialisation »* des maladies, comme le fait remarquer Christophe Moulin, président de GDS France : *« Cette réflexion est donc d'autant plus importante… Je ne vois pas comment il y aurait moins de travail à l'avenir, moins d'impacts sur nos productions et donc moins de coûts à supporter. Cela va même exploser dans les prochaines années… »*.

Davantage de soutiens

Emmanuel Bernard, éleveur dans la Nièvre et président de la section bovine d'Interbev, a appuyé ces propos : *« Nous parlons ici de notre avenir ! Les éleveurs doivent s'emparer de ce sujet et pousser dans la même direction »*. Pour ce représentant de l'interprofession, une partie de la solution vient certainement de l'État : *« son soutien doit être plus important. Oui, l'État, voire même l'Europe, doivent prendre des dispositions à la hauteur des enjeux qui sont devant nous. L'élevage subit trop souvent les aléas, l'État ne travaille pas assez dans la prévention, nous le voyons bien avec la MHE… Le monde de l'élevage, seul, n'a pas les moyens de faire face à l'arrivée de maladies extérieures »*.

Du temps et du stress

Franck Jeannin, éleveur à Chazilly et voisin d'un ancien foyer de tuberculose, est venu illustrer la complexité d'une prophylaxie renforcée : *« Nous devons procéder à une IDC et un interféron sur chaque bovin de plus d'un an présent sur notre exploitation. Dans notre cas, c'est beaucoup de travail sur nos 400 bovins, je termine aujourd'hui ma onzième matinée consacrée à cette tâche, en compagnie d'un vétérinaire et de trois autres personnes… Sur le plan financier, cela représente une somme de 20 000 euros, intégralement prise en charge par l'État cette année, mais cela ne durera pas. Cette prophylaxie engendre également beaucoup stress, avec la peur de perdre la génétique du cheptel si un animal venait à réagir »*.



Jean-Luc Chevalier (président du GDS, ici debout), avec trois des invités de la table ronde : Franck Jeannin (éleveur à Chazilly), François Chaintron (Sicarev) et Christophe Moulin (GDS France).

François Chaintron, directeur délégué de la coopérative Sicarev, a insisté pour sa part sur le volet *« performance »* du sanitaire : *« L'aspect réglementaire est primordial et ouvre des portes commerciales, nous ne pouvons pas nous en passer, mais il y a aussi tout ce qui touche à la performance. Un exemple : les problèmes respiratoires et diarrhées néonatales sont beaucoup moins nombreuses qu'il y a vingt ans. Ces programmes de prévention ont contribué à générer un peu plus de revenu mais maintenant, il faut passer à l'étape d'après. Énormément de choses peuvent être envisagées en termes de techniques et de traçabilité pour progresser et ramener du revenu à l'éleveur, je pense notamment au domaine de l'engraissement dans lequel le sanitaire est à la base de tout »*.

AG

ÉLEVAGE

// OVINS

21

Un champion né dans l'Auxois

Le Charollais lauréat du salon de l'agriculture est un animal originaire de la Côte-d'Or, pour la deuxième année consécutive.

Le 21 est une terre de génétique, et pas seulement en bovins. Les résultats du dernier Sia l'ont parfaitement illustré avec la consécration d'un bélier charollais né dans l'Auxois, à Souhey près de Semur, chez Sébastien Jeannin. Cette victoire est peut-être passée inaperçue pour les Côte-d'oriens, puisque l'animal appartient aujourd'hui à Pascal Chaponneau, un éleveur exerçant à Uxeau, près de Gueugnon en Saône-et-Loire. L'actuel président de l'organisme de sélection avait acheté ce charollais à Sébastien Jeannin il y a trois ans, dès l'âge de deux mois. *« Il a très bien évolué depuis avec notamment une victoire au dernier concours de Charolles, au mois d'août. Ses qualités ? Des qualités de race exceptionnelles et énormément de viande »*, transcrit Sébastien Jeannin. Ce succès à Paris a déjà profité sur le plan commercial à son propriétaire mais aussi au naisseur, qui a réservé plusieurs agneaux à de nouveaux clients, quelques jours seulement après la proclamation des résultats.

Des anecdotes

Sébastien Jeannin a déjà été champion au Sia à deux reprises, en 2020 et 2022. Un Côte-d'orien sur la plus haute marche du podium parisien : cela n'était jamais arrivé auparavant, mais le reproducteur charollais doublement titré n'était pas né chez lui : *« il était originaire de chez Pascal Chaponneau ! La coïncidence est belle, nous nous sommes renvoyé la balle avec ces trois victoires au salon »*. Pour rappel, un Charollais né chez Cyril Blin, à Montagny-lès-Beaune, avait décroché le titre lors du Sia 2023. L'animal était monté sur la plus haute marche du podium avec son nouveau propriétaire, Denis Berland, éleveur à Viry près de Charolles (71). Une autre performance lors de cette édition 2024 du Sia a été réalisée par Antoine Thibault, de Jouey, qui a remporté un premier prix dans l'une des deux sections du trophée viande : l'animal lauréat est aussi originaire de l'exploitation de Sébastien Jeannin, qui avait vendu le grand-père de cet ovin à son ami éleveur. Dernière anecdote à relever : l'éleveur de Souhey a acheté ce même animal lors de la vente aux enchères organisée sur internet par l'organisme de sélection charollais !

AG



Le bélier issu de l'élevage de Sébastien Jeannin, près de Semur-en-Auxois, ici avec ses propriétaires Saône-et-Loiriens.

// EN BREF

Ovins La baisse de production s'accentue en 2023

En 2023, la production de viande ovine (abattages) a chuté de 8 % par rapport à 2022, à 72 900 téc, indique FranceAgriMer dans son bilan annuel. Pour cette deuxième année de baisse, *« le repli est plus sévère que celui observé entre 2021 et 2022 (-3 %) »*, note l'Institut de l'élevage (Idele) dans son bulletin mensuel Tendances. Interrogée par Agra Presse, Cassandre Matras, chef de projets à l'Idele, attribue cette baisse à la sécheresse estivale de 2022. Le manque de fourrages a provoqué *« une hausse des réformes au second semestre 2022 et un peu début 2023 »*, et donc *« une baisse du cheptel de reproductrices »* et des sorties d'agneaux. S'y ajoute une *« situation compliquée en Espagne (sécheresses, maladies, difficultés de renouvellement) »*, qui est *« notre premier fournisseur en agneaux vivants pour compléter la production »*. À court terme, *« y aura-t-il assez d'agneaux en mars pour Pâques et l'Aïd el-Fitr ? »*, traditionnels pics de consommation, s'interroge l'Idele. Sur l'ensemble de 2024, *« la production française devrait (…) progresser légèrement »*, prévoit FranceAgriMer. D'après l'établissement public, le cheptel devrait *« rester stable »* cette année, car *« les éleveurs ont procédé à un tri important des brebis reproductrices »*. Et les conditions climatiques de 2023 ont été plus propices à la production fourragère et à la fertilité des animaux.

Viandes L'obligation d'afficher l'origine étendue aux produits transformés

Comme le prévoit un décret paru le 6 mars au Journal officiel, les restaurateurs devront, à partir du 7 mars, afficher l'origine des viandes *« utilisées en tant qu'ingrédients dans les préparations de viandes et les produits à base de viande »*. Prise en application de la loi Égalim 2, cette obligation concerne les viandes bovine, porcine, ovine et de volailles. Elle s'applique lorsque l'opérateur *« a connaissance [de l'origine] en application d'une réglementation nationale ou de l'Union européenne »*. Le texte stipule que le pays d'élevage et d'abattage doit être indiqué. Par *« dérogation »*, il peut être remplacé par la mention *« UE »* ou *« hors UE »*, lorsque *« la réglementation mentionnée [ci-dessus] le prévoit »*. Cette nouvelle obligation vient en complément de celle d'afficher l'origine pour les viandes crues en restauration : un autre texte est attendu sous peu afin de pérenniser cette mesure, prévue dans le cadre d'une expérimentation qui s'est achevée le 29 février. Les professionnels des filières animales demandent aussi une modification du règlement européen Inco (information des consommateurs), afin d'imposer dans toute l'UE l'affichage de l'origine des viandes dans les produits transformés.

Porc En manque d'offre, le Marché de Plérin repasse au-dessus des 2 €/kg

Lors de sa séance du jeudi 7 mars, le Marché du porc breton (MPB) a abouti à une cotation de 2,011 €/kg, en hausse maximale de 5 ct€/kg. Après un mois de progression continue sur fond de faiblesse de l'offre (le cours était à 1,782€/kg le 5 février), le cours de référence est repassé au-dessus de la barre symbolique des 2 €/kg. *« Les besoins des abattoirs se sont nettement affirmés à partir du 15 février »*, notent les analystes du MPB. *« Sur la zone Uniporc, les abattages des neuf premières semaines sont relativement stables »* par rapport à 2023. Mais l'offre de porcs reste à un niveau *« insuffisant »* face à la demande des abattoirs *« qui s'anime peu à peu en vue des préparatifs de Pâques et des produits de printemps »*.

// RENDEZ-VOUS

VinEquip : le salon immanquable !

VinEquip vous donne rendez-vous à Mâcon pour sa troisième édition, les 26, 27 et 28 mars au Parc des Expositions. Au cœur d'une région de vignobles riche en savoir-faire, rayonnant en Bourgogne et Rhône-Alpes, 300 exposants sont attendus.

Au cœur de la Bourgogne, une région célèbre pour ses vignobles et son savoir-faire ancestral, le salon VinEquip ouvrira ses portes du 26 au 28 mars au Parc des Expositions de Mâcon. Cette troisième édition promet d'être un carrefour d'innovation et de tradition, attirant professionnels et passionnés du monde entier. Le salon VinEquip s'est rapidement imposé comme un événement phare pour les acteurs de la filière vitivinicole. Avec une offre complète, les visiteurs pourront découvrir des solutions innovantes, échanger avec des professionnels et s'informer sur les enjeux actuels et futurs du secteur. Le programme s'annonce riche et diversifié, organisé selon cinq grandes familles de la vigne et du chai : cave/œnologie, travail de la vigne, conditionnement/logistique, vendange/vinification et enfin services/formation.

Rendez-vous « phare »

Hackathon Flavescence Project : Pour la première fois, un « Hackathon » prendra place jour et nuit, faisant réfléchir et chercher des ingénieurs autour d'un seul sujet : la lutte contre la flavescence dorée. Cet Hackathon Flavescence Project invite les participants à apporter leurs compétences et idées novatrices. Dans un espace dédié avec un Fablab (fabrication laboratory), une vigne artificielle, des coachs et des experts seront à disposition des participants en soutien de leurs recherches. Un jury composé de trois collèges (État, viticulteurs, experts), étudiera les projets et sélectionnera le gagnant jeudi 28 mars à 11 heures. Ce projet innovant sera accompagné pour monter un dossier de candidature dans le but d'obtenir un financement dans le cadre de France 2030 et développer son prototype. Mais toutes les solutions imaginées seront présentées et, qui sait ? Reprises pour des développements industriels ou de recherche scientifique. Cet événement souligne l'engagement de VinEquip envers l'innovation et la préservation de l'avenir viticole.

Work in Wine : VinEquip 2024 met également l'accent sur les opportunités de carrière dans la viticulture. L'espace « Work in Wine » sera dédié à la transmission de savoir-faire et aux évolutions portées par l'innovation, offrant un aperçu des nombreuses perspectives professionnelles dans ce secteur emblématique. La filière rencontre en effet de plus de difficultés pour recruter. Il est urgent de valoriser les carrières dans la viticulture.

Vigne & Climat : Le changement climatique représente un défi majeur pour la viticulture. VinEquip a créé, en partenariat avec le pôle régional d'innovation en agroécologie AgrOnov, un espace dédié aux nouvelles solutions pour s'adapter à des enjeux tels que le stress hydrique et la prévention du gel. Ce sera une occasion unique pour les viticulteurs de trouver des réponses concrètes à ces problématiques.

// EN SAVOIR +

Pour plus d'informations sur les conférences et pour planifier votre visite, consulter le site officiel de VinEquip : https://www.vinequip.fr/fr

De nombreuses conférences

Le salon VinEquip se distinguera aussi par son approche humaine, favorisant les échanges constructifs entre les différents acteurs de la filière. Les exposants, sélectionnés pour leur expertise, offriront des conseils avisés et partageront leurs expériences avec les visiteurs. Le salon est bien plus qu'une simple exposition de produits et services pour la filière vitivinicole. C'est une plateforme d'échange de connaissances et d'expertise, comme en témoigne son programme de conférences ambitieux. Des conférences seront proposées en lien avec les enjeux vitivinicoles actuels : « La lutte contre le gel de printemps : faisons le point ! », « Neutralité carbone de la filière vitivinicole : comment mesurer, décider et agir concrètement ? », « La donnée au service des transitions de la filière vitivinicole ». La première conférence portera d'ailleurs sur les enjeux de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en viticulture. D'autres thèmes seront abordés comme la transmission ou l'installation en viticulture ou encore les multiples vies de l'eau afin de réutiliser les effluents de la vigne au chai. Ces conférences sont une preuve de l'engagement de VinEquip envers l'innovation et la durabilité. Elles offrent aux participants une occasion unique de se tenir au courant des dernières tendances et recherches, tout en leur permettant de réseauter avec des pairs et des experts du domaine. Pour ceux qui cherchent à approfondir leurs connaissances et à contribuer à l'évolution de la viticulture, ces sessions sont incontournables.



GL Events

VinEquip est un rendez-vous qui allie dimension humaine et expertise à tous les niveaux.





// ÉVÈNEMENT

21 Nodimat-Granday : on travaille mieux quand on se connaît bien

Une équipe technique renouvelée, un nouveau service support, une nouvelle marque d'équipements et surtout la volonté de créer du lien entre les clients et les équipes ont motivé les dirigeants de Nodimat-Granday à organiser une soirée d'échanges dans leur agence de Beaune.



Pascal Vauthier (à gauche) et Hervé Lenoir : *« Les besoins de nos clients imposent que l'on se connaisse parfaitement. »*



Une belle affluence le 6 mars, pour ce premier évènement depuis l'installation dans les nouveaux locaux de la Zac des portes de Beaune.

Installé dans de nouveaux locaux situés sur la Zac des Portes de Beaune depuis 2021, suite au rachat des établissements Granday, le groupe vendéen Ouvrard poursuit son développement dans le secteur viticole. Le 6 mars, Pascal Vauthier, directeur de Nodimat-Granday et Hervé Lenoir, responsable de l'agence de Beaune et des activités viticoles, ont organisé une soirée d'échanges entre clients et collaborateurs. 60 à 70 viticulteurs ont répondu favorablement. *« Aujourd'hui, notre agence emploie 17 collaborateurs et une bonne partie de l'équipe technique a été renouvelée*, souligne Hervé Lenoir. *Nous sommes dans un secteur d'activité où chaque domaine viticole a ses spécificités et ses propres besoins. Nos équipes doivent être à l'écoute des demandes et aussi conseiller nos clients. Il est donc indispensable que les deux parties se connaissent bien ».* Depuis deux ans, Nodimat-Granday a fait le pari de l'alternance pour recruter. Deux alternants en BTS au lycée René Cassin de Mâcon et deux alternants en Bac Pro au CFA de Mâcon ont intégré l'équipe technique, portant à 10 l'effectif, avec un CDI au final. Face à ce succès, la méthode sera reconduite.

NTA : un nouveau service support

Les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes dans les vignes. La concession a d'ailleurs déjà vendu plusieurs robots Naïo. Les robots Ted et JO sont désormais les seuls complètement autonomes, sans opérateur à proximité. Ils peuvent être supervisés depuis le siège de l'exploitation via le Smartphone. Ceci est rendu possible par des zones de travail délimitées par des points GPS (Geofencing), ces zones étant définies et validées par les revendeurs. Pour répondre à la robotisation et la demande croissante d'agriculture de précision (guidage GPS, coupure de tronçons, modulation de doses, télématique…) Nodimat-Granday a créé un service support dédié. NTA pour Nouvelles technologies agricoles accompagne l'ensemble des demandes au sein de la concession qui s'étend sur l'Aube, la Haute-Marne et la Côte d'Or. Deux ingénieurs ont été recrutés au sein de ce service et d'autres renforts sont déjà envisagés. Nodimat-Granday distribue depuis peu Sabi Agri sur la Côte-d'Or et l'Aube. Le constructeur basé dans le Puy-de-Dôme propose une gamme électrique d'enjambeurs et de robots tout terrain. Cette marque vient compléter l'offre de la concession New Holland aux côtés de Dérot, GRV, Camisa, Provitis, Clémens et Infaco. Oenoveneta et Toscana complètent la gamme pour la réception de vendanges et la vinification.

// TRACTEURS VIGNES ET VERGERS

Fendt confirme sa place de leader

L'Axema vient de communiquer le classement officiel des immatriculations de tracteurs spécialisés en 2023. En baisse, Fendt reste premier. Deutz-Fahr monte sur la troisième marche.

Le marché des tracteurs spécialisés vignes et vergers enregistre pour la deuxième année consécutive une baisse des volumes. Il s'est en effet immatriculé 3 303 tracteurs fruitiers et viticoles, contre 3 693 en 2022, soit une baisse de 10,6 %.

Grosse diminution pour les moins de 50 ch

Par catégorie de puissances, les tracteurs de moins de 50 ch enregistrent la plus forte baisse (-39 %), suivis des modèles de 80 à 99 ch (-24,4 %). La catégorie des 100 à 119 ch enregistre une baisse moins forte (-4,6 %) que celle du marché global, signe d'une tendance à l'augmentation de la puissance, confirmée par le groupe des tracteurs de 120 ch et plus, dont le volume a été accru de 81 unités (+476,5 %) : il en résulte une puissance moyenne des tracteurs spécialisés de 89 ch, contre 88,2 ch en 2022.

Une exception pour les 50 à 79 ch, en hausse

La famille des tracteurs de 50 à 79 ch se démarque dans les puissances plus faibles avec une inversion de tendance (+17,2 %). Un choix qui peut s'expliquer par de nouvelles stratégies en termes de traction, comme privilégier des tracteurs moins puissants pour les travaux demandant peu de puissance, et par l'absence d'AdBlue sur la quasi-totalité des tracteurs de moins de 75 ch.

Fendt confirme sa place de leader

Concernant les marques, si Fendt accuse une baisse de 2,4 points par rapport à 2022, le Bavarois reste leader devant New Holland qui gagne 3 points. Accusant une baisse de 4,4 points, Kubota se fait déloger de la troisième place du podium par Deutz-Fahr, qui gagne 3,5 points, et tombe à la septième place. Au pied du podium, Claas gagne deux places (+1,3 point), suivi de Landini (-1,1 point). Same regagne 2 points et passe de la neuvième à la sixième place. Malgré une part de marché croissante, Massey Ferguson perd une place. McCormick redescend de la cinquième position à la neuvième, accusant une baisse de 1,7 point. À noter, la progression constante sur 5 ans d'Antonio Carraro qui conforte sa dixième place.

Par groupe, Agco reste leader avec plus d'un tracteur sur quatre et est désormais suivi de SDF (près d'un tracteur sur cinq), qui passe devant CNH.

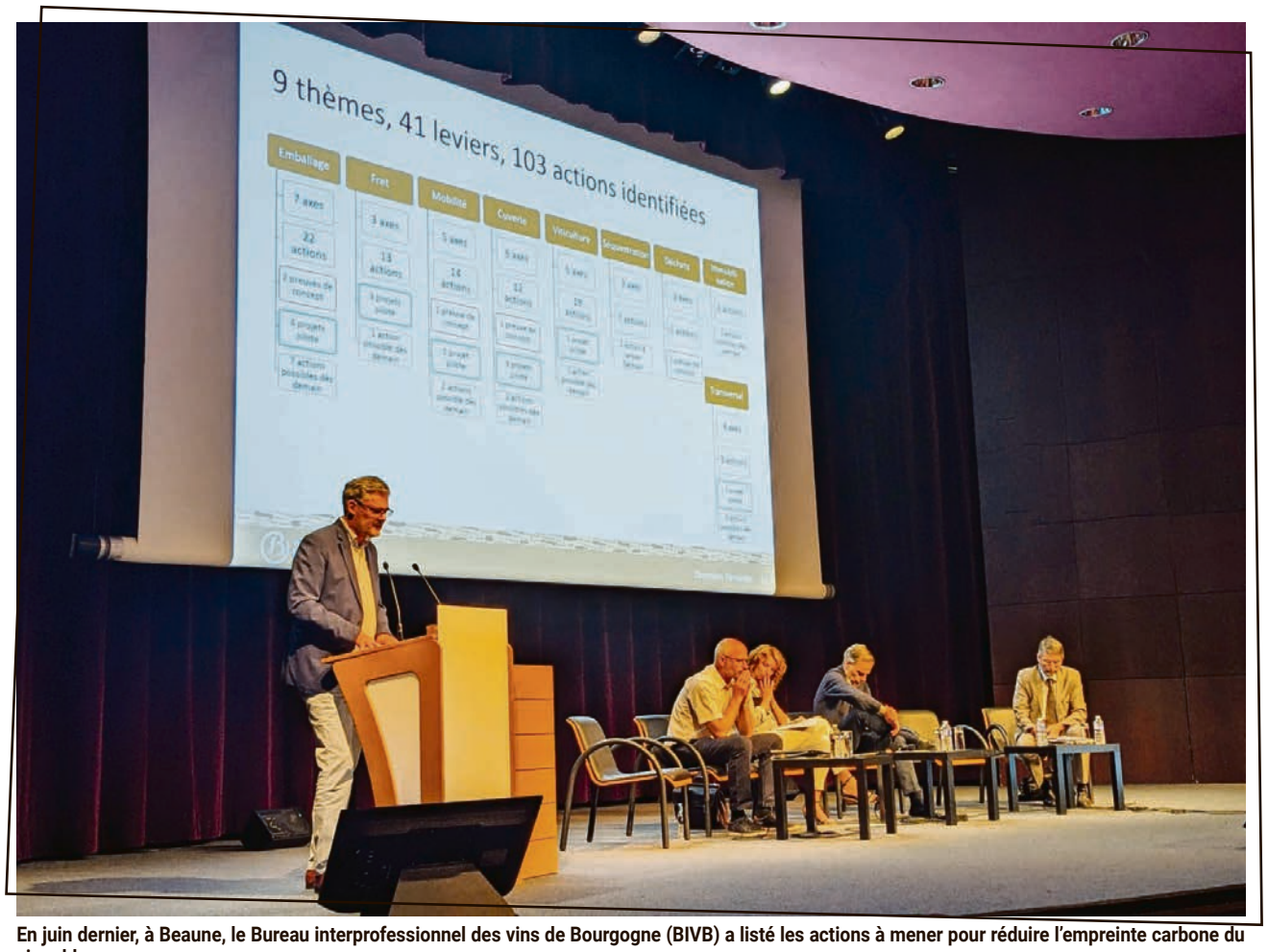
Ludovic Vimond



// ENVIRONNEMENT

Déploiement d'un outil d'évaluation de l'empreinte carbone

Dans le cadre de la stratégie de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, un projet Objectif Climat a été lancé par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne, aux côtés d'Adelphe et de FoodPilot. L'outil Wine Pilot, actuellement déployé, en marque la concrétisation.



En juin dernier, à Beaune, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a listé les actions à mener pour réduire l'empreinte carbone du vignoble.

Les bilans carbone réalisés au cours des dernières années par différentes interprofessions viticoles ont révélé que le poste « emballages » représentait entre 30 et 40 % des émissions de carbone de la filière vin. À l'échelle nationale, les efforts effectués depuis 15 ans dans les différentes régions viticoles montrent une amélioration régulière des bilans carbone. Cependant, les entreprises ne disposent pas toujours des capacités techniques et financières pour identifier et atteindre les objectifs de la feuille de route « Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) » de la France, visant à tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Conscient de l'urgence climatique, Adelphe (une société de services agréée par l'État, filiale de Citeo, dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages) a initié en 2022 le projet « Objectif climat » aux côtés du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) et de FoodPilot (solution tout-en-un pour gérer la décarbonisation des industries, la réduction de l'empreinte environnementale des produits et la transition des modèles économiques), pour accompagner ses adhérents vers la décarbonation du secteur vitivinicole. Après deux ans de développement, la méthodologie « Objectif climat » passe de la phase de test à sa mise en œuvre grâce à la solution digitale Wine Pilot.

Guide de solutions optimisées

Cet outil vise à calculer et à réduire l'impact carbone sur l'ensemble des postes d'émissions, tout en guidant les professionnels vers des solutions optimisées et un plan d'action facilement réalisables. Parallèlement, il offre aux interprofessions une vision globale en consultant les données renseignées par les entreprises, notamment celles liées à l'emballage, et en suivant leur évolution. *« Après deux ans de développement et de test,* précise Yannick Astesana, directeur délégué d'Adelphe, *nous sommes très fiers de voir le projet « Objectif climat » se concrétiser avec le lancement de Wine Pilot »*. En se basant sur les résultats du bilan carbone 2021 et sur les données de production du BIVB, la première étape a été de définir des trajectoires de réduction carbone, puis de neutralisation sur les huit postes émissifs majeurs : emballage (30 % du bilan carbone), fret (13 %), mobilité (26 %), cuverie (5 %), viticulture (11 %), déchets (moins de 1 %), séquestration, et immobilisation. L'objectif fixé est une réduction de 60 % à l'horizon 2030. En un an, un travail de fond a été mené en collaboration avec tous les acteurs du secteur : caves coopératives, vignerons, négociants… Cette initiative a également généré une multitude de partages d'informations et de retours d'expérience, contribuant ainsi à nourrir et à renforcer la dynamique collective dans le secteur. Le déploiement de l'outil Wine Pilot débute en ce moment pour les 3 600 domaines, 270 maisons de négoce et 16 caves coopératives du paysage viticole bourguignon.

Fédérer 400 vignerons

L'objectif est d'inciter les grands vignobles et coopératives à montrer l'exemple pour inspirer d'autres acteurs à s'engager dans la mesure et la réduction de leur empreinte carbone. Le BIVB espère fédérer entre 300 et 400 vignerons d'ici la fin de l'année suite au déploiement de cette initiative. Dans un contexte où les réglementations environnementales sont de plus en plus exigeantes envers les viticulteurs, Food Pilot a développé avec ses partenaires, un outil rapide et pédagogique pour réaliser un bilan carbone simplifié. La solution WinePilot s'adapte aux divers besoins des professionnels du secteur : interprofessions, domaines viticoles, caves coopératives ou maisons de négoce. Elle est également en cours d'adaptation pour les fournisseurs de services et d'équipements de la filière. Elle collecte, mesure et analyse les données RSE des entreprises vitivinicoles en temps réel via une méthode scientifique certifiée pour faciliter le développement durable du secteur. Ainsi, WinePilot offre des fonctionnalités spécifiquement adaptées aux besoins de chaque professionnel de la filière viticole pour leur permettre d'adapter et changer leur modèle de production.

D'après communiqué





// INNOVATION

Agrafes viti 4.0 fière d'avoir été nommée à Agreen Start-up

Nommée, mais pas primée, l'entreprise Agrafes Viti 4.0 a toutefois pu mettre la lumière sur son produit lors du concours Agreen start-up, qui a eu lieu à l'occasion du salon de l'agriculture : une agrafe de palissage en fibres de bois thermo-compressées.



Jean-Claude Duval (à gauche) et Jean-Yves Desbordes (à droite), lors de la présentation de leur entreprise et de leur produit.

Jean-Claude Duval et son associé Jean-Yves Desbordes, gérants de l'entreprise Agrafes Viti 4.0, basée à Venoy dans l'Yonne, ont défendu leur produit lors du concours Agreen start-up, qui a eu lieu à Paris à l'occasion du Salon de l'agriculture. Même si l'entreprise n'a pas été primée, pour Jean-Claude Duval, il y a déjà « *une vraie satisfaction à ce que nous ayons été nommés. On est très fiers d'avoir participé à ce concours, en sachant qu'on était les seuls représentants du département et de la région. Cela nous permet d'avoir une certaine notoriété, de faire connaître notre entreprise. Et cela montre que notre agrafe intéresse, est innovante, représente une alternative à ce qu'il y a déjà sur le marché* », indique-t-il. « *Il n'y a pas de déception de ne pas avoir été primés, pour nous l'important était l'opportunité de parler de notre entreprise et de présenter notre produit* ».

Le produit, justement, est une agrafe de palissage, pour les vignes, en fibres de bois thermo-compressées. « *C'est une agrafe éco-conçue, qui ne fait aucun déchet à la sortie de la machine. Elle est naturelle, sans colle puisque c'est la sève de bois qui fait office de liant naturel. C'est quelque chose de nouveau, que les viticulteurs n'ont pas l'habitude de voir. On est en train de se faire connaître petit à petit, en ciblant des vignobles, en partant du Chablisien jusque dans les régions tout autour de nous : la Champagne, Sancerre, Beaune, entre autres* », poursuit Jean-Claude Duval.

Agrafes viti 4.0 sera d'ailleurs présent à Mâcon pour le salon VinEquip (du 26 au 28 mars, au Parc des expositions). L'occasion pour eux de présenter leur produit lors de l'un des salons vitivinicoles les plus importants en France. Avec désormais un argument de poids à mettre en avant avec à cette participation au concours Agreen start-up, reconnu au niveau national.

Christopher Levé



Le produit est une agrafe de palissage, pour les vignes. Elle est conçue en fibres de bois thermo-compressées et ne comporte aucune colle puisque c'est la sève du bois qui fait office de liant naturel.

Agrafes Viti 4.0)



// ÉQUIPEMENTS

Et si vous louiez votre sécateur électrique ?

La location de sécateurs électriques est en vogue. Leurs partisans y trouvent une sérénité.



La location longue durée de sécateurs électriques lisse les coûts d'utilisation et supprime les immobilisations liées aux pannes.

Louer les sécateurs électriques sur une longue durée plutôt que les acheter. L'idée semble de plus en plus séduire les utilisateurs intensifs de ces appareils électroportatifs. Pionnier sur ce format, Infaco propose la location depuis quelques années. *« Nous avons testé la location longue durée (LLD) dans trois vignobles, il y a huit, dix ans, à peu près au moment où certaines marques de tracteurs lançaient ce service,* se souvient Jean-Pierre Blatché, directeur commercial d'Infaco. *D'abord, avec notre propre organisation. Puis, depuis deux saisons, avec un partenaire, Locam, dont la LLD est le métier ».*

L'offre de location s'étale sur trente-six mois et inclut la garantie de l'outil pendant les trois ans, deux révisions complètes à l'usine à chaque intersaison, l'assurance tout risque et le remplacement du sécateur en cas de panne. Les mensualités s'élèvent à 45 euros HT.

Autre acteur majeur du marché du sécateur électrique, Pellenc propose son offre de location de sécateurs électriques sur les modèles C35 et C45. Baptisée All Inclusive, elle reprend sensiblement les mêmes services que la location d'Infaco, intégrant trois paires de gants Activ'Security. Elle est facturée 39,59 euros HT pour le C35, 44,95 euros HT pour le C45.

Un service valable quelle que soit l'intensité d'utilisation

La location de sécateurs électriques vise surtout les utilisations intensives. *« Ce sont principalement les grandes maisons de vin et les prestataires de services, qui avaient l'habitude de renouveler leurs appareils tous les trois ans, qui plébiscitent ce type de solution »*, explique Jean-Pierre Blatché. *« C'est un niveau de service encore supérieur au pack d'entretien Premium qui cible les coupeurs qui réalisent plus de 400 heures par an »*, indique pour sa part Caroline Moller, responsable financements Pellenc. À l'inverse du monde automobile, qui borne la location avec un nombre de kilomètres maximal, ou des tracteurs (nombre d'heures), il n'y a pas de limite en termes d'intensité d'utilisation, *« que l'on fasse 500 000 ou deux millions de coupes par an »*, explique Jean-Pierre Blatché.

Des mensualités déductibles du résultat imposable

Pour le directeur commercial d'Infaco, l'une des premières motivations de la location est fiscale. *« Cela préserve la trésorerie et la capacité d'emprunt. Les mensualités viennent en charges déductibles du résultat imposable. Il n'y a pas de gestion d'immobilisation »*, résume-t-il. La location et les garanties qui l'accompagnent assurent un coût d'utilisation fixe, hors pièces d'usure. Pour les gestionnaires de la flotte de sécateurs, c'est aussi une tranquillité d'esprit, avec une gestion simple et déléguée des pannes. *« En fin de compte, quand on additionne les mensualités, cela revient moins cher que d'acheter un appareil neuf (1 190 euros HT pour un C35) en souscrivant au pack d'entretien Premium (145 euros HT par an) »*, annonce Caroline Moller. À la différence près qu'à l'issue des trois ans, l'appareil acheté peut être revendu sur le marché de l'occasion.

La demande de location s'effectue en quelques minutes et la réponse de l'organisme de financement intervient sur 48 à 72 heures.

En fin de location, le sécateur est repris, reconditionné en usine, et revendu par le constructeur ou le distributeur. *« Avec la location, nous avons une visibilité sur un volume minimal de sécateurs que nous reconditionnerons à l'issue des trois ans,* ajoute Jean-Pierre Blatché. *Nous pouvons anticiper des opérations commerciales sur des occasions récentes ».*

Ludovic Vimond



Pellenc

La location proposée par Pellenc, dite All Inclusive, intègre trois gants de sécurité.

BAKUS-S ViTiBOT



Nombreux outils adaptables électriques
ou passifs pour le travail et l'entretien du sol

GARANTIE 5 ANS ou 3 000 h* OFFERTE
pour toute commande d'un Bakus-S avant le 25/03/24
*1er des 2 termes atteint

Votre distributeur VITIBOT dans l'Yonne

Espace Vigne

ZA des Violettes - 89 Chablis
03 86 18 90 50 / espace-vigne.fr

FABRICATION FRANÇAISE

NR INOV'CONCEPT
Nicolas ROGIER

L'innovation au service de la vigne !



RETROUVEZ-NOUS AU VINEQUIP A L'EXTÉRIEUR (avec les mini-pelles)



Pince arrache piquets

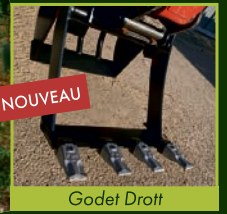


Enfonce pieux vibrant



Godet Fleco

NOUVEAU



Godet Drott



Dessoucheur Claire-Voie



Plante amarres



Godet planteur

Complanteuse de vigne

NR INOV'CONCEPT Nicolas ROGIER
CureCep.fr

630 Draille des Cailloux - 84450 JONQUERETTES
Tél. 04 90 25 82 86 - Port. 06 34 71 16 34
www.nr-inov-concept.fr

// MATÉRIELS

Les nouveautés 2024

Alpego Deux gammes de herses rotatives et des semoirs pour les vignes

Alpego lance deux gammes de herses rotatives à destination des vignes et vergers. Équipées d'un boîtier de 85 ch, les herses rotatives BA sont des machines légères et compactes. Recevant en option une barre niveleuse arrière à réglage par manivelle pour moduler la qualité d'affinage du terrain, les BA se déclinent en largeurs de 1 ; 1,30 ; 1,50 ; 1,70 ; 2 et 2,20 m.
Plus lourdes, les herses rotatives BV disposent d'un boîtier de 140 ch. Comme les BA, elles bénéficient de sécurités antipierres en V entre les rotors, de réglages intégrés à l'intérieur de son gabarit hors tout et des flancs déflecteurs et d'une boulonnerie latérale profilées pour glisser dans la végétation. Elles se distinguent par une barre niveleuse de série et par une prédisposition pour recevoir des efface-traces. La gamme BV se décline en largeurs de 1,40 ; 1,50 ; 1,60 et 2,05 m.



Alpego

En combinaison à ces deux gammes de herses rotatives, Alpego propose le semoir pneumatique Jet-A. Celui-ci dispose d'une trémie hermétique de 200 l intégrant le système Security Mix garantissant l'homogénéité du mélange de graines du début à la fin de la vidange de la trémie. La position de la trémie a été pensée pour limiter le porte-à-faux et rapprocher autant que possible le centre de gravité du tracteur.
Sur le doseur électrique, Alpego propose différentes bobines interchangeables pour s'adapter aux tailles de graines et aux densités de semis souhaitées. Le Jet-A est décliné en deux finitions électroniques, une gestion de base à réglage du débit par potentiomètre et une déclinaison Plus proposant le débit proportionnel à l'avancement, intégrant en option un étalonnage électronique, une prise d'information de la vitesse par la prise 7 plots du tracteur ou d'une balise d'avancement GPS.

Braun L'application viticole qui vous guide dans les réglages d'outils de travail du sol

Braun lance une application le réglage des outils de travail du sol. Pour aider les conducteurs novices et rafraîchir la mémoire des chauffeurs expérimentés, Braun propose un outil d'aide à la décision (OAD) sous la forme d'une application. Baptisée Vitisol by Braun, cette dernière les aide à améliorer leur méthodologie de travail, à s'adapter aux conditions météorologiques et agronomiques de leur vignoble, à gagner du temps et à augmenter la rentabilité de leurs travaux de désherbage mécanique (utiliser les bons outils avec le bon réglage au bon moment).

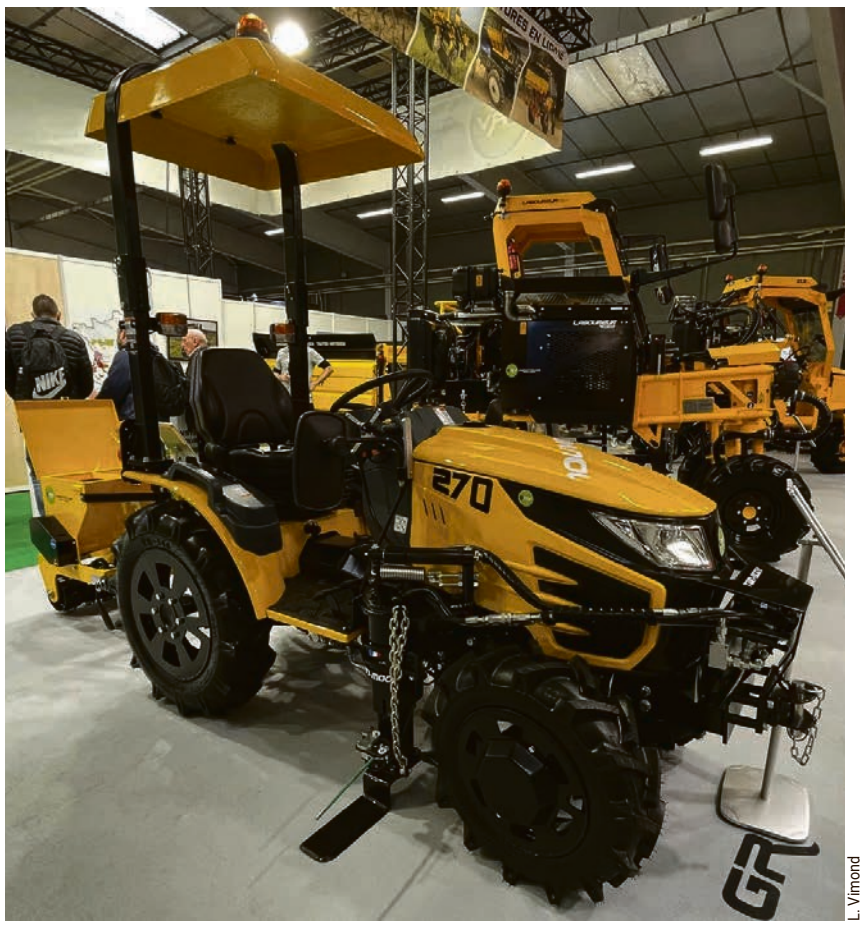


Braun

Intuitive, l'application propose une navigation simple en s'adossant sur des photos et des vidéos explicatives courtes, étayées d'explications écrites. Ces tutoriels sont dispensés par Renaud Cavalier et Pierre-Denis Caulot, conseillers en agroéquipement à la chambre d'agriculture du Gard et par Loïc Pasdois, conseiller indépendant sur la région bordelaise et cognaçaise. La version Beta a été présentée sur le stand Braun au Sitevi, avant une version définitive prévue pour février 2024.

GRV Un microtracteur interligne

Connu pour ses tracteurs enjambeurs, le constructeur GRV a créé la surprise avec le microtracteur interligne 270. Doté d'un moteur Yanmar de 27 ch, ce tracteur dispose d'une transmission hydrostatique. Plus précisément, il s'agit d'un engin du constructeur coréen Tym modifié pour passer dans les vignes à partir de 1,30 m de large, affichant une largeur hors-tout minimale de 96 cm.
Léger (700 kg) et facile à prendre en main, le tracteur 270 est systématiquement proposé avec le porte-intercep Twin-Moov en entre-roues de chaque côté. Compact, ce porte-outil, également disponible pour les tracteurs enjambeurs, se caractérise par un mât de gestion de la profondeur de travail intégré dans le pivot du système d'effacement de la lame intercep.
Le tracteur 270 constitue une alternative économique (30 000 euros avec les deux porte-interceps) aux enjambeurs.



L. Vimond

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Photovoltaïques - Artisanales
Agricoles - Viticoles
WALTEFAUGLE
Depuis 1856, la construction métallique est notre métier
Votre contact local
THIERRY RIBEYROLLES
06 74 68 46 38
70180 DAMPIERRE-SUR-SALON - societe@waltefaugle.com - www.waltefaugle.com

4 PICK-UP DISPOS
nouveau
CONCESSIONNAIRE
ISUZU
À PARTIR DE
29 546 €HT
D-MAX
SPACE CAB N57
VENTE • SERVICE APRÈS-VENTE • PIÈCES DÉTACHÉES
GARAGE
EUROPE
48 bis rue de Longvic
21300 CHENÔVE
03 80 52 99 50
Jean-Michel PECHINOT
43 années d'expérience automobile

VIGNE

New Holland Une nouvelle gamme de tracteurs pour les vignes larges

New Holland poursuit le renouvellement de son offre en tracteurs spécialisés. Après avoir lancé les T4 V/N/F à arceau et à cabine au Sitevi 2021, New Holland a progressivement décliné une version fruitière surbaissée T4 FL Bassotto à arceau, puis une version surbaissée LP à arceau. Au Sitevi 2023, New Holland a enrichi cette dernière mouture d'une déclinaison à cabine.
Proposé avec les mêmes motorisations et mêmes puissances que les T4F, le T4 LP Cabine en reprend le même poste de conduite à quatre montants VisionView à plancher plat et pare-brise haute visibilité, répondant à la catégorie 4 (BlueCab 4) et intégrant la nouvelle ergonomie et le tableau de bord LCD couleur. Côté hydraulique, le circuit de 80 l/min alimente les distributeurs mécaniques ou électrohydrauliques et un relevage à deux vérins d'une capacité de 2,8 tonnes.



New Holland

Kuhn La pesée intégrée sur les épandeurs d'engrais viticoles MDS

Kuhn complète l'offre en épandeurs d'engrais pour vignes et vergers MDS.2 d'une déclinaison avec pesée. Baptisés MDS W, ces appareils s'appuient sur deux pesons qui mesurent la quantité d'engrais restant en trémie à une fréquence de 100 Hz. La régulation en continu ajuste au besoin toutes les deux secondes le facteur d'écoulement et donc la dose. Associé à un boîtier GPS externe, le terminal Quantron A gère la modulation de dose, garantissant une quantité homogène aussi bien à la vitesse de croisière qu'en phases d'accélération ou de décélération en bout de rang. Ce terminal permet également à l'opérateur de moduler manuellement la dose d'engrais en fonction de ses connaissances empiriques.
Modèle : MDS 8.2 W ; 14.2 W ; 18.2 W et 20.2 W
Capacité : 800 ; 1 400 ; 1 800 et 2 000 l
Largeur : 108 ; 140 ; 190 et 190 cm



Kuhn

Amos Un broyeur à sarments pour les chenillards

Amos Industries lance Bropop, un broyeur de sarments pour vignes étroites à monter sur les chenillards. Il ne nécessite que 15 minutes de montage, grâce au porte-outil Hydropop. Léger, ce broyeur de 150 kg affiche une largeur hors-tout de 59 cm. Il peut intervenir dans des conditions de portance et de maniabilité inenvisageables pour un enjambeur, tout en réduisant de 50 % la consommation de carburant. Animé hydrauliquement, ce broyeur dispose de deux andaineurs pour rassembler les sarments en amont et d'une roue de jauge pour gérer la hauteur de ramassage.



Amos

VIGNERON, MARRE DE LA PAPERASSE ?

Optez pour la gestion commerciale 100% web

baqio

VinEquip DE LA VIGNE AU CHAI | 26/27/28 MARS 2024 STAND HSP-C49 PARC DES EXPO DE MÂCON

Expertise-comptable & gestion

EXPLOITATIONS VITICOLES & NÉGOCIANTS

Notre service comptable, social et juridique formé aux évolutions et enjeux du secteur, vous accompagne et vous assiste au quotidien en vous apportant un conseil personnalisé parfaitement adapté à votre activité.

EXPERTISE Latitude COMPTABLE

3 CABINETS À VOTRE SERVICE

CHENÔVE - DIJON

BEAUNE

MÂCON

« Déléguez-nous en toute confiance votre gestion administrative et comptable pour vous concentrer sur votre cœur de métier. »

CONTACT

Tél. 03 80 24 17 10

contact@latitude-ec.com

www.latitude-ec.com

latitude-expertise-comptable

Clemens Un interceps mécanique

Après le Radius D lancé l'an dernier, Clemens propose le Radius M, un interceps mécanique qui vient en complément des lames hydrauliques et des disques émotteurs ou GSP pour le travail des sols déjà ouverts.
Il est doté d'un ressort pour rappeler la lame après le passage du cep et d'un palpeur qui assiste la lame à l'effacement pour que celle-ci ne blesse pas les ceps, notamment si le sol est très souple. L'angle de la lame est réglable pour avoir plus ou moins de force de pénétration. Deux roues de jauge assurent le réglage en profondeur. Le cadre peut également supporter des disques ouvreurs ou des dents.



Clemens

Terral Trois gammes de rolofacas viticoles

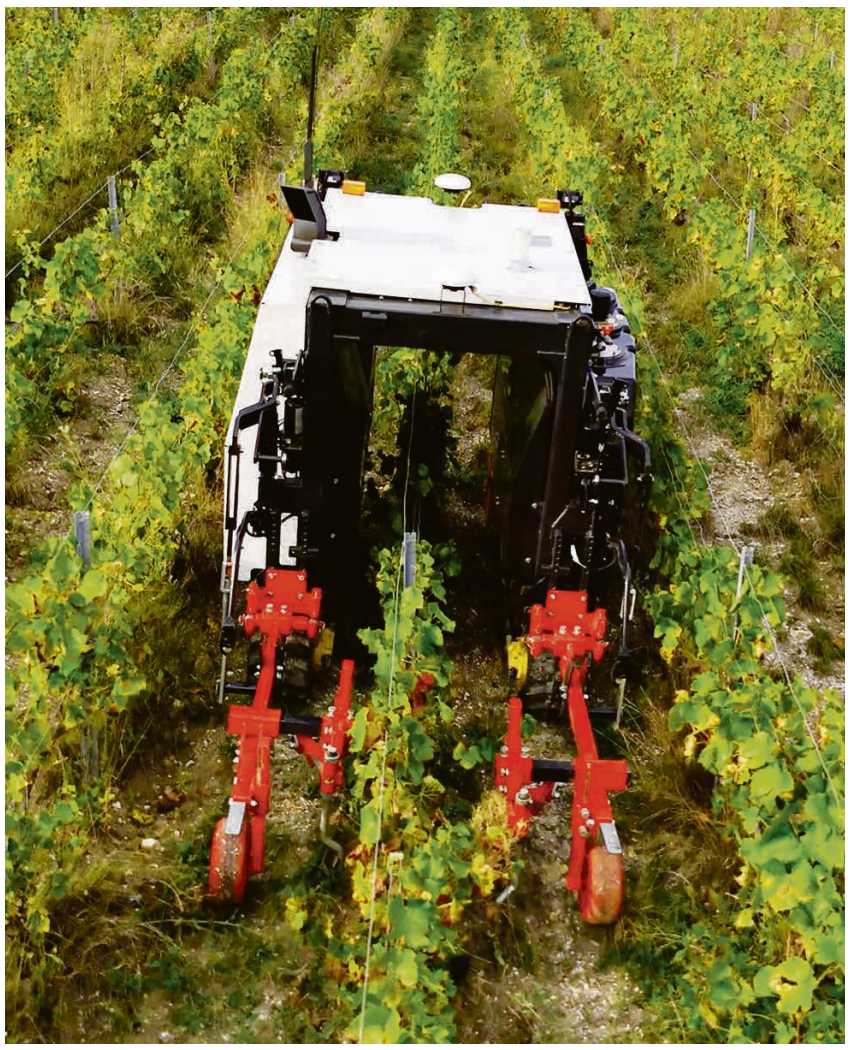
L'offre en rolofacas du constructeur héraultais Terral se compose de trois gammes : 7 modèles simple rouleau de 1 à 2,40 m, 7 modèles double de 1 à 2,40 m et trois modèles extensibles proposant une plage de travail de 1,20 à 2,80 m. Ces rouleaux hacheurs se caractérisent par un support de lames ajouré pour éviter l'accumulation de débris et de grand diamètre pour un bon contact avec le sol.
En acier antiabrasion, les lames sont interchangeables, pour une plus grande durée de vie de l'outil, disposées en quinconce pour limiter les vibrations et inclinées pour générer un effet de ripage. En option, ces rolofacas reçoivent des déflecteurs, des lames biseautés et des masses de lestage.



Terral

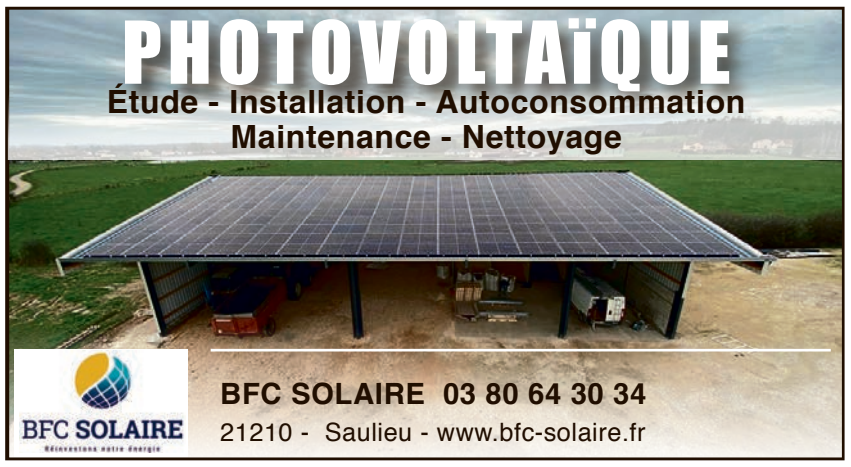
Yanmar Le robot YV01 s'essaie au désherbage mécanique

Afin de rendre son robot autoguidé par GPS RTK, YV01, plus polyvalent, Yanmar l'a doté d'un système de relevage d'une capacité de 120 kg pour soulever ou abaisser les perches arrière intégrant des outils interceps ou un outil de travail du sol de l'interrang.
Évoluant à une vitesse de 1,5 à 4 km/h, le robot se dote de contrepoids avant pour une masse de 200 kg, afin d'assurer l'équilibre des charges du robot dont le poids en ordre de marche atteint 1,45 tonne.



Yanmar







// COMMERCE RURAL

58

« Il n'est jamais trop tard »

Dans le cadre du Programme de reconquête du commerce rural de l'État, plus de 44 000 euros ont été accordés à Livry.



L'épicerie où seront mis à disposition les casiers est attenante à la boulangerie.



Jacky (ici en photo) et Nadine Néel sont les gérants de la boulangerie ouverte à Livry.

Inclus dans le Plan France ruralités (de juin 2023), le programme de reconquête du commerce rural prévoit un soutien aux commerces multiservices, itinérants ou sédentaires.

Au total, l'enveloppe s'élève à 36 millions d'euros – répartie sur trois ans. Ainsi, l'État compte 224 lauréats de 72 départements. Pour rappel, ces aides à l'investissement peuvent aller jusqu'à 80 000 euros pour les projets sédentaires et 25 000 euros pour les itinérants (1). Dans la Nièvre, ces subventions ont été accordées à la commune de Chaumard (2), La Chapelle-Saint-André (3), Arleuf (4), Chaulgnes, La Marche et Livry. Pour cette dernière, Adrien Aufèvre, maire de la commune, détaille le projet qui en bénéficie.

Le projet

« Cette subvention a servi à l'achat de matériel pour la boulangerie (four, refroidisseur, pétrin, etc.) Pour moi, ce coup de pouce est indispensable pour des projets de ce type qui demandent un investissement en matériel énorme et difficilement supportable par les particuliers ». Aujourd'hui ouverte, la boulangerie fait carton plein : *« Cela faisait presque 15 ans que Livry n'avait plus de boulangerie. Dans ce contexte, il était difficile d'avoir une visibilité sur la potentielle clientèle, puisqu'il n'y a pas d'historique de vente disponible. De ce fait, c'était un peu un pari, mais nous étions persuadés du bien que cela pouvait faire »*. Ainsi, aux commandes de la boulangerie, Jacky et Nadine Néel, sont des habitants de la ville : *« nous ne nous attendions pas forcément à avoir autant de gens, mais nous essayons de nous adapter à toutes les demandes, en proposant des pains et autres produits de qualité »*. Pour rappel, la spécificité de la boutique est de réaliser son pain en direct avec de la levure fraîche et cela attire environ 150 personnes par jour… Pour compléter cette offre commerciale, Adrien Aufèvre stipule : *« À côté de la boulangerie, un espace qui accueillera des casiers automatiques en lien avec les producteurs locaux (implantés à environ 25 km maximum autour de Livry) a été créé. Notre but est de rendre le centre-ville vivant en offrant des services de proximité, de qualité et innovants à nos administrés et aux gens de passage »*, mais pour l'ouverture de cette épicerie nouvelle génération, il faudra encore patienter quelques semaines.

Accompagnement indispensable

Même si Adrien Aufèvre est ravi de voir les clients défiler dans le bourg, il regrette cependant : *« Nous avons fait une rénovation totale du bâtiment. Et soyons clairs, sans les aides de l'État, de la Région… cela n'aurait pas été faisable au vu du montant total des travaux. Pour nous, en plus de proposer un espace de service de bouche, ce projet était aussi une manière de préserver notre patrimoine architectural en plein centre-ville qui menaçait de s'écrouler »*. Il poursuit : *« Je pense qu'il n'est jamais trop tard pour lancer des projets dans nos territoires ruraux. Certes, cela n'est pas toujours simple dans des secteurs très sinistrés, mais une fois que l'on a la conviction et les preuves (via des études de marché notamment) que cela peut fonctionner, il faut aller au bout »*. Il conclut : *« Ce genre de projet est stressant et très prenant pour la municipalité, mais je pense que cela fait la richesse d'un mandat. Et, il n'y a rien qui fasse plus plaisir que de voir le résultat ; le sourire de nos administrés est notre raison d'avancer »*. Pour la suite, Livry prépare son Printemps des métiers d'arts qui aura lieu le 26 mai (de 10 heures à 18 h 30- renseignements : 03 86 37 43 15) et un réaménagement de la départementale traversant le bourg afin de sécuriser les abords de l'école ou encore des commerces. Livry n'a donc pas fini de se métamorphoser.

Chloé Monget

(1) Pour plus de renseignements : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement- linstallation-de-commerces-en-milieu-rural-1058 et pour les dépôts de candidature : https://fondscommerce.anct.gouv.fr/

(2) voir TDB n° 1748
(3) voir TDB n° 1753
(4) voir TDB n° 1770



Jacky est encore en train d'ajuster ses recettes pour son pain.

// EMPLOIS EN MILIEU RURAL

58

L'agriculture recrute et le fait savoir

Le 21 février, le 1er forum de l'emploi dédié aux métiers et formations agricoles était organisé à Château-Chinon par France Travail. Une occasion de rappeler que l'agriculture offre de nombreuses opportunités.

« Ce forum, organisé dans le cadre de « Mes événements emploi » de France Travail, permet de présenter les différents métiers que ce secteur peut proposer » souligne Nathalie Mathez, directrice d'agence France Travail Decize et Château-Chinon.

Pour mémoire, ce 1er forum de l'emploi, du 21 février à Château-Chinon, était orchestré par France Travail en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, l'Anefa, l'Apecita et le CFPPA de Château-Chinon. Ce rendez-vous s'inscrivait dans une semaine dédiée à l'emploi en milieu agricole, où d'autres rencontres étaient proposées dont une à Decize axée sur la détection de potentiel *« afin de savoir si les candidats pouvaient être habilités à travailler dans ce secteur qui regroupe près de 700 professions différentes, que ce soit en maraîchage élevage, pisciculture ou encore en sylviculture »* précise Nathalie Mathez. Ainsi, pour ce premier Forum dédié à l'agriculture, Nathalie Mathez espère : *« que les candidats soient informés sur les canaux d'emplois, sur les formations possibles ou encore sur les différents débouchés. Ce secteur est définitivement en tension, et offre de nombreuses opportunités d'emploi dans notre territoire et donc un avenir certain pour nos inscrits. Cette action locale permet d'ouvrir les possibles pour eux »*.

Premiers concernés

Parmi les visiteurs, David, 35 ans, venu de Montigny-en-Morvan, détaille : *« J'arrive à la fin de mon contrat et je voulais avoir des informations sur les possibles postes à pourvoir dans le milieu agricole car cela me passionne. L'avantage d'un forum comme celui-ci est de retrouver toutes les informations en une seule fois grâce à la présence de tous les partenaires »*. Pour Antoine, chargé des relations Entreprises et Emploi à la mission locale Nivernais Morvan, cet événement est l'occasion de tisser de nouveaux liens : *« nous avons une vingtaine de jeunes (entre 16 et 25 ans) qui souhaiteraient s'orienter vers les métiers de l'agriculture. Mais, comme dans la plupart des cas les embauches se font via du bouche-à-oreille, ils ne savent pas comment faire. Avec la prise de contact entre la mission locale et les partenaires présents, nous pourrons mettre les parties en relation. Cela offre de nouvelles possibilités pour nos jeunes que ce soit pour l'emploi ou la formation »*. Nathalie Mathez conclut : *« Force est de constater que ce forum met en avant un milieu peu connu de nos inscrits, bien que nous soyons dans des territoires ruraux. De ce fait, nous sommes persuadés qu'il a toute sa place et nous espérons pouvoir le reconduire l'an prochain »*.

Chloé Monget



L'inauguration du 1er forum dédié aux métiers de l'agriculture de France Travail, s'est déroulée en présence de la sous-préfète de Château-Chinon.

// PORTRAIT

Des vignes au camion de pompier

Vigneronne dans la vie de tous les jours, Delphine Dupont délaisse parfois les bottes et le sécateur pour revêtir l'uniforme bleu et rouge, des pompiers volontaires. Une fonction qu'elle occupe depuis 12 ans, à la caserne de Vézelay. Rencontre.



Caserne des pompiers de Vézelay

Delphine Dupont, femme pompier volontaire et viticultrice à Saint-Père.

Il n'y a pas que pour la journée internationale des droits des femmes qu'il est important de mettre les femmes à l'honneur. À Saint-Père, Delphine Dupont a la particularité de conjuguer son métier de vigneronne avec une activité de femme pompier volontaire.

Installée depuis 2009, Delphine Dupont, 43 ans, est la gérante du domaine Dupont Yves et Delphine. « *Ma famille fait du vin depuis plusieurs générations, mais aussi des cultures. Moi, j'ai fait des études viticoles, j'ai un peu travaillé sur Chablis et en Côte-d'Or, avant de revenir au domaine familial dans le but de développer toute la partie viticole. Petit à petit, la partie agricole a été réduite. Elle est aujourd'hui infime, il nous reste seulement quelques parcelles en luzerne, pour un collègue agriculteur* ».

Sa volonté était aussi de développer la commercialisation et l'œnotourisme, au sein du domaine. « *On a fait un caveau dans une ancienne étable du XIX^e^ siècle à l'entrée du domaine où j'essaie de développer la partie dégustation de vin en groupe. Cette année, on va peut-être mettre en place des dégustations directement au cœur des vignes* », de quoi profiter pleinement du cadre idyllique du Vézelien.

Savoir se rendre disponible

Et depuis 12 ans, Delphine Dupont est femme pompier volontaire à la caserne de Vézelay, au grade actuel de Caporal-chef. « *Comment j'en suis venue à devenir femme pompier volontaire ? Un jour j'ai reçu une proposition du chef de centre de Vézelay, le Lieutenant Culliere, qui est menuisier et qui avait fait des travaux au domaine. Il m'a invité à venir voir comment cela se passait à la caserne. Cela m'a beaucoup plu et tout cela s'est enchaîné très vite* », raconte-t-elle.

Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il est nécessaire de suivre des formations au préalable. « *On voit la partie secourisme, la partie incendie… Toutes les formes d'intervention sur lesquelles peuvent intervenir les pompiers* », précise Delphine Dupont.

Pour elle, cette activité est « *un complément de vie dans lequel j'ai réussi à trouver un équilibre. Comment j'arrive à conjuguer cela avec mon métier ? Comme je peux* », rit-elle. « *À la caserne, on a des roulements pour les astreintes, qui durent une semaine, toutes les nuits, week-ends compris. Lorsque je suis d'astreinte, je m'arrange pour être disponible, ne pas être trop loin en cas d'appel pour une intervention. Mes parents m'aident les week-ends, sur la partie œnotourisme, si jamais je dois m'absenter. Cela arrive de temps en temps, je m'arrange toujours pour que quelqu'un puisse venir me remplacer au domaine* ». Car lorsque le bip retenti, « *il faut pouvoir stopper immédiatement ce qu'on est en train de faire et partir* ».

En tant que vigneronne, Delphine Dupont doit toutefois faire « une pause » dans ses disponibilités durant quelques périodes cruciales de son métier dans l'année, comme pendant les vendanges. « *À la caserne, on essaye toujours de s'arranger entre nous, de se remplacer les uns, les autres, lorsqu'il y a des impératifs professionnels. On est tous des pompiers volontaires, alors on comprend tous les obligations de chacun. On a tous des métiers avec des contraintes propres à chacun* ».

Un plus pour sa vie quotidienne

Delphine Dupont voit cette activité comme un vrai plus, dans sa vie quotidienne. « *Cela me permet de prendre du recul sur beaucoup de choses du quotidien, de ne pas prendre les choses inutiles à cœur. Je relativise sur plein de choses depuis que je fais cette activité* », assure-t-elle. « *Il faut aussi être prête à tout, à tout voir. Mentalement, il faut être armé, capable d'encaisser les pires scénarios* ».

Il est nécessaire d'être également prêt physiquement. « *C'est important de s'entretenir un minimum au quotidien. En tant que vigneronne, je fais un métier physique, donc j'ai un avantage là-dessus* », sourit-elle, « *même si je ne me suis jamais posé la question de savoir si mon métier était un atout ou non, d'un point de vue physique, pour être femme pompier volontaire. Je pense que j'ai une meilleure résistance aux conditions climatiques, étant habituée à travailler dehors sous tous les temps* », conclut-elle en souriant.

Christopher Levé

// MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

Carton plein pour les filles du CFA agricole de l'Yonne

Les résultats de la sélection départementale du concours des MAF (meilleurs apprentis de France), dans la catégorie palefrenier-soigneur, ont été dévoilés lors d'une cérémonie, le lundi 11 mars, à La Brosse. Les neuf participantes du CFA agricole de l'Yonne ont obtenu une médaille. Sept d'entre elles sont sélectionnées pour la sélection régionale qui aura lieu le 21 mars, dans le Jura.

Alors que la sélection départementale du concours des MAF (meilleurs apprentis de France), dans la catégorie palefrenier-soigneur, a eu lieu le 8 février, au centre équestre Alix de Villefargeau, les résultats ont été dévoilés le lundi 11 mars, à l'occasion d'une cérémonie, à La Brosse, en présence des familles des inscrites. Et sur les neuf participantes du CFA agricole de l'Yonne, toutes se sont vues attribuer une médaille, dont quatre en or et trois en argent, qui leur permet d'accéder à la sélection régionale, qui se tiendra le 21 mars à Mancy (près de Lons-le-Saunier, dans le Jura).

C'est la deuxième année que des élèves du CFA agricole de l'Yonne participent à ce concours. À noter que l'Yonne est le département où il y a eu le plus de médailles au total, mais aussi où les élèves ont obtenu le plus de médailles d'or et d'argent, ainsi que le seul département français où toutes les participantes ont décroché une médaille, comme l'a précisé Marc Labarde, président départemental du comité des MOF (meilleurs ouvriers de France), présent lors de la cérémonie (en compagnie de Christophe Bonnefont, maire de Venoy et vice-président du Conseil départemental, et de Francis Heurley, représentant de Crescent Marault, maire d'Auxerre et président de la communauté d'agglo de l'Auxerrois).

Pour rappel, les qualifiées à la sélection régionale accéderont à la finale nationale prévue le 7 juin, à Lyon.

Christopher Levé



Neuf médailles sur les neuf participantes du CFA agricole de l'Yonne à la sélection départementale des MAF palefrenier-soigneur.

Les résultats

Médaillées d'or et qualifiées pour la sélection régionale : Molie Bollea (en apprentissage chez Élodie Nivot, écurie de l'évasion, à Villeneuve-la-Guyard) ; Clara Bonin (en apprentissage à l'écurie Christel Boulard, à Parly) ; Suzanne Constant (en apprentissage chez Laurence Coevoet, à la ferme équestre de Pesteau) ; Laïa Quaak (en apprentissage chez Margaux Bain, à l'écurie du nectar, à Rousson).

Médaillées d'argent et qualifiées pour la sélection régionale : Ornella Grillot (en apprentissage chez la famille Berthon, à l'établissement Poneys des 4 saisons, à Épineau-les-Voves) ; Emma Guyaux (en apprentissage chez Charles Gomme, au cirque équestre de Cocico, à Charny) ; Justine Henry (en apprentissage chez Mathilde Lemaitre, à l'Earl de Salcy, à Sens).

Médaillées de bronze : Valentine Bourzeix (en apprentissage chez Séverine Sourd, à l'écurie de la fontaine, à Anneot) ; Justine Sulic (en apprentissage chez la famille Vargoz, au centre équestre de Chevillon).

ENVIRONNEMENT

// TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Lancement du réseau « Élus pour agir »

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) lance un réseau accessible à tous les élus volontaires qui souhaitent contribuer localement à la transition écologique. L'objectif est de leur fournir des clés de décryptage et des outils pour agir.

Annoncé en novembre à Paris lors du Salon des maires et des collectivités locales, le réseau « Élus pour Agir » a été officiellement lancé le 12 mars à Dole, dans le Jura, par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Il s'adresse aux élus de communes ou d'intercommunalités ainsi qu'aux conseillers régionaux ou départementaux. Les élus locaux sont en première ligne pour porter les projets de transition écologique et ils ont un rôle pédagogique auprès de leurs administrés. Le problème est que les plus petites communes ne disposent pas des ressources dédiées et de l'ingénierie nécessaires pour mener à bien des travaux parfois très complexes qui portent sur des enjeux importants : 50 % des émissions de gaz à effet de serre sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales. Des émissions générées par des équipements de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public) ou induites par des process relevant de leurs compétences (transport, déchets, distribution d'énergie et de chaleur). Le réseau « Élus pour agir » poursuit quatre objectifs :

- Aider les élus à mieux appréhender les sujets de la Transition énergétique et écologique (TEE), avec un parcours pour décrypter les enjeux et mieux connaître les fondamentaux.
- Proposer des actions concrètes pour chaque commune dans différents domaines économiques, le développement des projets d'énergies renouvelables, la rénovation performante de bâtiments publics, la sobriété et l'économie circulaire.
- Diffuser les savoir-faire portés par les domaines d'expertise de l'Ademe.
- Partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience entre élus d'une même région.

80 élus de Bourgogne-Franche-Comté

Sur le millier d'inscrits au niveau national, près de 80 élus de Bourgogne-Franche-Comté ont déjà adhéré au réseau « Élus pour Agir ». L'adhésion est gratuite et fondée sur le volontariat. Les élus qui adhèrent s'engagent à être disponibles deux heures par trimestre pour des échanges en visioconférence et une journée par an, dans un contexte présentiel. Michel Maya, le maire de Tramayes, en Saône-et-Loire, près de Mâcon, témoigne. Sa commune, qui compte 1 000 habitants, a mis en place en 2006 un réseau de chaleur, qui alimente aujourd'hui tous les bâtiments municipaux, un Ehpad et 60 logements. La chaleur est produite à partir de bois déchiqueté, sous-produit d'une scierie distante de quatre kilomètres. Par ailleurs, Tramayes a réussi à faire passer la consommation électrique municipale de 400 MWH annuels à 117 MWH en 10 ans. C'est l'une des communes à l'origine de la création du réseau des Territoires à énergie positive : *« J'ai choisi d'adhérer au réseau « Élus pour Agir » dès que j'ai été informé du lancement de ce projet. Il correspond en tout point à ma vision de la transformation écologique, fondée sur l'innovation et le collectif. À titre personnel, dès que j'en ai l'occasion, je me rapproche de collègues pour partager de bonnes pratiques et échanger sur nos projets respectifs. C'est important aussi de bien couvrir le territoire, pour être en prise avec toutes les réalités et se conforter les uns les autres. Un élu est toujours un peu menacé par l'isolement et le prisme des réalités purement locales. Prendre de la hauteur et se rendre compte qu'on n'est pas seul est super important »*.

Berty Robert, avec communiqué

Pour s'inscrire au réseau « Élus pour agir » : https://cloud.contact.ademe.fr/inscription-elu-referent

// BIODIVERSITÉ

89 Des haies plantées à Champlost avec des enfants

Le vendredi 8 mars, les enfants de l'école primaire regroupant Champlost et Venizy ont participé au projet de plantation de haies, dans une parcelle agricole de Philippe Rousseau, agriculteur à Champlost.



28 élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire des communes de Champlost et Venizy sont venus participer au projet de plantation de haies, dans une parcelle agricole de Philippe Rousseau, agriculteur à Champlost (accroupi à droite), ici, avec Laurent Poncet (à gauche).

Tout sourire, 28 élèves de CM1 et CM2 de l'école primaire du regroupement pédagogique entre les communes de Champlost et Venizy sont venus participer au projet de plantation de haies, dans une parcelle agricole de Philippe Rousseau, agriculteur à Champlost. Pour ce dernier, l'objectif était « *de faire participer les enfants de l'école de mon village, où chaque élève a planté deux arbustes, pour favoriser le côté social de ce projet. On l'a vu, c'était l'occasion d'échanger entre agriculteurs mais aussi avec le grand public et les nouvelles générations* ».

Ce projet, de 495 m de haies exactement, se fait en deux temps. « *Je plante les deux-tiers cette année et le tiers restant l'année prochaine* », indique l'agriculteur. « *La plantation est intégralement prise en charge financièrement par la Région et par le Département. Le dossier de demande de subvention a été instruit et monté par le CRPF. C'est un projet de 8 700 euros* », détaille-t-il.
Outre le volet social, Philippe Rousseau voit plusieurs avantages à cette plantation de haies. « *Cela va favoriser la biodiversité, notamment en attirant des insectes auxiliaires qui aideront à lutter contre les parasites des cultures, ce qui permettra de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Aussi, les haies participent à la captation du carbone dans le sol, ce qui est très intéressant* ».

Un projet local

Ce projet est également l'occasion de mettre en avant la production locale. « *Les plants viennent tous des pépinières Naudet, à Chéu et le miscanthus vient de Champlost. Même le paysagiste, qui s'occupe de la plantation, est de Prunelles (commune de Champlost)* », sourit Philippe Rousseau.

Quant aux plants, on retrouve une large variété : aubépines, troènes, noisetiers, cornouillers, églantiers, fusains, prunelliers, cerisiers, alisiers, chênes, poiriers, tilleuls et noyers.

Dans le même temps, Damien Derelle, responsable du service agro-développement à SeineYonne, est intervenu en salle, auprès des mêmes élèves, pour une partie plus théorique sur la plantation de haies.

Aussi, ce projet s'est fait en association avec la coopérative Ynovae, dont Philippe Rousseau est administrateur. « *Une partie de mes blés sont engagés cette année en filière avec l'entreprise Harrys, qui souhaite développer l'agroforesterie. Ce projet s'inscrit donc complètement là-dedans* ».

Laurent Poncet, agriculteur à Bussy-en-Othe et président de la coopérative Ynovae, présent ce jour-là, rappelle que « *la raison d'être au niveau de la coopérative est d'être très engagée dans les cultures en filière, comme la filière CRC ou la filière Harrys. Dans le cahier des charges de la filière Harrys, il y a tout un aspect lié à la biodiversité. Même si la plantation de haies n'est pas inscrite dans le cahier des charges, elle est conseillée et correspond à leur démarche* ».

Christopher Levé



Les enfants ont chacun planté deux arbustes.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Limiter l'impact des fortes chaleurs sur son troupeau

• 21 mars à Bretenière

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Savoir négocier pour mieux acheter et mieux vendre

• 26 mars à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Soin du pied et initiation au parage

• Le 19 mars

Les boiteries sont une des principales causes de réforme en élevage bovin. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes dans les élevages nivernais et les éleveurs sont parfois démunis face à cette pathologie qui impacte le fonctionnement du troupeau. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// D'un projet commun à la création d'une société

• Le 27 et 28 mars

Afin de comprendre les enjeux d'un projet commun, aboutissant à une création de société, la Chambre d'agriculture de la Nièvre vous invite à sa formation afin d'identifier le fonctionnement et les démarches nécessaires à la création d'une société. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Un projet agritourisme : réglementation et clés de la réussite

• Mardi 19 mars

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Claire Duyck (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 07 86 68 23 20.

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Mardi 19 mars, mardi 30 avril, mardi 11 juin et mercredi 17 juillet

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Optimiser les réglages de ma moissonneuse batteuse

• Mardi 28 mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

// Être autonome pour vérifier mes engins de lavage

• En mai

Lieu à définir.

Contact : Richard Wylleman (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 24.

MSA Bourgogne De nouveaux horaires pour l'accueil téléphonique

Depuis le 1er février, les horaires de l'accueil téléphonique de la MSA Bourgogne évoluent, pour mieux vous servir :
lundi, mercredi, jeudi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 h 30
mardi : 13 h 30 – 16 h 30 - vendredi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 heures
Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant droit, tiers destinataire de paiements, non-adhérent MSA : 03 85 39 50 83
Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… : 03 85 39 51 75
Vous êtes un professionnel de santé : 03 85 39 50 85 - **Votre demande concerne le domaine Action Sanitaire et Sociale :** 03 80 63 22 73
Recouvrement / Contentieux : 03 86 47 37 70 - **Santé Sécurité au Travail :** 03 80 63 22 02
Rencontrer la MSA : Dans l'une des 4 agences territoriales (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) :
Sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 ;
Exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Dans l'un de nos 15 points d'accueil : Exclusivement sur rendez-vous.
Pour prendre rendez-vous :
Via le service en ligne « Demander un rendez-vous » sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé.
Par téléphone au 03 85 39 50 83

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Diagnostic moteur sur les tracteurs

• En mars

La Fédération régionale des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté BFC et le Département de la Côte-d'Or organisent des séances de diagnostic banc d'essai moteur pour tracteurs. Seront mesurés le couple, la puissance nette réellement utilisable par la prise de force, la consommation horaire et spécifique ainsi que le débit de la pompe d'injection. Le but est de réaliser des économies de carburant et d'atténuer l'impact sur le climat. Le teste dure 1 heure. Il est ouvert à tous les agriculteurs. Les diagnostics ont lieu du 11 au 15 mars sur les secteurs de l'Auxois et du Chatillonnais. Le Conseil départemental de Côte-d'Or prend en charge 70 % du diagnostic dont le coût initial est de 170 euros HT. Il reste 50 euros à la charge de l'agriculteur.

Inscription : Fabrice Maitrot, opérateur banc d'essai moteur à la Cuma BFC : 06 25 00 71 48 ou par mail : fabrice.maitrot@cuma.fr

NIÈVRE

//Journées Portes ouvertes

• 16 mars

Les formations de l'EPLEFPA de Château-Chinon seront détaillées lors des journées portes ouvertes le 16 mars, toute la journée.

Renseignements : legta.chateau-chinon@educagri.fr ou au 03 86 79 49 80.

// Programme « des journées s'installer en … »

• 22 mars, 23 avril et 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, le 22 mars la culture de noix et sa filière filière sera à l'honneur (de 9 h à 17 h) avec au programme: le matin, interventions de Ghislain Bouvet, conseiller en production de noix à la Chambre d'agriculture de l'Isère, et Étienne Bourgy, conseiller en agroforesterie à la Chambre d'agriculture de la Nièvre ; l'après-midi: visite de l'exploitation de Régis Taupin à Saizy. Le 23 avril (de 9 h 30 à 17 h) ce sera au tour du bambou d'être mis en avant, avec la découverte de cette production avec M. Templier de chez Onlymoso, le matin. Puis, l'après-midi sera consacrée à la visite de l'exploitation de Julien Léger à Saint Ennemond (Jardin de l'Abron). Pour finir, le 22 octobre (de 9 h à 17 h - lieu à définir), ce sont les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la Production agricole de des Cuma

Comme chaque année la grille des salaires fait l'objet de négociations dans le cadre de la commission nationale de négociation. Cette année, les partenaires sociaux se sont réunis le 18 janvier 2024 pour négocier la grille nationale des salaires de la Convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma.
Un accord a été trouvé et sera applicable dès que l'arrêté d'extension paraîtra dans quelques semaines.
Aussi, la grille de salaire à appliquer à partir de janvier 2024 est la suivante.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,65
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,98
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

12/03/2024

Broutards 6-12 mois — *Effectif : 491*

Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif)			Variation
		Mini	Maxi	Moyenne	
moins de 200 kg	U	4,05	4,05	4,05	
200 - 250 kg	U	4,09	4,34	4,18	+ 0,26
250 - 300 kg	U	3,99	4,19	4,05	+ 0,07
	R	3,83	3,95	3,89	
300 - 350 kg	U	3,89	4,03	3,94	- 0,10
	R	3,66	3,86	3,75	+ 0,04
350 - 400 kg	U	3,66	4,01	3,84	+ 0,04
	R	3,55	3,74	3,70	+ 0,03
400 - 450 kg	U	3,64	3,84	3,72	+ 0,02
	R	3,57	3,71	3,67	+ 0,08
450 - 500 kg	U	3,59	3,64	3,62	- 0,03

Laitonnes 6-12 mois — *Effectif : 229*

200 - 250 kg	U	3,98	4,15	4,07	+ 0,06
250 - 300 kg	U	3,67	4,22	3,91	
300 - 350 kg	U	3,61	3,84	3,66	+ 0,07
350 - 400 kg	U	3,50	3,73	3,69	+ 0,08
	R	3,39	3,59	3,50	=

Taurillons 12-18 mois — *Effectif : 38*

500 - 600 kg	U	3,27	3,41	3,33	- 0,12
600 kg et +	U	2,91	3,31	3,08	

Génisses 12-24 mois — *Effectif : 72*

450 kg et +	U	2,97	3,29	3,23	- 0,07

Vaches — *Effectif : 201*

moins de 5 ans	E	3,25	3,70	3,39	+ 0,13
	U	2,84	3,22	3,02	+ 0,05
	R	2,60	2,83	2,75	- 0,09
5 - 10 ans	U	2,79	3,13	2,92	- 0,01
	R	2,59	2,81	2,76	+ 0,04
plus de 10 ans	U	2,62	2,85	2,69	- 0,03
	R	2,44	2,61	2,53	+ 0,02

Génisses — *Effectif : 37*

24 - 36 mois	E				
	U	3,03	3,36	3,14	- 0,01
	R				

OBSERVATIONS **Effectif global : 1 189 - Taux de vente : 98 %**
Broutards / taurillons : L'offre est un peu plus importante cette semaine et attire davantage d'acheteurs, rendant ainsi les échanges très fluides. Bonne demande en louds pour l'Italie ainsi qu'en légers pour mettre en place en France.
Laitonnes : La demande sur l'Italie reste constante et soutenue en sujets vaccinés FCO, entrainant ainsi à la hausse les cours des non vaccinés. Aucun invendu et bonne valorisation.
Vaches / génisses 30 mois : De l'offre en quantité avec des acheteurs au rendez-vous. Les cours sont reconduits. La vente est fluide et rapide.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

11/03/2024

Effectif : 154

Broutards :	(270 - 360 kg)	950 - 1350	3,51 - 3,84
Broutards :	(405 - 455 kg)	1500 - 1640	3,59 - 3,75
Laitonnes :	(270 - 355 kg)	970 - 1260	3,52 - 3,61
Vaches légères :		1150 - 1600	
Vaches entre deux :		1650 - 1790	
Vaches lourdes :		1860 - 2300	

Vente rapide et quasi globale en broutards à des tarifs fermes.
Bonne demande en femelles à des cours facilement reconduits.
Commerce plus calme en vaches entrainant quelques invendus.

Bovins gras : 6
Vaches de viande : **5,28 à 5,40 € kg de viande.**

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/03/2024

Effectif : 15

Peu d'apports. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/03/2024

Agneaux gras — *Effectif : ?*

Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif)			Variation
		Mini	Maxi	Moyenne	
moins de 38 kg	E				
	U	4,72	5,00	4,88	+ 0,36
	R	4,43	4,85	4,64	+ 0,68
38 - 44 kg	E				
	U	4,49	5,17	4,92	+ 0,44
	R	3,97	4,17	4,02	- 0,21
44 - 50 kg	E				
	U	4,67	4,67	4,67	+ 0,21
	R				
plus de 50 kg	E				
	U	2,11	3,77	3,21	- 0,97
	R				

Agneaux laitons — *Effectif : ?*

moins de 38 kg	E				
	U	5,10	5,10	5,10	+ 0,41
38 - 44 kg	E				
	U	4,93	5,18	5,06	+ 0,47
44 - 50 kg	E				
	U	5,07	5,10	5,09	+ 0,51

OBSERVATIONS
Effectif global : 280 - Taux de vente : 100 %
Petit marché, mais normal pour la saison. Vente totale.
La proximité immédiate du début du Ramadan, et les fêtes Pascales qui arrivent rapidement dopent les ventes d'agneaux et de brebis qui voient leurs tarifs progresser de manière importante.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/03/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 177 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	400-450	3,62	3,64	3,63	
M Limousins	U	250-300	3,73	3,98	3,88	
		300-350	3,71	4,00	3,82	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 141 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,71	3,20	2,92	+ 0,04
		5 à 10 ans	2,74	3,14	2,96	+ 0,16
		+ 10 ans	2,67	3,04	2,76	+ 0,04

OBSERVATIONS
Effectif global : 318 - Taux de vente : 87 %
Broutards : Marché bien approvisionné. cours reconduits à haussiers.
Vaches/génisses : Cours globalement reconduits, les vaches présentés sont de bonne qualités et trouvent preneurs rapidement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/03/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 238 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,32	4,86	4,63	+ 0,02
		de 38 à 44 kg	4,38	5,27	4,82	+ 0,04
		> 44 kg	4,08	4,71	4,28	- 0,06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,45	1,92	1,89	+ 0,18

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		25	76	55	

OBSERVATIONS
Effectif global : 461 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : La demande est forte et les cours gagnent quelques centimes. aucun invendus.
Brebis : Vente totale.
Caprins : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

11 Mars 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Légère fermeté dans les cours, dans un marché où peu de disponibilités d'animaux.

Bovins maigres : L'offre est réduite et la demande dynamique, ce qui impulse une hausse des cours.

POLITIQUES

Cette semaine, la réunion de plénière du parlement Européen doit se prononcer sur le projet de Directive sur les Emissions Industrielles (IED).
Le trilogue soumis au vote entérine l'exclusion des bovins du périmètre, et nous le saluons ! Des amendements seront également soumis au vote afin d'améliorer la situation pour les éleveurs de porcs et volailles. La FNB appelle à valider l'exclusion des bovins et à défendre le statu quo sur cette directive IED !

ENVIRONNEMENT

Ce 8 mars 2024, la Commission européenne a officiellement approuvé le dispositif **d'aide à l'Agriculture Biologique qui avait été porté à 90M€** le 28 février lors du Salon de l'Agriculture. FranceAgriMer donnera sa décision quant à l'ouverture du guichet le 14 mars prochain et la télé-procédure devrait intervenir au plus tard le 25 mars 2024. La FNB tient à rappeler, que malgré les 40M€ supplémentaires, les critères de cette aide, issue des fonds Ukraine, sont toujours trop contraignants pour les éleveurs bovins-viande.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Mesure en attente depuis plusieurs mois par la filière, enfin a été publiée dans le cadre de la poursuite de l'application des lois Egalims, le décret relatif à l'indication de l'origine des viandes utilisées en tant qu'ingrédients dans des préparations de viandes et des produits à base de viande applicable aux établissements de restauration, mesure pour plus de transparence par la filière!
A la lecture de ce décret, les éleveurs bovins ne peuvent que déplorer le manque d'ambition mis en œuvre : absence dans le périmètre d'application des dark-kitchens (établissements de restauration avec uniquement de la livraison ou à emporter) ou encore sans extension vers le secteur de la grande distribution…!

FAIT DE LA SEMAINE

Cette semaine, 2 commissions du Sénat vont se prononcer sur le CETA : l'accord conclu entre la Commission Européenne et le Canada… L'accord dont le processus de ratification n'est pas terminé, s'applique « provisoirement » depuis 2017 ! Alors que le CETA n'intègre aucune clause de réciprocité concernant les méthodes de production européennes, pourtant bien différentes de celles utilisées outre-Atlantique, la Fédération Nationale Bovine appelle l'ensemble des Sénateurs à s'opposer à cet accord !

FOCUS

Le cabinet du ministre de l'Agriculture a précisé les aides qui seraient concernées par la promesse de G. Attal de versement d'ici le 15 mars… Malheureusement, cela ne concerne que les « aides qui avaient fait l'objet d'avance en octobre ». Rien de nouveau donc… et des agriculteurs qui devront encore attendre pour les MAEC ou aides BIO, comme pour les aides couplées aux veaux sous la mère ! C'est une fois de plus la trésorerie des producteurs, déjà tendue, qui en fera les frais !

CHIFFRE A RETENIR

131.5

C'est le niveau de l'IPAMPA viande bovine sur le mois de janvier 2024. Cela entraîne un estimatif des prix de revient suivant : 6.12€/kg pour la vache allaitante, 6.70€/kg pout la génisse, 5.93 pour le JB et 4.05 pour le broutard. Cette baisse du niveau IPAMPA est tendancielle depuis plusieurs mois (pic à 140.5 en octobre 2022), mais reste à prendre avec mesure du fait des variantes des autres postes associés! (rémunération, aides PAC…)

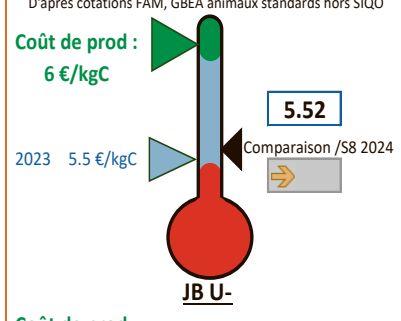
EN REGION

À l'occasion du salon de l'agriculture, le guide Gault & Millau a présenté une nouvelle catégorie de trophée : Cuisine des prairies et des pâturages, en partenariat avec Interbev. Ce nouveau trophée sera remis aux chefs reconnus pour la valorisation des produits carnés français lors des différentes remises des prix du Gault & Millau Tour qui récompensent les talents gastronomiques dans toute la France. Une occasion de remettre en avant l'importance de la viande dans l'alimentation.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

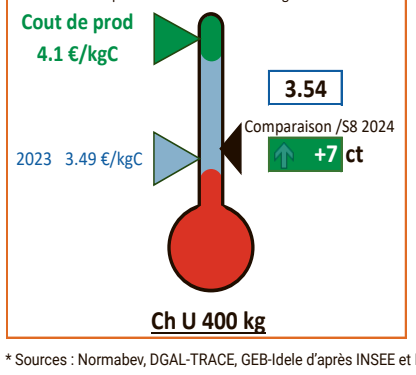
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

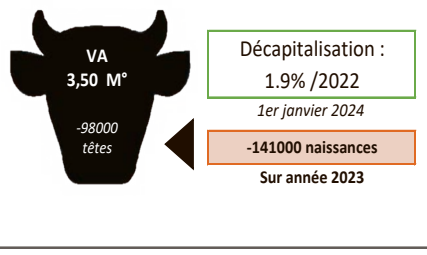
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

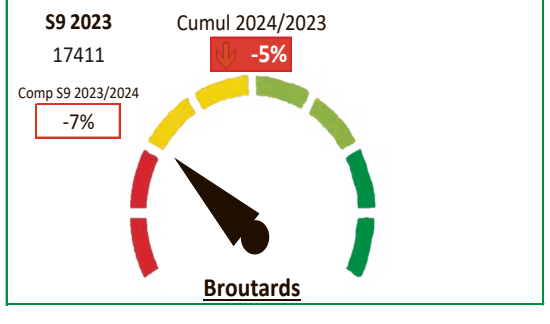
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

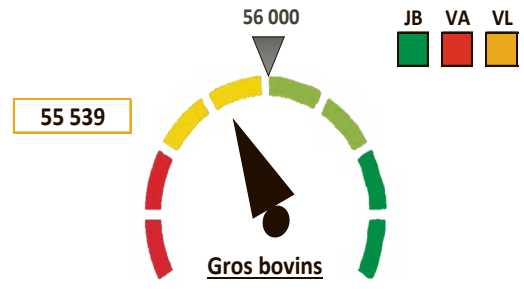
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 11
du 11 au 17 mars.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'ambiance reste globalement bonne. On note toutefois que les besoins pour l'Italie sont plus calmes cette semaine, ce qui pèse un peu sur les cours des sujets plus lourds, notamment en croisés et blonds. Dans les broutards limousins et charolais, les tarifs sont fermes, voire haussiers sur certaines places. En femelles, le commerce reste actif à des tarifs un peu plus fermes.

Gros bovins maigres : L'ambiance se tempère un peu cette semaine, dans un contexte plus calme en viande. Les achats sont réguliers mais moins pressés. Les vaches extra bien démarrées se placent facilement à des tarifs fermes. Les sujets de moins bonne qualité sont davantage triés.

Boucherie : Le commerce reste lourd cette semaine : les allaitantes extra ou inversement les vaches d'entrée de gamme trouvent preneur encore facilement à des tarifs stables. Contrairement aux vaches intermédiaires dont les tarifs sont plus discutés et ont tendance à céder quelques centimes. En femelles mixtes et laitières, les cours sont reconduits.

Veaux : Le commerce est encore facile cette semaine : le placement est fluide, favorisé par une bonne demande et des volumes toujours modérés. Les races laitières, notamment en montbéliarde, et les veaux croisés lait, profitent de hausses tarifaires. En veaux gras, le marché est actif, surtout en femelles.

Ovins : En agneaux, les disponibilités restent faibles sur l'ensemble des bassins de production. La demande est toujours dynamique en prévision des fêtes de Pâques. Les tarifs sont donc fermement maintenus voire de nouveau haussiers. En agnelets, les volumes sont importants et trouvent facilement preneurs. En brebis, le commerce se raffermit, les cours sont stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

42 - Vends tracteur Class 440, 2500 h, foin bottes 120 x 70 x 240, machine à traire 2x4 Wesphalia.
✆ 06 17 68 74 19

42 - Vends pirouette 2 toupies + rateau faneur Kuhn.
✆ 07 85 79 70 07

69 - Vends tracteur Valtra N174 Active 2017, 6150 heures, révision totale fait 6000 heures oct 2023. Très bon état.
✆ 07 87 10 77 54

69 - Vends tracteur New Holland TL 100 excellent état 6200 heures, Roundballer Class Rolland 240,ameneurs rotatifs et pickup 2.30 m.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends taureau Limousin 5 ans HBL sans cornes, fils de Louis XVI ,très docile, et vaches pleines suitées.
✆ 06 71 61 73 16

Travail du sol

26 - Vends charrue F120/85 trisocs Kverneland type F.
✆ 06 37 17 95 24

26 - Vends Cover-crop Quivogne 28 disques, gros modèle, TBE. Roues étroites av 9.5 R 32 et ar 9.5 R 48 - Rotofiller Rau 3 m.
✆ 06 15 36 56 81

42 - Vends herse plate Quivogne 5m40, repliage hydraulique, bon état.
✆ 06 38 48 42 77

58 - Vends herse rota Alpego 4 m., 2013, - port à court, - tôle niveleuse, traceur peu servi. Très bon état (1103)
✆ 06 67 28 02 42

88 - Vend calibreur Shouten possibilité 5 calibres ou plus vendu avec ou séparément 3 trémies sur pied et tapis convoyeur motorisé.
✆ 06 08 52 64 91

Récolte

26 - Vends foin prairie permanente bottes rondes diamètre 120.
✆ 06 37 17 95 24

89 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Arbo-viti

69 - Vends 3 cuves ciment Dargaud 27 Hl époxy très peu servies, comme neuves. Equipement inox (robinet, canelle, porte). Prix à débattre.
✆ 06 88 56 69 49

71 - Vends vendangeuse New Holland VN 2080, année 2010, TBE, révisé concession, tête de récolte 880 h, cellulle Berthoud Supair DPAE 5 rgs, rogneuse Collard 2 rgs, porte outils, disponible prix sur demande.
✆ 06 85 70 60 74

Irrigation

26 - Vends enrouleur IrriFrance sur tourelle, diamètre 63, 220 m de long, TBE, 2500 euros.
✆ 06 87 51 48 38

69 - Vend enrouleur Irrifrance Optima 1020 de 2006 400m. diam 90 prix 10 000 HT TBE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Divers

01 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, - télescopiques, mini-pelles, - mini-chargeuses, MB 8060, 8070, - tracto pelle, - chariots élévateur, le tout même avec problème (0902).
✆ 06 38 78 36 28

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

01 - Vends éléments serre tunnel largeur 5m60x2m15 Hauteur 2m40 serre largeur 4mx2m15 hauteur 2m.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends aplatisseur Acemo RS 280 de 2014 servi 2 ans ; 2 vis diam 100 ; 1 vis diam 160 ; avec boitare longueur 10 m pour alimenter 2 cellules. Le tout en bon état.
✆ 06 09 14 37 71

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (0806).
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0901).
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE (1108).
✆ 06 98 38 19 62

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Vends télescopique MF 9407, 3 300 h., année 2014, 37 800 euros, - herse de prairie 6 m., 2080 euros, - épandeur 2010 Gilibert Hélix 7, 7000 euros, - décompacteur Lely 5 dents, sécurité boulon, 1500 euros (1114).
✆ 06 42 75 69 96

26 - Vends tracteur Claas 125 cv ARES 636 relevage avant 6800 H 35000 euros + semoir maïs KUHN 5 rgs pneumatique 3000 euros + irrigation couverture intégrale 2ha40 cane maïs 4000 euros.
✆ 06 49 63 22 28

26 - Vends machine à vendanger ALMA 150 cv TBE avec pulvé CALVE + tracteur Ford 5610 2RM TBE + FIAT 7686 4RM TBE + Same Vigneron 4RM Cab + Remorque DEVES 6T+ remorque Monocoque ALma 50 hl.
✆ 04 75 04 89 51 - 06 25 01 40 62

38 - Vends tuyaux alu diamètre 70 Seppic 300m dont 15 tuyaux perches + les 15 perches + coudes + t vibroculteur 3m et 3,20m jumelages 14/38 et 12/38 roues étroites 8/3/44.
✆ 04 74 84 73 84 HR

38 - Vends tracteur New Holland 110 cv attelage avant cabine suspendue bon état élévateur Richon 9 mètres pulvérisateur Tecnoma 800 L rampe 12 m.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends tracteur New Holland 110cv relevage avant + 1 pulvérisateur Tecnoma 800l rampe 12 mètres + 1 élévateur 9 mètres Richon + 1 élévateur à noix 3 mètres.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends tonne à lisier 7000 litres + vends semoir engrais Kuhn 2 big bags.
✆ 06 30 97 21 60

38 - Vends pompe immergée 3m3h tri 380v pour forage 300 euros + vends lame déneigement pour motoculteur 100 euros.
✆ 07 50 34 64 70

39 - Vends presse Vicon Kuhn 2160 ameneur rotatif pick up 2.20m liage filet-ficelle excellent état.
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vends plateau fourrager PL90, 10 m Legrand, année 2013.
✆ 06 74 73 76 65 ou 06 76 81 91 08

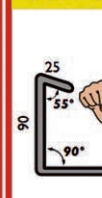
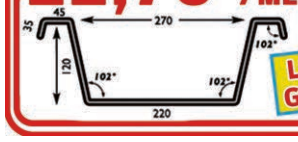
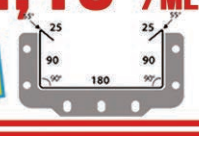
58 - Vends machine à traire caprin ligne haute 10 postes Alfa, - laveuse moules, - tank 350, - table inox, - claies, - moules, bacs rou. 70 l, 2 vitrines (0903).
✆ 03 86 37 64 77 HR

58 - Vends couloir contention bovins mobile Ponge, - presse Supertimo 60 x 80, peu servi, bon état (1104).
✆ 06 67 28 02 42

69 - Vends motoculteur Mabec VMC 14 charrue cultivateur arracheuse P de T en TBE 900 euros.
✆ 04 78 21 50 30

71 - Vends décompacteur 8 dents, TBE, 4.500 €, semoir à grain, BE, 3 m, Sulky, 1.000 €, prix nég.
✆ 06 80 43 57 58 HR

89 - Vends motobineuse Staub, moteur Bernard 227, pour pièces, 50 euros, - motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros (0706).
✆ 06 70 64 74 12

La Maison de l'Eleveur
votre devis sur www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70

CHÉNEAU ÉCO
GALVANISÉ EPS 2.4MM
17,60€ /ML*
CHÉNEAU GRANDE CAPACITÉ
GALVANISÉ EPS 2.4MM
22,75€ /ML*
CHÉNEAU À BOULONNER
GALVANISÉ EPS 2.4MM
22,15€ /ML*


LIVRAISON GRATUITE**
*Prix HT pour 100mL MINIMUM soumis à conditions
**sur France métropolitaine, à partir de 1200€ HT

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends tango isotherme froid négatif 72 000 km, groupe Carrier Xarios 200.
✆ 04 74 24 52 94

26 - Vends 4 jantes LAND ROVER 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

73 - Vends camion Mercedes 815 D, bétaillère 7T500 année 2001, CT OK, 61000 km, prix 23900 €.
✆ 06 78 92 11 95

Tourisme

21 - Recherche Renault 4 L. (0707)
✆ 06 70 64 74 12

26 - Vends Toyota Auris 2015, diesel, 89000 kms, 6 CV. Très bon état, toutes options.
✆ 06 11 97 23 39

69 - Vend cause changement de véhicule 4 jantes alu Momo en très bon état montées avec pneus neige alpin Continental (30% d'usure) en 235 / 55 R 17. On été montés sur Ford Puma, Kuga ou autre véhicule Ford.
✆ 06 13 52 27 12

Achat-Vente

Récolte

01 - Cause surplus vends paille et foin en bottes rondes et rectangulaires, enrubannage 2023.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Agriculteur vend livre paille bottes rectangulaires.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends piquets acacia en 2m appointés 3 euros/l'unité hors taxes.
✆ 06 16 25 39 34

15 - Vends foin de prairie 2023 en ballots. 450 unités stockées sous hangar.
✆ 06 07 38 54 01

21 - Agriculteur vend foin et enrubanné de très bonne qualité, bottes rectangulaires 120 x 90 (1110).
✆ 06 80 64 10 03

23 - Paille de miscanthus liv. vrac fond mouv. départ 23 litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

38 - Vends foin balles carrées.
✆ 06 70 24 56 64

38 - Vends foin 2023 balles rondes 120x130 240kg 120x150 340kg livraison possible.
✆ 06 88 55 01 48

39 - Vends foin prairie permanente récolte 2023 bonne qualité, 120x120, filet région Lons 39570.
✆ 06 84 21 69 15

58 - Vends foin bottes rondes région Corbigny, - matériel agricole divers (1001).
✆ 03 86 26 65 14 HR

67 - Vends foin 2023 TB qualité, balles carrées HD 120X90X220, possibilité de livraison.
✆ 06 74 56 94 18

Plants, pépinière

01 - Vends surplus plants peupliers 2 à 4 euros/pièce suivant calibre variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

38 - Pépiniériste vend plants de noyers greffés certifiés variété Franquette, Lara.
✆ 06 08 62 82 00

Fourrage

01 - Vends foin balles rondes récolte 2023 ; 2 pneus Vedeitein 710.60.30 ; 2 pneus 9.5.36 le tout état neuf.
✆ 06 28 35 81 95

01 - Vends regain 2022 enrubanné BR diam 130 pressage combiné tb qualité 70 bottes dispo.
✆ 06 48 16 24 62

03 - Vends foin BR et enrubannage BR 2023.
✆ 06 63 81 77 45

18 - Vends foin 2023, bottes carrées 80 x 90, 300 kg, diff quali/ diff prix, prairies naturelles.
✆ 06 15 04 20 13

21 - Vend foin de luzerne bottes rondes 120 x 120 (1112)
✆ 06 87 50 82 50

38 - Vends foin bio prairie naturelle petites bottes 13/15 kg.
✆ 06 09 12 59 20

39 - Vente de fourrage, paille, foin etc.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

57 - Vends foin conventionnel et bio, bottes carrées et rondes, secteur DIEUZE.
✆ 06 25 93 03 45

71 - Vends bon foin 2023, stocké sous abri, 51 B.R., 120/150 Diam.
✆ 03 85 44 00 71 ou 06 07 46 27 44

88 - Vends foin et regain bio récolte 2023 bottes 90/120 excellente qualité PP.
✆ 06 08 61 13 46

Propriété

21 - Idéal installation 1 UTH cède exploitation avicole 3000 m2 de 2005, site isolé, volailles de chair, intégration. 100% hors sol, très bonne rentabilité,disponible 2ème trimestre 2026, départ retraite avec possibilité de parrainage (1111).
✆ 06 01 36 47 45

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

69 - Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Immobilier

42 - RECHERCHE, exploitation agricole, ancienne ferme, terres, forêt, haras, centres équestres, propriétés. Sur toute la région Rhône Alpes Auvergne.
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

10 - Cherche à louer des prairies pour mettre 30 à 40 vaches, ou à entrer dans un GAEC (où autre formule) (1005).
✆ 07 85 46 47 31

Chasse, Etangs

34 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Divers

71 - Vends 1.500 piquets acacia de vigne, 1,50 m, appointés, non écorcés, 2 euros pièces.
✆ 06 74 51 03 29

88 - Gîte à la ferme dans cadre calme verdoyant entre Epinal Gérardmer 6 pers 350 euros/sem.
✆ 06 19 75 34 83

Mariage

26 - Femme 64 ans recherche homme sérieux, veuf ou divorcé 60-70 ans.
✆ 06 44 01 79 18

Animaux

Bovin

01 - Vends 3 repro charolais HBC 15 mois, aptes à la saillie, vêlage facile, bonne origine, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

01 - Proposons pension transhumance pour Bovins du 10/05/2024 environ au 15/11/2024. Pouvons prendre entre 15 et 20 bêtes selon leur âge. Pâturages ombragés et calmes en moyenne montagne. Prix entre 1.30 et 1.60€/jour et par tête. A voir en fonction le l'âge des bovins. Nous joindre de préférence tous les jours à partir de 12 heures.
✆ 06 24 32 65 17

01 - Vends 6 vaches Prim'Holstein + 7 VL 66 x Vosgienne + 1 VL 46 x Tarine ; toutes au lait.
✆ 06 16 33 36 94

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS (0804).
✆ 06 28 02 04 05

03 - Cause retraite cheptel HBC vend génisses 2 ans prêtes à la saillie. EARL Plouhinec - Montenay sur Loire 03470 (1105).
✆ 06 75 10 57 75 - 06 73 39 73 25

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0201).
✆ 06 31 23 56 01

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98 - Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709).
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. GAEC LECHENAULT Frères – St Thibault (0710).
✆ 06 24 24 69 93

PETITES ANNONCES

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 7 taureaux 16 à 17 mois tous génotypés. Index élevage :ISERV103.8, - ALAIT105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent – La Motte Ternant. (0805).
✆ 06 15 28 77 63

21 - Vends reproducteurs charolais inscrits 15 mois bien indexés, vêlage facile et taureau adulte, garanties sanitaires. GAEC Noireaut (1106).
✆ 06 14 13 59 11

21 - Vend bon taureau charolais 5 ans, vêlage facile cause consanguinité, disponible 15 avril (1102).
✆ 06 86 00 02 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel -
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureau blond d'Aquitaine 20 mois bonne origine.
✆ 07 68 01 27 90

39 - Vends 24 belles génisses Aubrac de 2 ans prêtes à saillir, très calmes, indem IBR BVD besno. Livraison poss.
✆ 06 26 20 05 40

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL DU CHAMP MORIN - 58250 Saint Seine (5102).
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont (0205).
✆ 06 08 78 05 01 ou
06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (0303).
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois BOUCHE. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour (0406).
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506).
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0603).
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends 4 taureaux 2 ans HBC + 1 taureau 4 ans HBC. GAEC Marion - Luzy (0905).
✆ 06 24 42 29 42 -
06 07 51 04 99

58 - Vends taureaux 2 ans HBC ou non. GAEC Montcharmont R. et T. (1007).
✆ 06 14 09 77 66 -
06 16 36 19 68

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109).
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends veaux 12-15 mois HBC hivernés au pré. Pigoury Guillaume (1107).
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1113).
✆ 06 37 90 51 67

71 - Vends taureaux HBC 2 ans au pré, viande, vêlage facile , adulte. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (0904).
✆ 06 74 09 49 89

71 - Élevage Charolais HBC Grand choix de Taureaux de 2 ans, EARL PACAUT Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Vends beau taureau aubrac, 2 ans, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

71 - HBC vends vaches suitées, génisses pleines terme oct/nov (IA, VF, Obi, Jarret, Meloman), 1 taureau adulte et gros veaux repro., diminution de cheptel cause pré retraite, Gaec Devillard, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Élevage limousin Jouanin, Vend taureaux 20 mois, HBL ou non, TGS, très bonne origine, livraison.
✆ 03 85 25 36 41 HR

74 - Vends hlts prête génisse, vends foin 2023, vends paille 2023.
✆ 06 82 10 30 18

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204).
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304).
✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

Ovin

73 - A vendre béliers, agnelles Hampshire, agnelles noires du Velay/ Hampshire.
✆ 07 70 61 84 26

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

01 - Vends 2 chiots Epagneul Breton nés le 29/11/23 mère 2500269811808049 Siret RU3326893179.
✆ 06 26 53 52 86

Emploi

Offre

01 - Recherche apprenti en élevage laitier dans l'Ain, 100 VL, 120 ha, salle de traite infos.
✆ 04 74 24 52 94

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 5 novembre 2024 en temps plein. Missions : travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage ...) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson. Rémunération : 12.03€ (brut)/heure + 10% de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89 ou
06 03 46 99 24

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)

MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.

Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 4 exploitations, sur le secteur de Préveranges (sud Cher). Missions : soins, entretien et alimentation des animaux (bovins allaitants et ovins), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 21h/ semaine (du mercredi au vendredi), possibilité de travailler exceptionnellement le week-end. Rémunération (de départ) : 13.15€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste (en CDI) à pourvoir immédiatement. Profil : avoir une grande motivation, avoir des connaissances du milieu agricole (seraient un plus) Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou
06 03 46 99 24

69 - Recherche salarié agricole CDI, exploitation laitière monts du lyonnais.
✆ 06 67 24 76 00

Demande

39 - H. cherche place exploit. lait typ. herbe exp. élevage conduit. cult. mat. entretien. Étudie ts départements.
✆ 06 03 04 22 10

Regardez-nous sur YouTube

BOucherON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

SICAREV COOP
ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes (F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires : accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3 500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge LEBRAT.
✆ 06 43 72 79 02

Suivez-nous sur notre page Facebook

Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura

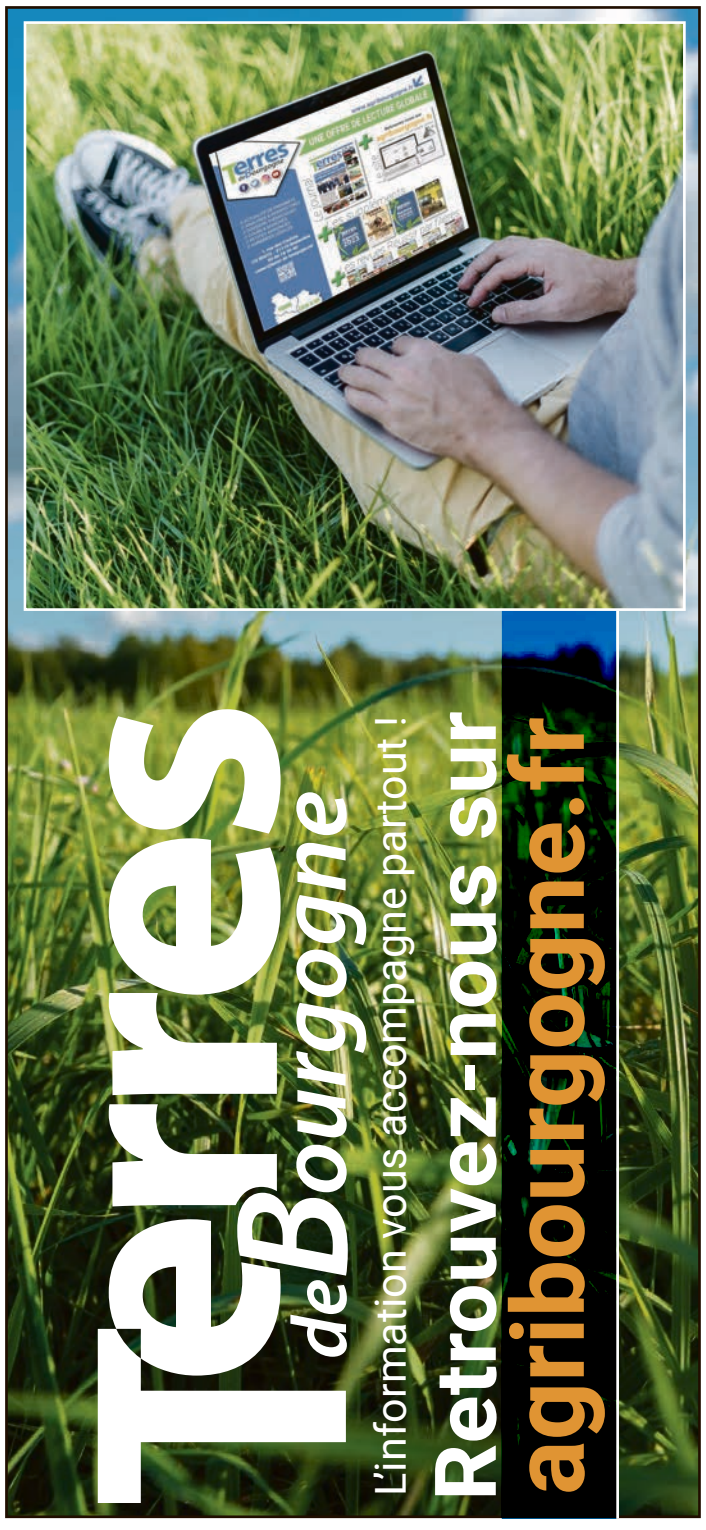
S.A.S COMATEC DISTRIBUTION

- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

METALEÏS SAS au capital de 20.000 € Siège social : 8 rue Professeur Neel 21000 Dijon 503 203 164 RCS de Dijon Le 01/02/2024, l'associé unique a décidé, à compter du 01/02/2024, de modifier le capital social en le portant de 20.000 €, à 200.000 €. Cette modifcation du capital résulte d'une augmentation de capital de 384.291 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société suivie d'une réduction concomittante du capital social de 204.219 € pour absorber des pertes. Le capital a ainsi, dans un premier temps, été augmenté a 404.219 € avant d'être ramené à 200.000 € . Mention au RCS de Dijon

AL24012433

MODIFICATIONS DES STATUTS

DES ILES, SCEA au capital de 7 622,45€, siège social : 4B Rue Aristide Briand 21110 GENLIS, 418 155 289 RCS DIJON, AGE du 30/12/2023 : transfert du siège social 63 Rue du Château 21250 BROIN, nomination de M. Gaëtan GAILLARD, demeurant 63 Rue du Château 21250 BROIN, en qualité de cogérant. Pour avis. La gérance

AL24012495

TRANSFORMATION

FC EXPERTISE, SAS au capital de 2 000 €, siège social : 27 Rue du Chanoine Marilier 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, 921 722 716 RCS DIJON, décisions du 25/01/2024 à effet du 01/01/2024 de transformation en SARL, transférer le siège social au 13 Rue Nicolas de Condorcet, ZAC des Terres Rousses, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVUEUR, changer la dénomination en FCH EXPERTISE, adjonction de l'activité d'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Pour avis. La Présidente.

AL24012508

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE DES METAUX BLANCS OUVRES SAS au capital de 462000 € Siège social : 4 RUE DE LA FONDERIE 21800 Chevigny Saint Sauveur 015 753 320 RCS de Dijon L'AG du 16/02/2024 a nommé à compter du même jour Commissaire Aux Comptes Titulaire : SARL GEC CONSEIL, SARL au capital de 8000 €, ayant son siège social ENTREE B 6 PL SAINTE CATHERINE 12000 Rodez, 418 696 589 RCS de Rodez, en remplacement de ENDRIX LYO. Modification du RCS de Dijon

AL24012675

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AG2V

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 54 rue des Blanches Fleurs - 21200 BEAUNE
919 698 092 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 février 2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 54 rue des Blanches Fleurs, 21200 BEAUNE au 32 bis rue du Faubourg Saint Martin 21200 BEAUNE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24012708

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MJJY.
Forme : SCI.
Capital social : 690000 euros.
Siège social : 5 Rue JOSEPH MILSAND, 21000 DIJON.
492150701 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 16 février 2024, les associés ont décidé, à compter du 16 février 2024, de transférer le siège social à 78 avenue du Coteau Fleuri, 83320 Carqueiranne.
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de Toulon.

AL24012715

NOMINATION DE CO-GÉRANT

PNL

SARL au capital de 1 730 000 €
Siège social : 27, Rue de Chambertin
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
RCS DIJON 798 800 116

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérants M. Quentin LHOMME, 4, Rue de la Marseillaise 21000 DIJON, et M. Mathieu LHOMME, 7, Rue de l'Eglise 21370 PASQUES pour une durée illimitée à compter du 01/03/2024.
Pour avis - La Gérance

AL24012721

TRANSFORMATION

DOMAINE

EARL transformée en SAS.
Au capital de 165 422,43 €.
Siège social : 31 Rue du Château - 21160 MARSANNAY LA COTE.
352 514 004 RCS DIJON

Selon décisions en date du 19/02/2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. L'objet social est modifié et devient : La société a pour objet la gestion d'un domaine viticole et plus généralement l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement. Le capital social reste fixé à la somme de 165 422,43 €. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme d'EARL, la Société était gérée par M. Christophe COILLOT. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par le Président : M. Christophe COILLOT demeurant 14 Rue de la Boulotte - 21160 MARSANNAY LA COTE.

AL24012725

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

JOA TRANSPORT ; Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros ; Siège social : 10 A Rue de la Renouille, 21600 LONGVIC ; 853 692 788 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 29 février 2024, il résulte que Madame Aline L'HOPITAL, demeurant 13 Rue François Couperin, 71880 CHATENOY-LE-ROYAL a été nommée en qualité de Directrice Générale en remplacement de la Société AG CONSULTING FR, démissionnaire. Pour avis, Le Président.

AL24012729

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

MODIFICATIONS DES STATUTS

MCG 21

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : LONGVIC (21600),
1 route de Dijon
R.C.S. DIJON 907 804 470

Suivant PV d'AGE en date du 6/03/2024, la collectivité des associés a, à compter du même jour :
- constaté la démission de Mme Maud MIRET CASAS de ses fonctions de co-gérante,
- modifié la dénomination de la société « MGC 21 » pour devenir « SCI JGLB »,
- transféré le siège de LONGVIC, 1 route de Dijon à TALANT, 5B rue de l'Abbaye de Fontenay,
Les articles 3, 4 et 16 1) des statuts ont été modifiés corrélativement.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL24012828

// DIVERS

Crédit Mutuel

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DIJON THEATRE MIRANDE

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus estconvoquée par le Conseil d'Administration.
L'Assemblée se tiendra le VENDREDI 05 AVRIL 2024 et à 19h00 heures
à l'adresse suivante :
Maison Diocésaine
9bis Boulevard Voltaire
21000 DIJON
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat
06 Affectation du résultat
07 Approbation de la variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Elections au conseil d'administration 4 sièges sont à pourvoir (*).MME MACCHI VALERIE , M PAWLIK JEAN PIERRE , M DURDYN JEAN-ALAIN , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10 Elections au conseil de surveillance 5 sièges sont à pourvoir (*).M MIQUET NICOLAS , MME LAFOREST LYDIE, MME PIARD CATHERINE , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
11 Pouvoirs pour les formalités
12 Réponses aux questions
13 Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le 21/03/2024 et le 04/04/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL24012827

CESSION DE BRANCHE COMPLETE D'ACTIVITE

Suivant acte SSP en date du 19 février 2024, enregistré le 26/2/24 au SIE de Dijon, Dossier 2024/9292 sous la référence 2024P01 2024 A 00529, la société SARL B2M ST SAUVEUR, au capital de 5.000 € ayant son siège social à Montpellier (34080), 39 Place Sean Mac Bride, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le n°801 641 440, a cédé à la société SARL BIMMM au capital de 5.000 € ayant son siège social 2 rue Henri Marc Centre Commercial des Ayers 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°910 106 681, une branche complète d'activité de restauration, restauration rapide, pizzeria, terminal de cuisson, sandwicherie, viennoiseries, « PIZZA SAINT SAUVEUR », comprenant les éléments : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y étant attachés, le droit au bail, le bénéfice comme la charges des contrats attachés, le mobilier commercial, le matériel servant à son exploitation, sis et exploité 2, rue Henri Marc 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR. Propriété et jouissance : 25/1/24. Prix : 50.000 €, dont 38.910 € pour les éléments incorporels et 11.090 € pour les éléments corporels. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet de Me Paul BROCHERIEUX 14 bis rue de la poste 21000 DIJON.

AL24012746

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 11/03/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT-ROMAIN : Objectif : Maintien de l'exploitant Landes en AOC SAINT-ROMAIN.
Urbanisme : Zone Non Constructible de la Carte Communale – 34 a 77 ca
Le jarron: D-949[6000]
Le jarron: D-1000[P1]-1000[P2]
Le jarron: D-3526[943]
Le jarron: D-3502[894]
ROUVRAY : Libre Pré - Urbanisme : R.N.U.
62 a 90 ca - Teureaux buchet: D-78
AISEY-SUR-SEINE et BREMUR-ET-VAUROIS : Objectif : Maintien du fermier en place sur les parcelles de terres louées
AISEY-SUR-SEINE: Pré - Urbanisme : RNU
60 a 77 ca
- Sous la grouotte: A-149
BREMUR-ET-VAUROIS: Pré, terres, landes et bois - Urbanisme : RNU -
7 ha 26 a 66 ca
- Champ scetre: D-68 - En voserin: D-162 - La combe chez nous: A-19 - La rue: B-162-166-188[167] - La vigne: B-240[156]-242[153]-252[160]-292[235] - Le breuil: B-177[128] - Le coteau boudin: C-10
- Le coteau de l etang: C-180 - Les argillers: B-12-186[18] - Les herbues de vaurois: A-176[79]-184[93] - Sur le moulin: B-260[9](J)-260[9](K)
CHEMIN-D'AISEY: Parcelle boisée - Urbanisme : RNU
30 a 00 ca - Champ picard: ZB-18
SAINT-MARC-SUR-SEINE: Parcelle boisée - Urbanisme : RNU
28 a 30 ca
- Les ruelles: ZC-53
SEMOND: Landes - Urbanisme : RNU
76 a 20 ca
- Es champs aux anes: A-81
COUCHEY et FIXIN : Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles de terres louées
COUCHEY: Terre, landes et bois - Parcelle AB 669 et 677 sises en aire AOP Bourgogne Côte d'Or - Urbanisme : Zone A, Ap et N du PLU -
48 a 85 ca
- Champ taignerot: AO-1(B)-2(B) - Le moulin a vent: A-25 - Pasteur: AB-669[577]-677[576]
- Pres rondot: AK-35
FIXIN: Terres sise en aire AOP Bourgogne Côte d'Or - Urbanisme : classée en partie Zone Ap et zone 1AU du PLU
12 a 71 ca - Aux azellerois: AK-236[183][F1]-236[183][F2]
GEVREY-CHAMBERTIN: Parcelle boisée - Urbanisme : Zone A du PLU
3 a 59 ca
- L aige des peuilles: CC-99[115]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/04/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012813

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

POM ET CHOU. EURL en liquidation au capital de 20 000 €. Siège social et de liquidation : 2 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE LES DIJON. 819 767 328 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023 au 2 rue de la Petite Fin 21121 FNTAINE LES DIJON, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Olivier LANNEL, demeurant 4 rue Brise Jambe 21490 NORGES LA VILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL24012720

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES ALLEES DE POMMARD

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation :
12 rue du Docteur Rolland -
21190 MEURSAULT
830 523 668 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 février 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel MASSOT, demeurant 12 rue du Docteur Rolland à MEURSAULT (21190), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012726

DISSOLUTION ANTICIPÉE

NEW INVEST

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation : 34 B, Grande Rue
21160 PERRIGNY LES DIJON
811 740 471 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 13/10/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 13/10/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Christophe MAIRET, demeurant 34B Grande Rue à PERRIGNY LES DIJON (21160), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012745

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : G.A.M.C.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 45 Rue de la République, 21250 SEURRE.
894620368 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 22 février 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Gregory LANTERNIER demeurant 45 Rue de la République, 21250 Seurre et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL24012760

DISSOLUTION

EARL DU TRONCOIS

société civile en liquidation
Au capital de 65 080 euros
Siège social
Le Tronçois
21430 MANALY
432 587 988 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 27/02/2024, l'associé unique de l'EARL DU TRONCOIS a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.Monsieur Romain DESPLANTES, demeurant Route d'Autun – 21430 MANLAY, a été nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Le Tronçois – 21430 MANLAY, lieu du siège social.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur

AL24012774

DISSOLUTION

ATELIER D'ARCHITECTURE 21

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège
11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
Siège de liquidation
Chez Monsieur Éric SOMAGLINO
20 avenue Carnot
52000 CHAUMONT
534 680 566 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 22/02/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Eric SOMAGLINO, demeurant 20 avenue – 52000 CHAUMONT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à la domicile de Monsieur Éric SOMAGLINO susvisé au 20 avenue Carnot – 52000 CHAUMONT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012782

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MATROT-ARAUJO

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : Place de l'Hôtel de Ville - 21190 MEURSAULT
Siège de liquidation : rue de Martray - 21190 MEURSAULT
531 323 822 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 30 décembre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Eléonore MATROT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL24012787

DISSOLUTION

INVESTA7 PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 30 Grande Rue du Haut, 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE
Siège de liquidation :
30 Grande Rue du Haut, 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE
901 692 780 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Arnaud TERRAND, demeurant 30 Grande Rue du Haut - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 30 Grande Rue du Haut - 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

AL24012788

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PORTE DE BESSEY Société civile en liquidation Au capital de 1 524,49 euros Siège social et de liquidation : rue Porte de Bessey 21310 BEZE SIREN 340 983 022 RCS DIJON AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateurs Monsieur Jacques BOURGEOIS et Madame Nicole BOURGEOIS, demeurant ensemble rue Porte de Bessey, 21310 BEZE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé rue Porte de Bessey 21310 BEZE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24012795

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

SCI PHILIM SCI en liquidation au capital de 1 000 €. Siège social et de liquidation : DIJON 21000 9 B RUE NICOLAS FROCHOT 811 779 701 RCS DIJON. AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Philippe MASSOT, demeurant 9 Bis rue Nicolas Frochot 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 9 Bis rue Nicolas Frochot 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24012796

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PHILIM SCI en liquidation au capital de 1 000 €. Siège social et de liquidation : DIJON 21000 9 B RUE NICOLAS FROCHOT. 811 779 701 RCS DIJON AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION. L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe MASSOT, demeurant 9 b rue Nicolas FROCHOT 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24012798

DISSOLUTION

BFC CONTROLE

SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 1 Rue de la Cunette - 21130 AUXONNE
889 891 263 RCS DIJON

Selon décision de dissolution du 31/12/2023, la société LCDIAG, SARL au capital de 45 000 €, dont le siège social est 39 Boulevard WILSON - 39100 DOLE, immatriculée au RCS sous le n° 799 430 723 RCS LONS LE SAUNIER, a, en qualité d'associée unique de la SASU BFC CONTROLE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément à l'article 1844-5 du Code civil.
Conformément aux articles 1844-5 du Code civil et 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SASU BFC CONTROLE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le TC de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL24012802

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : THIERRY AVERSO.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7000 euros.
Siège social : 15 Chemin des Rotures - Pointe de Brebis, 21250 CHAMBLANC.
517716965 RCS Dijon.
Aux termes de l'AGO en date du 31 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Thierry AVERSO demeurant 15 Chemin des Rotures - Pointe de Brebis, 21250 CHAMBLANC et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de Dijon.

AL24012808

DISSOLUTION

SCI ENPARATU

SCI au capital de 90 000 €
Siège social : 18, rue du 27ème Régiment d'Infanterie
21000 DIJON
792 869 893 RCS DIJON

Aux termes de l'AG du 08/03/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 08/03/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Philippe LEROYER demeurant 18, rue du 27ème Régiment d'Infanterie, 21000 DIJON avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 18, rue du 27ème Régiment d'Infanterie 21000 DIJON adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24012810

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

C'EST DANS L'ÈRE COIFFURE

SARL en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 14 bis rue Thiers
21130 AUXONNE
537 850 943 RCS DIJON

Par décision du 11/03/2024, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Catherine SUILLEROT demeurant 14 bis rue Thiers, 21130 AUXONNE, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 11/03/2024.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL24012812

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société MAKINEO, SAS au capital de 5 000 euros, Durée : 99 ans, Siège : 13 Avenue du 8 septembre 1944 21200 BEAUNE, Objet : Edition de logiciels applicatifs en ligne (sur internet) à usage professionnel. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est la société MILAGE, SARL au capital de 5 000 euros,

ANNONCES LÉGALES

ayant son siège social 57B Rue de l'Eglise 21360 BLIGNY-SUR-OUCHE, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 527 972 434, représentée par son Gérant Monsieur Mickael LE GALLIC. Le Directeur général est la société IMPUL-C, SARL au capital de 5 000 euros, ayant son siège social à Chemin de l'Oustalou 81700 PUYLAURENS, immatriculée au RCS CASTRES sous le numéro 813 469 657 représentée par son Gérant Monsieur Samuel GOMBERT.
POUR AVIS - Le Président

AL24012714

AVIS DE CONSTITUTION

AUGOCOUV - Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros ; Siège social : 9001 Route de Baulme-La-Roche - 21410 MALAIN ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MALAIN du 5 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : AUGOCOUV ; Siège social : 9001 Route de Baulme-La-Roche, 21410 MALAIN ; Objet social : Travaux de couverture, zinguerie, réalisation de toitures ; Travaux de pose et rénovation de charpentes, rénovation d'ossatures bois ; Travaux d'étanchéité, d'isolation et bardages ; Travaux de petite maçonnerie ; Réalisation de métrés, devis, chiffrages, plans de couvertures, toitures, charpentes et ossatures bois ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 5 000 euros ; Gérance : Monsieur Etienne AUGOYARD demeurant 2 Rue de la Cour des Closes, 21410 FLEUREY SUR OUCHE & Monsieur Marc AUGOYARD, demeurant 9001 Route de Baulme-La-Roche, 21410 MALAIN ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, La Gérance

AL24012718

AVIS DE CONSTITUTION

SAS NFIPV
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue du paquier
21320 THOISY LE DESERT
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à THOISY LE DESERT du 8 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS NFIPV
Siège : 3 Rue du paquier, 21320 THOISY LE DESERT
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :
- Installation des équipements nécessaires à la production d'électricité utilisant l'énergie renouvelable et raccordement électrique,.
Maintenance et réparation des installations défectueuses donnant droit à un rapport de maintenance,
- Vente de produits, fournitures et appareils liés à la production d'électricité utilisant l'énergie renouvelable,
- Audits d'installation et réalisation d'études préalables aux installations,
- Apporteur d'affaires dans le domaine des énergies renouvelables,
- Exploitation d'une ou plusieurs installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle est propriétaire ou locataire conformément à l'article 88, paragraphe 2, de la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Nicolas FRAICHOT, demeurant 3 rue du Paquier – 21320 THOISY LE DESERT
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24012750

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 26 janvier 2024, constitution de la SAS :
Dénomination :
ESPACE ENERCOM
Capital social : 1.000 Euros
Siège social : 518 rue des Vignes Dardelain 21160 MARSANNAY LA COTE
Objet : L'achat, la vente, le commissionnement net et plus largement toutes opérations relatives au négoce de matériel électrique.
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
Président : M. Manuel DORADO, 55 avenue de la Dame Blanche 94120 FONTENAY SOUS BOIS
Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24012767

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 01/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : EURL NUNO MACHADO
Siège social : 207, chemin de la Riotte 21200 BEAUNE.
Objet social : la réalisation de tous travaux de maçonnerie.
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 18 000 euros
Gérance : Nuno MACHADO CORREIA, demeurant 207, chemin de la Riotte 21200 BEAUNE.
Immatriculation RCS Dijon

AL24012780

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : PERNAND PRESTA
FORME : Société par actions simplifiée à associé unique
CAPITAL : 1.000 €
SIEGE : 6 Ruelle Curtil des Chambres 21420 PERNAND-VERGELESSES (France)
OBJET : Toutes prestations viti-vinicoles
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés.
PRESIDENT : Monsieur Mamadou DIANE demeurant 6 Ruelle Curtil des Chambres 21420 PERNAND-VERGELESSES.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24012790

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 06/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : CHC Gestion
Siège social : 1 Route d'Agencourt - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, administration et gestion de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer. Animation effective de ses filiales. Participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales. Délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 €
Gérance : M. Christophe COUILLAULT, demeurant 118 Chemin de la Jacquerie - 74120 DEMI QUARTIER, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012791

AVIS DE CONSTITUTION

F&J CONCEPT RENOVATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Bat C1, Rue Jean Baptiste Carpeaux
21000 DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 08/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : F&J CONCEPT RENOVATION
Siège social : Bat C1, Rue Jean Baptiste Carpeaux, 21000 DIJON
Objet social : Charpente, couverture, fabrication et pose de maisons ossature bois, Couverture, isolation, étanchéité, zinguerie, et part sous-traitance ou non placo, carrelage, peinture, salle de bain, cuisine, rénovation
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 8 000 euros
Gérance : Joris ROCKMER demeurant 20 Avenue Maréchal Foch, 21000 DIJON,
Fernando ROSEIRO ROCHA SANTOS demeurant 2, Rue d'Alger, 21000 DIJON,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012814

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement le 8 mars 2024, il a été formé une Société à Responsabilité Limitée à associé unique régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce.
DENOMINATION : LB & CO
SIEGE SOCIAL : 40 Rue Amiral Roussin à DIJON (21000)
OBJET :
La société a pour objet :
- l'activité de café, bar, débit de boissons, brasserie, salon de thé, vente de glace, petite restauration sur place ;
- toutes opérations commerciales se rapportant à l'exploitation directe ou indirecte de tous bars, cafés, restaurants, restauration rapide, et tous autres établissements ouverts au public
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCSC
APITAL SOCIAL : 5.000 Euros
AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
GERANCE : Monsieur Fabien LE BAIL demeurant 2 rue de Quetignerot – 21800 QUETIGNY
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
Pour avis
LA GERANCE

AL24012815

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2024 à BRION SUR OURCE, il a été constitué une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL DES GRANDS CHAMPS
Siège : 4 Grande Rue – 21570 BRION SUR OURCE
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée unipersonnelle
Capital : 240 200 euros
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 ans
Apports : des biens mobiliers pour un montant net de 240 200 euros
Gérant : Monsieur Nicolas VERSTRAETE, demeurant 1 rue du Fourneau – 21570 BELAN SUR OURCE
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.
Pour avis, La gérance

AL24012816

AVIS DE CONSTITUTION

PGCX SCI au capital de 1 000 €. Siège social : 12 rue des Argentières, 21000 DIJON. AVIS DE CONSTITUTION. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 06 mars 2024 du DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : PGCX. Siège social : 12 rue des Argentières, 21000 DIJON. Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble, - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Pierre LHEUREUX, demeurant 12 rue des Argentières 21000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL24012830

NIÈVRE

// MODIFICATION

DEMISSION DE GERANCE

EARL DOMAINE DE BREUGNON

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 110 000 Euros
Siège social : Breugnon – 58150 SAINT-ANDELAIN
RCS NEVERS – N° 483 079 968

Suivant délibération d'AGE du 22 février 2024, les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2023 la démission de gérance de M. Bernard ROBINEAU.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24012691

TRANSFORMATION

DECORS SOLS PLAFONDS SARL au capital de 76 000 euros Siège social : 1 rue Edouard Branly 58640 VARENNES VAUZELLES 401 895 545 RCS NEVERS AVIS DE TRANSFORMATION L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 1er mars 2024, effet au même jour, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227 3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 76 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Bruno DELHOUME, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Présidente nommée pour une durée illimitée : BD FINANCES, SARL au capital de 294 750,00 euros, siège social 2 Allée des Chevreuils Le Lys Parc 69380 LISSIEU, 519 879 712 RCS LYON, représentée par son gérant, Monsieur Bruno DELHOUME. Directrice générale nommée pour une durée illimitée : Floriane JACQUETON, demeurant 100 rue des Labours, Domaine Champ de Belleville, 01480 CHALEINS. Pour avis Le Président

AL24012701

TRANSFORMATION

CAPE TECHNIQUE SAS au capital de 1000 € Siège social : 80 PL DU CHAMPS DE FOIRE 58460 Breugnon 852 203 124 RCS de Nevers L'AGE du 01/01/2024, a décidé de transformer la société en EURL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/01/2024. et a nommé gérant M. COMTE Alexandre, demeurant 80 Place du Champs de Foire 58460 Breugnon. Modification du RCS de Nevers

AL24012722

MODIFICATION DU CAPITAL

POLYGONIA Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros à 535 624 euros Siège social : 1162 avenue de la république 58600 GARCHIZY 948 687 983 RCS NEVERS Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique en date du 1er mars 2024 que le capital social a été augmenté de 534 624 euros par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de NEVERS. POUR AVIS Le Président

AL24012723

TRANSFORMATION

MY POTENTI'AILES SASU au capital de 1000 € Siège social : 30 RUE DES PETITES CARRIERES 58000 Nevers 903 251 726 RCS de Nevers L'AGE du 22/01/2024, a décidé de transformer la société en EURL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/02/2024. et a nommé gérant Mme NAUDIN Armelle, demeurant 30 Rue des Petites Carrières 58000 Nevers. Modification du RCS de Nevers

AL24012724

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : AUTO PERFORMANCE 58.
Forme : SARL.
Capital social : 20000 euros.
Siège social : 47 rue Henri Bouquillard, 58000 NEVERS.
828890657 RCS de Nevers.
Aux termes d'une décision du 01/03/2024, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 139 Faubourg du Grand Mouësse, 58000 Nevers. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL24012741

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MOENIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, impasse des chênes
58000 SAINT-ELOI
919 342 808 RCS NEVERS

Le 10.02.2024, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
- toutes activités spécialisées dans le design et la décoration, le conseil en home staging, mise en scène de biens immobiliers ;
- la réalisation de petits travaux d'entretien, de nettoyage et de valorisation de biens immobiliers,
- le négoce de tous biens meubles, mobiliers et articles de décorations, neufs ou d'occasion ;
Le reste sans changement.
Pour avis.

AL24012744

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TIMMATT Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 3 SQ DE LA RESISTANCE, 58000 NEVERS 821 537 586 RCS NEVERS Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 05 mars 2024 Madame Clara COUSSEMENT, demeurant 14 rue des Jacobins, 58000 NEVERS a été nommée en qualité de Présidente pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jérémy LEVA, démissionnaire à compter du 29 février 2024. En conséquence, l'assemblée a constaté la fin du mandat du directeur général à compter du 29 février 2024 POUR AVIS Le Président

AL24012747

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 26 Janvier 2024, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 8/2/2024 dossier 2024 00002645 Réf : 5804P01 2024 N° 00083,
Les associés de l'EARL LA GRANDE METAIRIE, au capital de 110.800 euros ayant son siège social à CIEZ (Nièvre) La Grande Métairie, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 531 000 040, ont décidé d'augmenter le capital social de cette société de 100.000 euros, pour le porter à 210.800 euros, au moyen de l'incorporation de compte courant et la création de 1.000 parts nouvelles numérotées de 1109 à 2108 euros chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés et réparties entre eux. Comme conséquence, l'article CAPITAL SOCIAL des statuts sera modifié auprès du tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL24012751

AVIS DE PUBLICITE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIER FREE STYLE

Société civile immobilière
Au capital de 100,00 EUROS
Siège social : 4, chemin de la Colette
58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE
Immatriculée au RCS de NEVERS : 824628390

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS, le 5 mars 2024, Madame Sandra GRAILLOT a démissionné de ses fonctions de co-gérante, Monsieur Guillaume AUFRERE a été maintenu en qualité d'unique gérant.Les statuts sont modifiés en conséquence,
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL24012789

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TRANSFORMATION

AMBULANCES DU MORVAN

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 7 774,90 euros
Siège social : 45, route d'Autun
58120 CHATEAU CHINON VILLE
333 925 337 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2024, l'associé unique, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 774,90 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Philippe BOIZOT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Philippe BOIZOT demeurant Les Champs de Couloire 58120 DOMMARTIN
Pour avis
Le Président

AL24012764

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GARAGE CENTRAL

Société Anonyme
au capital de 49 440 euros
Siège social : 17, Avenue Gambetta
92270 BOIS-COLOMBES
582 081 170 RCS NANTERRE

Le 25.02.2024, les actionnaires de cette société ayant pour Président du Conseil d'Administration, Monsieur François NOGRETTE demeurant 4 Chemin de la Roche - Montliffé - 58800 Cervon ont décidé de transférer le siège social au 4 Chemin de la Roche - Montliffé - 58800 Cervon, à compter de ce jour.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24012766

CHANGEMENT DE GÉRANT

SANTA BAHIA CAFE
SARL au capital de 7 500 €
Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle – 58000 NEVERS
442 960 852 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 26/02/2024, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Gérant :
-ancienne mention : M. Michaël DEROCLES
- nouvelle mention : M. Philippe PARROTTA dt à URZY (58) – Les Carrières – Route du Greux

AL24012772

MODIFICATIONS DES STATUTS

DR CATHERINE ERAY

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de dentistes
au capital de 116 000 euros
Siège social : 6 Bd Beauregard
58660 COULANGES-LES-NEVERS
443 030 754 RCS NEVERS

ASSP des 19/01/2024 et 7/03/2024 1/ Réduction de capital social. AM : 232.000 €. NM : 116.000 €. 2/ Modification de la dénomination. AM : DR CATHERINE ERAY-DOCTEUR VINCENT LEFORT. NM : DR CATHERINE ERAY. 3/ Démission de Vincent LEFORT de ses fonctions de cogérant à compter du 19/01/2024. RCS NEVERS pour avis.

AL24012793

NON DISSOLUTION

IMMOBILIER NIVERNAIS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 €
Siège social : 21, Avenue Pierre Bérégovoy – 58000 NEVERS
885 295 113 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/01/2024, l'Associé Unique n'a pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL24012834

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 12/02/2024 à MOULINS ENGILBERT, enregistré au SIE de NEVERS, le 07/03/2024, Dossier no 202400004559, Référence 5804P01 2024 A 00157 Madame LUCETTE GARNIER, EI, ayant son siège social PL BOUCAUMONT 58290 Moulins Engilbert, 343 217 873 RCS de Nevers A cédé à LE BAR DU COMMERCE, SASU au capital de 100 €, ayant son siège social 5 RUE GASTON BLIN 58290 Moulins Engilbert, en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, un fonds de commerce de Café, bar, restauration rapide, comprenant La clientèle, la licence, le matériel et l'enseigne sis 5 PLACE BOUCAUMONT 58290 Moulins Engilbert, moyennant le prix de 15000 €. La date d'entrée en jouissance : 15/02/2024. Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : 5 rue Gas-ton Blin 58290 MOULINS ENGILBERT .

AL24012803

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 19 février 2024.**SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF S.E.**.24 Rue de Paris 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier.RCS Greffe de Nevers 793 710 443.Activité : Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24012752

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 19 février 2024.**HAUWEL CHRISTOPHE**.RTE DE PONT 58170 LUZY.RCS Greffe de Nevers 381 462 589.Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24012753

CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 février 2024, enregistré au SIE de NEVERS, dossier 2024 00004275, référence 5804P01 2024 A 00151, le 04/03/2024, la société TRANSPORTS TMF, SARL au capital de 9000 euros, située Rue de Gérigny – Parc d'activité des Bertranges 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°511 828 428, a cédé à la société J.L. TRANSPORTS, SASU au capital de 40000 euros, située Route du Moulot, La Vigne Dorée 58500 CLAMECY, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°408 194 686, une branche d'activité de sous-traitance d'un fonds de commerce d'activité de transport de benne sis et exploité Rue de Gérigny – Parc d'activité des Bertranges 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE, au prix de 300 000 euros. Entrée en jouissance au 29/02/2024.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds pour la validité et chez EUREKA CONSULTING 68 avenue du 8 Mai 1945 64100 BAYONNE pour la correspondance. Pour avis.

AL24012804

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE PUBLICITE

NEVERS QSP

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 70 boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS Nevers 893 439 125

Par décision du 31 janvier 2024, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a, approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers. Mention sera faite au RCS : Nevers Pour avis,

AL24012700

DISSOLUTION

NEVERS QSP

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 70 boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 893 439 125

Par décision du 31 janvier 2024, l'associé unique de la société NEVERS QSP, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société à compter de ce jour.A été nommé Liquidateur Monsieur Erwan TOURTELIER, ancien Gérant, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci.Le siège de la liquidation est fixé dans les locaux de la Sarl QUIEDO, ZI La Poterie, 1083 route Nationale 20 à SARAN (45770).Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.Pour avis,

AL24012702

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 27/12/2023, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 5/2/2024

ANNONCES LÉGALES

dossier 2024 00002304 réf : 5804P01 2024 N 00068, les associés de la SCI METAMORPHOSE, au capital de 50.000 euros dont le siège social est à POUILLY SUR LOIRE (Nièvre) rue de Loire, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 482 908 688, ayant pour liquidateur : Mr Bernard LEFEVRE, dt à SUILLY LA TOUR (Nièvre) Champcelée, 20 route des Carrières.
Les comptes du liquidateur auquel il a été donné quitus ont été approuvés purement et simplement et la liquidation a été déclarée clôturée.
Ces comptes et le procès-verbal de l'Assemblée d'approbation seront conformément à la loi, déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS
POUR AVIS
Le liquidateur

AL24012730

LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE
Société d'Avocats
57, rue du Clos Notre Dame
CS 79913
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

DISSOLUTION

VIREPDIS

SAS au capital de 15 000 €
Route de Champvert
58300 DECIZE
RCS NEVERS 840 155 386

Le 22 février 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. Madame VANOUTRIVE Céline demeurant 30 Chemin du Petit Mirail 40280 HAUT MAUCO, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 30 Chemin du Petit Mirail 40280 HAUT MAUCO.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24012762

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DISSOLUTION

SCEA VAISSIER RANDON

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 218 154,54 euros
Siège social : 1 Chemin du Moulin au Loup
58300 SAINT-HILAIRE-FONTAINE
401 438 155 RCS NEVERS

Le 31/12/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023. Madame Solange VAISSIER, demeurant Gilette 58300 SAINT-HILAIRE-FONTAINE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé 1 Chemin du Moulin au Loup 58300 SAINT-HILAIRE-FONTAINE.
Pour avis.

AL24012763

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ANGIEL SOPHIE

L'AGE du 31/01/2024 de la «SCI ANGIEL SOPHIE», capital : 100 euros, siège : Pâture Derrière, Les Valottes - 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN, 853 156 230 RCS NEVERS, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/01/2024 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Guillaume COURSIN, demeurant 6, route de Saint Brisson, Les Valottes -58230 ALLIGNY-EN-MORVAN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 6, route de Saint Brisson, Les Valottes - 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.

AL24012765

DISSOLUTION

Atelier Culinaire Frank RAPIAU

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social
51, rue de la République
58300 DECIZE
839 373 230 RCS NEVERS

Le 31.12.2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Franck RAPIAU, demeurant 8 rue des 4 vents 58300 DECIZE a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 8 rue des 4 vents 58300 DECIZE.
Pour avis.

AL24012773

DISSOLUTION

TURPIN DOMINIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 impasse des Chênes,
58000 ST ELOI
450 074 851 RCS NEVERS

Le 25.12.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Mme Elise TURPIN demeurant 4, impasse des Chênes, 58000 ST ELOI, a été nomméLiquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24012805

DISSOLUTION

EURL MICHEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : ROUTE NATIONALE 7
BARBELOUP
58400 TRONSANGES
413 909 979 RCS NEVERS

Le 31.12.2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Michel FLEURIER demeurant 7, route bleue - Barbeloup, 58400 TRONSANGES a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la société.
Pour avis.

AL24012806

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CENTRE DE FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE LA COCCINELLE

SARL en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège de liquidation : 4, rue du Lavoir
58210 VARZY
RCS NEVERS 847 550 043

L'AGO réunie le 15/02/2024 a décidé d'approuver les comptes définitifs de liquidation, de donner quitus à la liquidatrice Mme Laetitia REGBI demeurant 4, rue du Lavoir – 58210 VARZY, de la décharger de son mandat et de constater la clôture des opérations de liquidation à effet du 31/12/2023. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de NEVERS. Pour avis, la liquidatrice.

AL24012807

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 01/03/2024 il est constitué une société par actions simplifiée dénommée YUMMY PLACE au capital de 12 000 € ayant son siège 32 rue de Nièvre, 58000 NEVERS pour une durée de 99 ans. Son objet est l'activité de restauration traditionnelle sur place et à emporter. Aucune restriction n'existe en matière d'admission aux assemblées et de droit de vote. La cession d'actions à un tiers non actionnaire est soumis à l'agrément de l'assemblée à la majorité simple, le cédant ne pouvant prendre part au vote. Le mandat de Président est confié à M. Erwann MORVAN. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : M. Erwann MORVAN.

AL24012756

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/03/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BAR DU COMMERCE Objet social : Café, bar, restauration rapide Commerce de tabac, presse, livres, jeux, papeterie, bimbeloterie, loterie, photos, photocopies, cadeaux, souvenirs, carteries, jeux de la Française des jeux, piles, articles pour fumeurs Siège social : 5 rue Gaston Blin 58290 Moulins Engilbert. Capital : 100 € Durée : 99 ans Président : Mme GUILLOT SYLVIE, demeurant 5 rue Gaston Blin 58290 Moulins Engilbert Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers

AL24012758

ALPHA EXPERTS
NEVERS - MORVAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 06/03/2024 à VARENNES-VAUZELLES (58640), il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : 2M CORBIGNY
Siège social : 12 Route d'Avaux, 58290 MOULINS ENGILBERT
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 500 euros
Gérance : Monsieur Jérôme MAITZNER, demeurant 12 route d'Avaux, 58290 MOULIN ENGILBERT et Monsieur Loïc MAYEUR, demeurant 8 rue Jules Renard, 58640 VARENNES VAUZELLES.
Immatriculation : au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24012770

Notaire

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DE SENEUIL
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 2000 EUROS
MAGNY COURS (58470) Seneuil
RCS NEVERS
Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) 1 rue de Plouzeau, le 23 février 2024,enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 27 février 2024 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI DE SENEUIL.
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL SOCIAL : DEUX MILLE EUROS (2 000,00 euros), diviséen 20 parts de CENT EUROS (100,00 euros) chacune, numérotéesde 1 à 20.
SIEGE SOCIAL : MAGNY-COURS (58470) Seneuil.
OBJET : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.
DUREE : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
IMMATRICULATION : RCS de NEVERS
ASSOCIES :
1) Monsieur Jean-Luc Bruno LEROY, demeurant à NEVERS(58000), 9, rue des Boucheries, Né à PARIS (75013), le 14mai 1964.
2) Monsieur Jonathan LEROY, demeurant à MARZY (58180), 14Saint Baudière, Né à NEVERS (58000), le 22 décembre 1992.
3) Madame Chloé LEROY, demeurant à MARZY (58180), 14 Saint Baudière, Née à NEVERS (58000), le 20 mai 1998.
GÉRANCE :
Monsieur Jean-Luc Bruno LEROY, demeurant à NEVERS (58000),9, rue des Boucheries, Né à PARIS (75013), le 14 mai 1964.
CESSION DES PARTS SOCIALES : Les parts sociales sont librement cessibles ou transmissibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit,à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quelque soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant la majorité des parts sociales.
Pour avis
Maître Audrey ROUSTIC

AL24012785

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/03/2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) à effet du même jour, motivant la publication des insertions suivantes:
Dénomination sociale : VIGNES DE LA FOLIE
Siège social : 29 Route de Donzy - 58150 SAINT LAURENT L'ABBAYE
Capital : 1 000 € (apports de numéraire)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Objet social : La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société
Gérance : Monsieur Laurent RABEREAU demeurant 29 Route de Donzy, 58150 SAINT-LAURENT-L'ABBAYE
Cessions de parts sociales : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à ses descendants et à l'un de ses co-associés. Lorsque l'ensemble des associés a la qualité de co-contractant dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.
Immatriculation : RCS de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance.

AL24012794

AVIS DE CONSTITUTION

S.I.C. SOCIETE IMMO CHATEAU
Le 10.03.2024, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : S.I.C. SOCIETE IMMO CHATEAU
Forme : SAS
Objet : La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères ;
Siège : PREMERY (58700), 9 place de la Halle.
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Président : M. Cyril CHATEAU, né le 4 mai 1987 à ROSNY SOUS BOIS (93),demeurant à PREMERY (58700), 9 place de la Halle.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente.
Agrément : Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément fixée parles statuts.
R.C.S. : NEVERS

AL24012809

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/03/2024, il a été constitué une SARL dénommée : ASD CREATION
Objet social :
- Tous travaux de menuiserie, fermetures, huisseries, miroiterie serrurerie, isolation et aménagement intérieur de menuiserie (y compris les petits travaux de plomberie, de plâtrerie et de peinture),
- La réalisation des travaux précédemment décrits avec tout type de matériaux (bois, aluminium, plastique, PVC, etc.),
- La création et réalisation de meubles et d'aménagement intérieur,
- Tous travaux d'électricité, installations électriques générales,
- Tous travaux de plâtrerie et de peinture en direct ou en sous-traitance,
- Tous travaux de plomberie en direct ou en sous-traitance,
- Tous travaux accessoires ou complémentaires,
- La vente accessoire de tous produits et objets se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées,
Siège social : 19 Chemin de la Molette - 58640 VARENNES-VAUZELLES
Capital : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Adrien DIEUDONNE et Madame Ségolène OBERLE demeurant 19, Chemin de la Molette
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24012817

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Kinphi
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 500 €
Siège social : 43, Route de Chaluzy – 58000 SAINT ELOI
Objet social : Achat, vente, location de matériels, biens mobiliers, pièces détachées et équipements de toute nature - Prestations de levage et de manutention - Entretien d'espaces verts - Achat, récupération, vente de tous types de matériaux, métaux et matières premières - Achat, vente, location de tous types de biens immobiliers
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Philippe SIMONNET dt à SAINT ELOI (58) – 45, Rue de Venille
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL24012821

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MULTI-SERVICE

SASU au capital de 30000 €
Siège social : 24B, Av. Du Président Wilson
94450 LIMEIL-BRÉVANNES
RCS CRÉTEIL 750713042

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/01/2023 , il a été décidé de transférer le siège social au 6, RUE DES PLANTES 89340 CHAMPIGNY à compter du 02/01/2023
Présidence : M KARAASLAN Selcuk demeurant 6 Rue Des Plantes 89340 CHAMPIGNY .
Radiation au RCS de CRÉTEIL et immatriculation au RCS de SENS.

AL24012353

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

DECLIC'AUTO 89

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 12 Rue Claude Farinot,
89140 MICHERY
902 281 500 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS -Le Président

AL24012534

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ALTAIR INTERNATIONAL

SAS au capital de 10000 €
Siège Social : 9, rue des Lions
89170 ST FARGEAU
892572645 RCS de AUXERRE

Par AGO du 30/01/2024, il a été décidé de nommer nouveau président M. GOURAULT Virgil demeurant La Boutauderie 89170 RONCHERES , à compter du 30/01/2024 en remplacement de M. GOURAULT Dominique démissionnaire.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24012712

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHAR 100288

Société civile immobilière
au capital de 29 400 euros
Siège social : 8, rue Darnus -
89000 AUXERRE
804 345 189 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 7 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 8, rue Darnus, 89000 AUXERRE au 7 Rue du Viaduc – 89000 AUXERRE, à compter du 7 février 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24012727

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

MEMOIRES DE BOURGOGNE SAS au capital de 210.000,00 € Siège social : 23 RUE DE LA COUR 89000 PERRIGNY 395 329 147 RCS AUXERRE L'associé unique, en date du 19/02/2024 a, pris acte du départ de PASCAL BAILLY, Président partant, nommé Président, ALEXANDRE KORCHIA, 110 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS, pris acte du départ de PHILIPPE WATTECAMPS, Directeur général partant Mention au RCS de AUXERRE

AL24012748

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

LES MAISONNEES DE BOURGOGNE SAS au capital de 40.000,00 € Siège social : 23 RUE DE LA COUR 89000 PERRIGNY 828 321 364 RCS AUXERRE L'AGO du 19/02/2024 a, pris acte du départ de PASCAL BAILLY, Président partant, nommé Président, Alexandre KORCHIA, 110 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS, pris acte du départ de PHILIPPE WATTECAMPS, Directeur général partant Mention au RCS de AUXERRE

AL24012749

GÉRANCE

EARL SAINT JACQUES

EARL au capital de 120 000 €
Siège social : 5 rue Saint Jacques –
89360 BERNOUIL
330 574 401 RCS AUXERRE

L'associé unique a, par décisions du 6 décembre 2023, nommé M. Simon JOFFRIN aux fonctions de gérant à compter du 6 décembre 2023 en remplacement de M. Pascal JOFFRIN démissionnaire de ses fonctions de gérant à la date du 6 décembre 2023.
Pour avis, la gérance.

AL24012754

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

MODIFICATION DE GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN, le 28 février 2024, il a été constaté la démission de Monsieur Jean-Luc Roger GUILLAUME, demeurant à AUXERRE (89000), 9 allée Mariotte, de ses fonctions de co-gérant de la société civile immobilière «SCI GGS», dont le siège social est situé à AUXERRE (89000), 18 avenue Champleroy, immatriculée au RCS d'AUXERRE, N° SIREN : 447 588 385, et la désignation de Madame Laetitia GEORGES, demeurant à CHARBUY (89113), 26 grande rue, comme co-gérante de ladite société.
Pour insertion - Le notaire

AL24012755

AVIS DE MODIFICATION

SCI NINA

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 2 rue Jean Moulin
89500 BUSSY LE REPOS
947 903 860 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 29/02/2024, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Kévin BARGET, 2 rue Jean Moulin,89500 BUSSY LE REPOS en remplacement de M. Laurent BARGET,756 Grande Rue, 89330 PIFFONDS à compter du 29/02/2024.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL24012769

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

EARL DE L'ERMITAGE SAINTE-VAUBOURG

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 148 600 euros
Siège social :
12 chemin de la Vallée de Valvan -
89800 CHABLIS
788 534 329 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 26 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le siège social et la durée de la Société demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à la somme de 148 600 euros, divisé en 7 430 parts sociales de 20 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Dénomination :
Ancienne mention : EARL DE L'ERMITAGE SAINTE-VAUBOURG
Nouvelle mention : ERMITAGE SAINTE-VAUBOURG
Lors de cette même Assemblée, il a été décidé d'étendre l'objet social de l'activité principale suivante : «L'exercice d'activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, de transport public routier de personnes au moyen de petits trains routiers touristiques,
A l'achat de vins, alcool, produits intermédiaires, spiritueux, produits d'épicerie. Négoce desdits produits, à l'exploitation d'un Musée viticole et l'achat et vente d'objets publicitaires.»
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24012771

REDUCTION DU CAPITAL

EARL MAIRRY

EARL au capital de 302 000 euros
Siège social
15 rue Claude, Valloux
89200 VAULT-DE-LUGNY
423 801 042 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2024 a décidé de réduire le capital social de 75 500 € pour le ramener à 226 500 €.
Pour avis, la gérance.

AL24012779

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SSM CARROSSERIE

SASU au capital de 1000€
Ancien siège social
Route de Paris
à SAINT-FLORENTIN 89600
Nouveau siège social
23 B route de Joigny
89210 BRIENON SUR ARMANCON
RCS AUXERRE 904 586 930

L'assemblée générale des associés de la Société SSM CARROSSERIE tenue le 22 décembre 2023 a décidé de transférer le siège social de la Route de Paris à SAINT FLORENTIN au 23 B Route de Joigny à BRIENON SUR ARMANCON à compter du 23 décembre 2023.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Me Florence MERLET Notaire.

AL24012784

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AUTO KING

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 2D route nationale
89580 GY L EVEQUE
983835554 RCS de AUXERRE

Par AGE du 07/03/2024, il a été décidé de transférer le siège social au Rue Robert Raclot 89290 CHAMPS SUR YONNE, à compter du 07/03/2024.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24012792

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

EARL NEVERS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social 42 route d'Appoigny
89113 FLEURY LA VALLEE
384 066 288 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2024, la collectivité des associés a décidé la transformation de la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à l'exclusion de l'article 1844-5, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'activité de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés.

AL24012797

TRANSFERT DE SIÈGE

EARL DES CHENEVIERES

SARL au capital de 143 302,08 €
Siège social : 14 GRANDE RUE
89113 NEUILLY
343 977 385 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 10/03/2024, il a été décidé de transférer le siège social au **13 RUE DE LA PORTE DE CUDOT, NEUILLY 89113 VALRAVILLON** à compter du 10/03/2024.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL24012822

// GÉRANCE

MAITRE JEAN MARIE ODIN
Notaire à VERMENTON (Yonne)
Place de l'Eglise

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise , le 29 février 2024, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1er le 07 mars 2024 dossier 2024 00008197, 8904P01 2024N 02585, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée AUBERGE CAMP DE CORA, dont le siège est à SAINT MORE (89270) 2 Place de la Mairie, identifiée au SIREN sous le N°824 074 132 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
A : La Société dénommée BRUBER, dont le siège est à SAINT MORE (89270) 2 place de la Mairie , identifiée au SIREN sous le numéro 983904731 et immatriculée au RCS de AUXERRE. Désignation du fonds : fonds de commerce de café, restaurant, pizzéria, dépôt de pains et viennoiseries, exposition et vente de produits alimentaires artisanaux et artistiques, organisation de réceptions, soirée et animations sis à SAINT MORE, 2 place de la mairie, connu sous le nom commercial CAMP DE CORA. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion Le notaire.

AL24012777

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue du Général Leclerc
89200 Avallon
Tel : 03 86 81 53 26

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 15/02/2024, enregistré au SPFE d'AUXERRE 1, le 22/02/2024, dossier 2024 00006500, référence 8904P01 2024 n°00244,
La Société dénommée «SOCIETE VEZELIENNE DE RESTAURATION», SARL au capital de 15 244,90€ dont le siège est à VEZELAY, 21 Place du Champ de Foire, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°397 900 986,
A cédé à la Société dénommée «NOALINA», SASU au capital de 30 000,00€ dont le siège est à VEZELAY, 21 Place du Champ de Foire, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n°983 564 071, le fonds de commerce de bar, restaurant, brasserie, traiteur, salon de thé exploité à VEZELAY, 21 Place du Champ de Foire, avec entrée en jouissance le 15/02/2024 moyennant le prix de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170 000,00€) s'appliquant aux éléments incorporels pour 140 000,00€ dont 7 000,00€ pour la licence IV et aux éléments corporels pour 30 000,00€.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Office Notarial de Maître Violaine GAUDIEZ à AVALLON, 24 rue du Général Leclerc, au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis, La Notaire

AL24012781

Suivez-nos publications sur Instagram

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

Crédit Mutuel

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUXERRE

Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.L'Assemblée se tiendra le JEUDI 11 AVRIL 2024 et à 19h00 heures à l'adresse suivante :

le silex
7 rue de l'ile aux plaisirs
89000 AUXERRE

avec l'ordre du jour suivant :

01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat
06 Affectation du résultat
07 Approbation de la variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
10 Pouvoirs pour les formalités
11 Clôture de l'assemblée générale

Les votes pourront se faire entre le 27/03/2024 et le 10/04/2024 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL24012742

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à NOYERS (89310) du 21/01/2007, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testament en date du 07 mars 2024, Monsieur Germain Michel PINON, demeurant à CHICHEE (89800) 1 Petite Rue de l'Eglise et résidant à BRIENON SUR ARMANÇON (89210) 19 bis avenue Joséphine Normand, Résidence St Loup, célibataire, né à CHICHEE (89800) le 27 juin 1937, décédé à JOIGNY (89300) le 21 décembre 2023, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire

AL24012786

AVIS

UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES
« FERMES BIO.COOP »
Union de Coopératives Agricoles
à Capital Variable
Sentier de la Fontaine, Route de Noyers
89310 Nitry
804 071 553 R.C.S. Auxerre

Aux termes du **Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2024,** il a été pris acte de l'élection de :
- M. MOREAU Grégory, né le 11 juillet 1987 à Gien, résidant 14 rue de l'égalité, 89220 BLENEAU, en qualité de Président,
- M. LAUDIJOIS Rémi, né le 2 mars 1978 à Senlis, résidant 53 rue Porte de Baron, 60950 MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, en qualité de Vice-Président,
- M. MILLOT Guillaume, né le 17 avril 1979 à Neufchâteau, résidant 137 rue de la Grange aux Champs, 88300 REBEUVILLE, en qualité de Trésorier,
- M. CONSEIL Guillaume, né le 10 mai 1982 à Béthune, résidant 5 route de Branches Villemer, 89113 VALRAVILLON, en qualité de Secrétaire,

à compter du 25 janvier 2024.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

AL24012819

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Laurent FRANCIN le 11 mars 2024,
Mr Patrick Alain Jean-Jacques HAMEL, retraité, né à AUXERRE (89000), le 27 juin 1957 et Mme Annick Françoise BLOT, retraitée, née à TOUCY (89130), le 05 janvier 1958 demeurant ensemble à AUXERRE (89000), 47 avenue Pasteur.
Mariés à la mairie de PARLY (89130), le 05 juillet 1980 sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jean FONTENEAU, alors notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530), le 1er juillet 1980, ont décider de modifier leur régime matrimonial en adoptant pour l'avenir celui de la communauté universelle de biens meubles et immeubles établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution au profit du conjoint survivant.
Conformément aux dispositions de l'article 1397 al 3 du Code civil, les éventuelles oppositions des créanciers, devront être adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de Me Laurent FRANCIN notaire à AUXERRE;
Pour avis
Le Notaire

AL24012820

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AO EVENT'S** 59 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre. RCS Auxerre 882393978. CIP 4672.

AL24012731

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique BOUCHERIE DE SAINT-PERE** 2 Rue de la Mairie 89450 Saint-Père. RCS Auxerre 841289499. CIP 4657.

AL24012732

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la **SAS SFOC GRAVIER** 25 rue de la Fête Dieu 89470 Monéteau (affûtage d'outils coupants). RCS Auxerre 837556596. CIP 4618. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL24012733

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl FRIANT-POILLOT** 29 route d'Auxerre 89470 Moneteau (commerce de fruits et légumes). RCS Auxerre 792114183. CIP 4734. Date de cessation des paiements : 04/03/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012734

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS LE FRASCATI** 102 Route de Paris 89380 Appoigny (Restauration). RCS Auxerre 844626069. CIP 4735. Date de cessation des paiements : 01/02/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012735

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique NUPIK FRANCE** 5 rue Fourier 89000 Auxerre (commerce de produits à usage unique). RCS Auxerre 379568496. CIP 4737. Date de cessation des paiements : 04/09/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012736

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Cyril Ludovic Julien ROYER**, entrepreneur individuel, 26 Route de la Teilliere 89290 Quenne (travaux d'installation d'eau et de gaz). RCS Auxerre 851738575. CIP 4736. Date de cessation des paiements : 04/09/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012737

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 04/06/2024 au profit de la **Sàrl à associé unique ETS QUERON** 1 rue des Patures 89250 Gurgy (électricité générale). RCS Auxerre 324371707. CIP 4738. Date de cessation des paiements : 04/03/2024. Le Tribunal a fixé la date limite de dépôt des offres de reprise au 05/04/2024 à midi entre les mains de l'Administrateur judiciaire : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1, Avenue de Saint Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24012738

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique GROUPE DAVEM** 1 bis chemin de Halage 89000 Auxerre (prise de participations). RCS Auxerre 814086427. CIP 4740. Date de cessation des paiements : 01/03/2023. Administrateur avec pouvoirs de gestion : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24012739

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/03/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS SSITEK** 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE (vente, installation de matériels de lutte ou de prévention d'incendie). RCS Auxerre 794297002. CIP 4741. Date de cessation des paiements : 01/03/2023. Administrateur avec pouvoirs de gestion : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012740

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERON du 21/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL. Dénomination sociale : DH METALLTECHNIK. Siège social : 17 Route de Noé, 89510 VERON. Objet social : Activité d'intermédiaire sur commission dans le domaine de l'acier ou tout autre matériau d'armature. Achat/vente et négoce de pièces (notamment pièces métalliques, polyester, textiles, plastiques et tout autre matériau). Conseil et prestation de services dans le domaine du négoce. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 10 000 €. Gérance : M. Dominik HODL, demeurant 17 Route de Noé 89510 VERON, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis -La Gérance

AL24012552

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI DAVERLIL FORME : Société civile immobilière CAPITAL : 1 000 € SIEGE SOCIAL : 12 Rue des Séjours 89200 LUCY LE BOIS (France) OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 € GERANCE : Monsieur David ROCHE et Madame Véronique ROCHE demeurant 12 Rue des Séjours 89200 LUCY LE BOIS CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE

AL24012703

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 03/03/2024 il a été constitué une EURL dénommée :

ACM DÉBOSSELAGE

Siège social : 36 route de marrault 89200 MAGNY **Capital :** 3500 € **Objet social :** Tout travaux de carrosserie, incluant le débosselage sans peinture **Gérance :** M Alexandre Mazuel demeurant 36 route de marrault 89200 MAGNY **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL24012713

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 22/02/2024, il a été constitué une SAS
Dénomination : SAINTE
Siège Social : 10 RUE DES VIGNERONS 89310 NOYERS 89310 NOYERS
Capital : 1000 €
Activités principales : Toutes activités de services de conseil en matière d'affaires et de gestion ; Toutes activités de société de production de musique et de clip. Toutes activités liées à l'enregistrement sonore, la production de matrices sonores, leur promotion et leur distribution, l'édition musicale ainsi que les services d'enregistrement sonore en studio ou ailleurs. Toutes activités de production exécutive et déléguée. Toutes activités de management de la production audiovisuelle et musicale.
Durée : 99 ans
Président : M. JOBARD PAUL 10 Rue des Vignerons 89310 NOYERS 89310 NOYERS
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24012757

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 20 février 2024 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : SCI DU BOIS CHAUVET
Siège social : 2 rue du Clos Poirat- « Les Bruyères » 89100 Collemiers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : CENT SOIXANTE MILLE TROIS CENTS EUROS (160.300,00 EUR) divisé en 160.300 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.
Les apports sont en numéraires et en nature.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, àl'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité desassociés.
Co-gérants : Monsieur Sylvain Lucien Yves PICOUET, né à Sens (89100) le 24 décembre1970 et Madame Marianne Gisèle Odette THIRIOT, née à Vitry-le-François (51300) le 13 juillet1966, demeurant à Collemiers (89100) «Les Bruyères», 2 rue du Clos Poirat.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL24012775

AVIS DE CONSTITUTION

FLEURYB'RESTO

Par acte SSP en date du 22/02/2024, il a été constitué une SARL FleuryB'Resto
Objet social : exploitation de tous hôtels, restaurants de toute catégorie
Siège social : 15 grande tue 89480 ANDRYES
Capital : 1 000 euros
Gérance :Claire FLEURY-BERTHELOT et Camille FLEURY demeurant 15 grande rue 89480 ANDRYES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Pour avis.

AL24012801

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 mars 2024 il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 15 février 2024.
Dénomination sociale : GAEC AMARYLLIS.
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, société civile de personnes, régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, par les articles L.323-1 à L.323-16, R.323-1 à R.323-53 du code rural et de la pêche maritime.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 530 500 €.
Siège social : 3 chemin de la Crémine (89310), POILLY-SUR-SEREIN.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports: Numéraire : 861,76 €
Biens meubles : 529 638,24 €
Gérant : Mme Françoise PRIN épouse LOY, et M. Jacky LOY demeurant ensemble à POILLY-SUR-SEREIN (89310), 3 chemin de la Crémine.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque le groupement a deux associés.
Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL24012831

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXERRE : Terres occupées, Bois taillis - 16 ha 61 a 56 ca - Brosse maison: ZW - 25 - Des ecoles: AC – 339 [176] - La pointe ferree: ZW – 6 – 10 - 15 - Le haut de jonches: AC - 159 - 177 HR - 42 - 50 [30] - Le thureau: ZT – 55 (J) – 55 (K) - 58 - Les caillottes nord: ZT – 91 (J) – 91 (K) - Les grandes bruyeres: AH – 5 – 9 – 10 – 12 - 15 - Les monts d or: ZT – 75 -106 [449] - Les vauvrats: ZL – 117 [17] (J) -117 [17] (K) - Sur le haut de jonches: AE - 14. zonage : zones AU AE et A du PLUi.

FLEURY-LA-VALLEE : Terres louées sur une partie de la surface - 41 a 17 ca - Le bas des grands pres: ZR - 136 - Les baltazards : ZR – 167 - 172 - Les fondies: ZR – 4 - 7 - Les mardelles: ZR – 485 [331] - Zonage : zones Nzh/N/Azh du PLU

MONETEAU: Terres - 31 a 18 ca - Chemin du grand hemont: AN - 127 - Le bas des archies: AP - 48 - zonage : zones A, UH et Anc du PLUi

VALRAVILLON: Terres louées sur une partie de la surface - 1 ha 85 a 89 ca - La chaume au pain: 213B – 1492 – 1516 - 1517 - Le montaron: 213B – 1826 - 1828 - Les beugnons: 213B – 1169 – 1170 -1171 - 1172 - Les croutes: 213 ZE - 5 - Les grandes patures: 213B - 1005 - Petit mont: 213 ZK – 115 - 116 - Zonage : zones Azh/Nzh/A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/04/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012833

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Denis KLEIN, Isabelle GALLOIS VANDECANDELAERE et Laura AUBERT, Notaires associés «
titulaire d'un Office Notarial
à la résidence de NANGIS
(Seine et Marne),
2 Ter, Boulevard Voltaire,
et d'un bureau permanent
à ROZAY EN BRIE
(Seine et Marne),
9 Rue aux Buttes

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu le par Me KELIN Denis, 9 rue aux Buttes 77540 Bernay Vilbert, M. COMBREXELLE Michaël, de nationalité française, né combrexelle le 06/06/1972 à Chinon, et Mme COMBREXELLE Marie Hélène, de nationalité française, née LE PORT le 14/04/1971 à Vannes, son épouse, demeurant ensemble à 5 rue de Bérule La Grande Jarronnée 89770 Boeurs en Othe. Mariés à NANGIS le 22/09/2007 sous le régime de la communauté des biens réduite aux acquêts, ont expressément déclaré adopter le régime de communauté universelle. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Me KELIN Denis.

AL24012824

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

O.M.A.
SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 1 place Colette
89300 JOIGNY
535104590 RCS de SENS

Par AGE du 04/03/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. KHALFOUN KARIM 130 rue Jean Jaures 94700 MAISONS ALFORT pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 04/03/2024
Radiation au RCS de SENS

AL24012710

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FAMILY
SCI au capital de 100 €
Siège Social : 2 rue des francs bourgeois
89100 SENS
817701048 RCS de SENS

Par AGE du 23/02/2024, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. IS-IDENE Rachid 2 rue des Francs Bourgeois 89100 SENS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 23/02/2024
Radiation au RCS de SENS

AL24012711

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL FOUCHER
EARL en liquidation
au capital de 101 896,92 euros
Siège social : Le Saudurand –
89570 TURNY
321 423 022 RCS SENS
Liquidateur : M. Jean-Marc FOUCHER,
TURNY (89570), le Saudurand,
7 route de la Haye

Aux termes des décisions du 30 septembre 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL24012728

DISSOLUTION

SCEA BEAUVERT
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 13, rue des GOUCHOTS –
89210 VENIZY
RCS SENS N° 831 565 338

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2023, les associés de la SCEA BEAUVERT ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. M. Serge ARNAULT et Mme Brigitte HEULINE, demeurant ensemble 13, rue des GOUCHOTS – 89210 VENIZY sont nommés liquidateurs.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la société.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.

AL24012743

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne),Place de l'Eglise, le 12 février 2024 a été déposé le procès-verbal de l'assemble générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 2 février 2024 de la société SCI DE LA RUE PASTEUR, société civile immobilière au capital de 762,25€ dont le siège social est à VERMENTON (89270) 5 Rue Pasteur, immatriculée au RCS sous le n°351074877, et la nomination de Monsieur Jean-Marie ROLLAND, demeurant à VERMENTON (89270) 5 Rue Pasteur en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24012768

CLÔTURE DE LIQUIDATION

THIERRY TAXI
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Impasse des Varennes
89250 GURGY
Siège de liquidation :
1 Impasse des Varennes 89250 GURGY
805062379 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 06/02/2024 au 1 Impasse des Varennes, 89250 GURGY, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry FRISCOURT, demeurant 1 Impasse des Varennes, 89250 GURGY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012799

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ANASALSA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 Allée EDITH CHAUSSON, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
847548443 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Sandrine CLET demeurant 2 impasse du pin, 45210 Pers en Gatinais et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de Sens.
Le liquidateur

AL24012800

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

POUR VOS ANNONCES LÉGALES
On s'occupe de tout !

Connaissez-vous les *SERVICES PLUS* du journal ?

Paiement par carte bancaire,
attestation de parution par mail,
relecture attentive de vos annonces avant parution,
modèles d'annonces à votre disposition,
devis sur simple demande.

Terres de Bourgogne
du lundi au vendredi
dès 8 h

Tél. : 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PORTRAIT

// RECONVERSION

Le général qui voulait devenir agriculteur

Malgré la difficulté du renouvellement des agriculteurs, le métier continue de passionner. Et parfois même des profils qu'on n'aurait pas imaginés. Comme le général Hervé Pierre, qui commande la 9e brigade d'infanterie de Marine, dont le siège est à Poitiers.



©Elisabeth Hersand

Le général Hervé Pierre commande la 9e BiMa.



©Hervé Pierre

« Ce que je veux, c'est travailler la terre », s'enthousiasme le général, ici sur la ferme de la Sarthe avec ses enfants.

À 52 ans, on peut encore rêver de changer de métier et de devenir agriculteur. Depuis l'État-Major du 9e BiMa à Poitiers, c'est le cas du général Hervé Pierre, qui entend passer un jour du treillis à la cotte. Né en Afrique d'un père géologue qui a ensuite emmené sa famille aux quatre coins de la Terre, il est rentré dans l'armée par goût des voyages, et y est resté pour l'esprit collectif et la cohésion qu'il y a découverts. Après avoir fait Saint-Cyr, il a rapidement gravi les échelons de l'armée de Terre et a enchaîné les postes: direction du régiment d'infanterie de Vannes, de la cellule stratégique politique du chef d'état-major de l'armée de terre, et passage au cabinet militaire du Premier Ministre. Depuis 2022, il est le général qui commande la 9e brigade d'infanterie de Marine qui elle-même regroupe 8 régiments (RICM de Poitiers, 2e RIMa du Mans, 3e RiMa de Vannes, 11e RaMa de Saint-Aubin-du-Cormier, 6e RG d'Angers, 1er RiMa d'Angoulême, 126e RI de Brive-la-Gaillarde et le 5e RIAOM de Djibouti depuis le 1er janvier dernier). Soit près de 9 500 militaires, réservistes compris.

Passion d'enfance

Malgré ce CV impressionnant, le général n'a jamais oublié ses passions d'enfance : l'histoire, la recherche et l'agriculture. Il a, en parallèle de sa carrière militaire, assouvi une partie de ces envies en faisant une thèse en sciences politiques, en signant plusieurs ouvrages et en enseignant… mais il restait encore son envie de travailler la terre. Alors, il y a quelques années, il a repris et restauré une ferme familiale dans la Sarthe. Entourée d'arbres fruitiers, cette maison du XVIIIe s compte aussi un moulin à vent (le Moulin de la Vairie, qui a fait l'objet d'une souscription sur Dartagnans) pour rénover la structure en pierres qui se fissurait. *«Ce sont des Compagnons du Tour de France qui ont travaillé. Le Moulin a arrêté de fonctionner après la grande crise agricole du XIXe siècle.»* Au-delà de la préservation du bâti, c'est bien une activité agricole qu'il souhaite installer. *«J'ai créé une autoentreprise agricole il y a 5 ans»* explique-t-il. Son projet repose sur plusieurs productions : réalisation d'huile avec les fruits à coque produits sur place et de confitures avec les autres plantes présentes (sureau, cynorrhodon…), production de miel, et réalisation de pain avec la farine faite avec le blé de l'exploitation. Des ateliers de production qui se mettent en place progressivement. Plusieurs ruches sont déjà installées, et le général s'est associé avec un professionnel pour l'extraction. Côté l'huile, c'est désormais le choix de la presse qui doit être fait. Pour le blé, Hervé Pierre se forme actuellement chez des amis pour le côté technique et disposera en 2026 de quelques ha. D'ici cette échéance, le général pense finaliser son bac agricole, pour réaliser une installation en bonne et due forme. *«J'ai déjà fait la partie théorique par correspondance»*. L'épouse d'Hervé Pierre, également militaire, participe largement au projet : c'est notamment elle qui teste depuis des mois la réalisation des pains et des confitures. Un vrai plan de bataille, qui reste pourtant ouvert à des évolutions, comme la date de départ à la retraite de l'armée pour le général, qui se fera maximum en 2031. Mais peut-être avant, si les bottes sont plus confortables que les rangers.

Elisabeth Hersand

// MÉTIERS DE BOUCHE

« Culs-de-Poule » : mettre les femmes en lumière

Qu'elles soient agricultrices, sommelières, cheffes… confirmées ou apprenties, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans les métiers de bouche. C'est le constat d'Alvina Ledru-Johansson, journaliste spécialisée en gastronomie, qui a décidé de leur dédier un média baptisté « Culs-de-Poule ».

« Le média des bonnes femmes et de la bonne bouffe », le slogan grince et fait sourire. Pour Alvina Ledru-Johansson, journaliste spécialisée en gastronomie, ce choix, *« était aussi un moyen de faire un clin d'œil à la misogynie souvent présente dans le secteur. Et donc de se réapproprier du vocabulaire à bon escient »*, s'amuse-t-elle. Né en octobre 2019, Culs-de-Poule débute sur Instagram, puis dans une newsletter, avant de se décliner dans un format papier, en mai 2022. Tout commence lorsque Alvina Ledru-Johansson entame un CAP cuisine, lors d'une année de césure dans le cadre de ses études journalistiques. *« Je suis arrivée dans un groupe de 13 personnes. Sur 14, nous étions dix femmes. J'étais étonnée, c'était d'ailleurs la première fois dans l'établissement que le quota féminin était si élevé. Je me suis donc intéressée à la féminisation dans les métiers de bouche »*, explique la journaliste. Après de nombreuses recherches dans la presse, le constat est sans appel : les femmes exerçant ces professions ont très peu de voix dans les médias. *« À part Anne-Sophie Pic ou Hélène Darroze, quelles femmes cheffes connaît-on ? Créer Culs-de-Poule, c'était un moyen de rendre honneur à toutes les femmes très présentes dans ces métiers, et de donner de nouveaux modèles de réussite à celles qui souhaitent se lancer »*, précise la journaliste.



Mathilde Dubois

Un format hybride et ludique

Un format annuel de 192 pages, 40 sujets, interviews, portraits, enquêtes, reportages, décryptage ou encore infographies… le média confronte habilement format pédagogique et contenu technique. *« Chaque numéro est dédié à un métier en particulier qui présente la profession de manière exhaustive »*. C'est le métier de fromagère qui ouvre le bal, suivi par celui de vigneronne. *« Être vigneronne aujourd'hui, qu'est-ce que c'est ? Plus globalement, être une femme agricultrice en France, qu'est-ce que ça signifie ? »* Le magazine tente de répondre à ces questions en laissant la parole aux femmes concernées. *« J'ai visité plusieurs exploitations, pour me plonger dans l'univers de ces femmes en agriculture. Cela permet de comprendre les raisons qui poussent les femmes à se diriger vers ces métiers-là, à connaître leurs passions mais aussi leurs difficultés au quotidien »*, relate la jeune femme. Dans l'idée d'un trio d'ouvrages sur la fermentation, le prochain numéro sera dédié au métier de boulangère. Il bouclera le triptyque symbolique de la gastronomie française : pain, vin et fromage. Le suivant annonce la créatrice, portera sur les métiers de la restauration.

Charlotte Bayon



Virginie Rose

Alvina Ledru-Johansson, fondatrice du média Culs-de-Poule.

LOISIRS

// YONNE TOURISME

C'est (re)parti pour la Family'week

La Family'week, événement organisé par Yonne Tourisme, revient pour une troisième édition, les 23 et 24 mars, à la Grange de Beauvais, à Venouse.

Les 23 et 24 mars aura lieu la troisième édition de la Family'week, à la Grange de Beauvais, à Venouse. Un événement organisé par Yonne Tourisme, qui inclut les partenaires et prestataires du label Family'Yonne. « *Ce label a été développé par Yonne Tourisme pour sensibiliser les partenaires et prestataires touristiques de la nécessité de faire connaître et valoriser le parcours touristique autour des enfants et des familles dans le département* », rappelle Isabelle Froment-Meurice, présidente de Yonne Tourisme. « *Dans l'Yonne, on a un tourisme souvent familial. Beaucoup de touristes viennent passer des week-ends prolongés, avec leurs enfants, ici. Cependant, l'activité des enfants n'est pas forcément connue dans le département. Alors, notre objectif est de mettre en valeurs les acteurs du tourisme qui ont adapté leurs offres à celle des enfants. C'est ainsi qu'est née l'idée de réunir tous ces acteurs et de promouvoir cette action, avec la Family'week (l'action a lieu tous les deux ans, ndlr)* ».

Cette troisième édition sera marquée par la présence d'un invité d'honneur, avec le MuésoParc Alésia, mais aussi par un fil rouge axé sur les Jeux Olympiques de Paris 2024. « *Il y aura notamment la présence de l'Opérabus, mis en place par le Département, dans le cadre des olympiades culturelles, qui va passera un peu partout dans le département, et dont la première étape se fait à la Family'week* », poursuit Isabelle Froment-Meurice.

Des activités culturelles, sportives, artistiques, gastronomiques…

Partenaire historique de l'événement, la Grange de Beauvais accueillera une nouvelle fois les festivités. « *C'est un vrai partenaire. L'association nous met leurs 60 bénévoles à disposition pour l'organisation. Sans eux, cette action ne serait pas possible* », assure Bénédicte Nastorg-Larrouture, directrice de Yonne Tourisme.

Tout au long du week-end, 28 prestataires touristiques labellisés Family'Yonne seront présents. « *Le Département organise également quatre activités, sous forme d'un mini Yonne Tour Sport. On retrouvera aussi le comité olympique et sportif, ainsi que la fédération de pêche, qui viendront proposer des activités. Au total, il y aura des activités culturelles, sportives, artistiques, gastronomiques… Il y aura de quoi satisfaire tout le monde* », sourit Bénédicte Nastorg-Larrouture. Dont la petite nouveauté de cette édition avec le spectacle « Le duo tant bas », par le cirque Star, basé à Piffonds, animé le samedi soir.

Aussi, Yonne Tourisme compte sur le bouche-à-oreille pour faire la promotion des acteurs touristiques de l'Yonne. « *On part du principe que parmi les touristes qui viennent dans l'Yonne, il y a ceux que l'on considère comme nos « ambassadeurs », des personnes qui vont parler à leur entourage des activités possibles dans le département, représentées par les partenaires présents. C'est par ce biais-là que l'on renforce l'activité touristique et que l'on met en lumière les partenaires et prestataires du tourisme icaunais* », confie Isabelle Froment-Meurice.



Yonne Tourisme/JemPhoto E. Maingard

La dernière édition de la Family'week a eu lieu en 2022.

Lors de la précédente édition, en 2022, l'événement a accueilli 3 200 personnes, dont 1 400 enfants. Soit autant de visiteurs qui ont pu constater la large offre touristique disponible dans l'Yonne.

Christopher Levé

Infos pratiques : La Family'week, c'est le samedi 23 mars, de 10 heures à 20 heures (spectacle à 18 h 30) et le dimanche de 10 heures à 18 heures, à la Grange de Beauvais, à Venouse. Le programme complet est à retrouver sur le site www.tourisme-yonne.com.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Du 7 au 24 mars

// Le Tout-Petit festival à Dijon

Organisé par la bibliothèque municipale et le Conservatoire à rayonnement régional de Dijon, le Tout-Petit festival s'adresse à un public âgé de moins de 12 ans. Au programme : interviews, musique, lectures.

Réservation au 03 80 48 82 28 ou sur le site internet de la bibliothèque municipale.

• Du 22 au 24 mars

// Salon de l'habitat à Dijon

Le Salon de l'habitat va se tenir du vendredi 22 au dimanche 24 mars au Parc des Expositions et Congrès de Dijon.

https://www.salon-habitatdijon.com/

• Dimanche 24 mars

// Concert pour les blessés des armées à Chenôve

La délégation militaire de Côte-d'Or organise, à compter de 16 heures, un concert pour soutenir les blessés des armées. Elle bénéficie de l'aide de la ville de Chenôve qui lui ouvre les portes de sa salle de spectacle « Le Cèdre » pour y accueillir la musique de l'arme blindée cavalerie, formation musicale emblématique de l'armée de Terre. Les fonds récoltés à cette occasion seront intégralement reversés à Terre Fraternité (TF) - l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée (ADO).

Réservation : 03 80 11 23 12.
Tarifs : de 14 à 30 euros.

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition « *Fantaisies pour un palais* » au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

Nièvre

• 6 et 7 avril

// 11e Salon des vins de France

Le samedi 6 (de 10 h à 19 h) et dimanche 7 avril (de 10 h à 18 h), la salle des fêtes de Cosne-Cours-sur-Loire se mettra aux couleurs des vins du Centre-Loire et des vins des autres régions de France. Des produits du terroir seront aussi proposés. Entrée gratuite.

• 7 avril

// Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 KM avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php

Yonne

• Samedi 23 mars

// Portes ouvertes aux Délices du Metz

Les Délices du Metz (Gaec Soccard) à Domats ouvrent les portes de leur exploitation, le samedi 23 mars, de 12 heures à 17 h 30, pour fêter les 70 ans de l'arrivée de la famille Soccard dans la ferme. Une vingtaine de producteurs locaux (œufs, fromages, légumes, confitures, viandes bovine, ovine et porcine, volailles, huiles, miels ou encore glaces) seront présents pour l'occasion. Deux visites guidées de la ferme, à 14 heures et à 16 heures, sont également au programme.

Un repas est prévu, sur réservation.
Plus d'informations en contactant le Gaec Soccard au 06 47 72 29 45.

• 23 et 24 mars

// Family'week

Yonne Tourisme et les partenaires du label Famil'Yonne organisent la troisième édition de la Family'week, les 23 et 24 mars, à la Grange de Beauvais, à Venouse. Une trentaine d'ateliers pour petits et grands, et des activités artistiques, culturelles et sportives sont au programme. En cette année sportive en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le fil rouge de cet événement porte sur les valeurs de l'olympisme : l'excellence, l'amitié et le respect. Aussi, des spectacles sont prévus le samedi.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site www.tourisme-yonne.com.

// RÉTROSPECTIVE

Le Salon de l'agriculture en affiches

La première édition du Salon de l'agriculture s'est tenue en 1964. Chaque année, pendant 60 ans, excepté en 2021 où le Salon a été annulé pour cause de Covid, une affiche officielle annonce l'événement. Nous vous proposons une rétrospective des affiches montrant à la fois l'évolution de la communication et de l'agriculture.





Bella, vache de race tarentaise dite tarine - affiche de 2014.



Le Salon international de l'agriculture 2024 vient de fermer ses portes à Paris Expo-Porte de Versailles. Depuis la première édition en 1964, chaque millésime – sauf en 2021 pour cause de Covid - a vu la création d'une affiche officielle, au début pour symboliser la diversité et la richesse des productions agricoles françaises, ensuite pour incarner la thématique principale du Salon et depuis 2011 pour représenter le monde agricole dans son ensemble en mettant en tête d'affiche un animal phare : la vache égérie.

Professionnalisation et modernisation

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur ces 60 ans de posters, chacun pourra remarquer la professionnalisation de la communication autour de l'évènement, allant de pair avec la formidable modernisation de l'agriculture pendant le demi-siècle passé. Le dessin signé, souvent par un artiste en vogue à l'époque, plutôt sommaire (1964, 1965…) et parfois même déroutant (1967) a été remplacé par des créations visuelles plus complexes. Une évolution permise par l'essor de l'informatique à partir des années quatre-vingt, l'émergence consécutive de nouveaux outils de conception graphique et aussi le développement des techniques d'impression.

Vache égérie depuis 2011

Et depuis la vosgienne Candy en 2011, les organisateurs ont choisi la vache comme seule emblème populaire pour incarner l'image du Salon parisien auprès du public et des médias. Cette « égérie » est désignée après un long processus en partenariat avec les organismes de sélection car l'animal aura la lourde charge de représenter la race, ses éleveurs et son territoire. En vertu de l'alternance instituée, après la Normande Oreillette cette année, la star du prochain SIA sera dévoilée avant l'été. Ce sera donc une vache de race à viande à l'honneur en 2025.

BC/AE-Terres des Savoie



Premier salon 1964

